

FRANCE DORDOGNE PERIGORD

LES EYZIES - DE - TAYAC SIREUIL



RAPPORT de PRESENTATION

Janvier 2008

JEAN LAFOND GRELETTY
ANOUK DEBARD
ALAIN DE LA VILLE

ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE
ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER

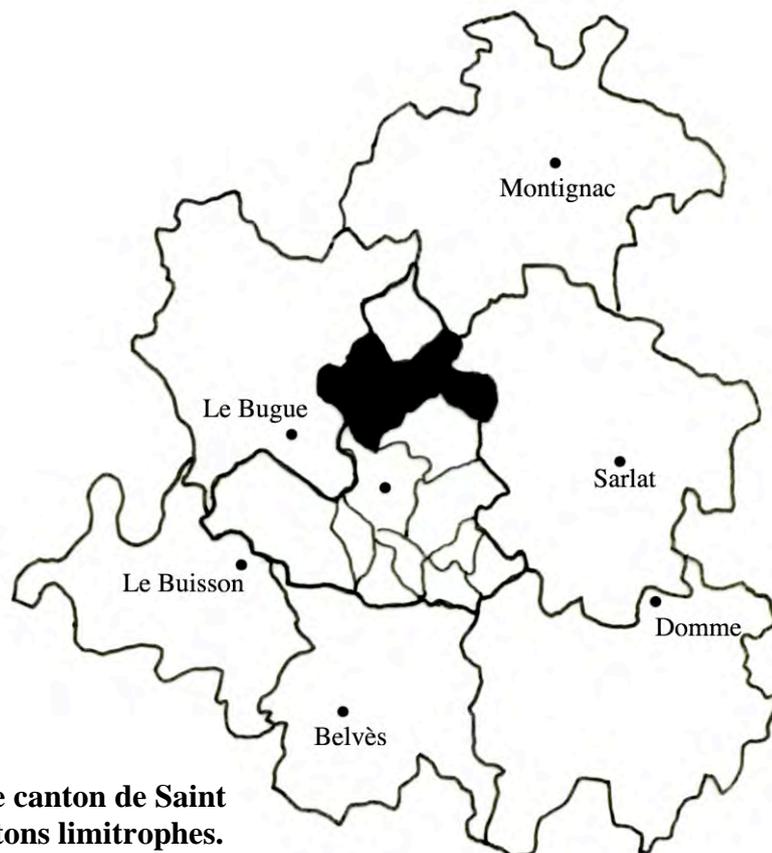
SOMMAIRE

Préalable.	p.	2
PREMIÈRE PARTIE : Histoire, population, activités.		
Eléments d'histoire.	P.	6
Démographie et économie.	P.	9
Evolution et gestion de l'espace.	P.	14
DEUXIEME PARTIE : Patrimoine protégé et archéologie.		
Les protections existantes au titre des M.H.	p.	17
Les protections existantes au titre des Sites.	P.	20
La carte archéologique – inventaire V. Rousset.	P.	24
Bilan.	P.	26
TROISIEME PARTIE : Approche paysagère.		
Relief et hydrologie.	P.	27
La géologie.	P.	29
Couverture végétale.	P.	31
Les aires de protection naturelles.	P.	36
Types de paysages et vues.	P.	38
Les rochers dans le paysages.	P.	42
Les rochers demain.	P.	46
Localisation des falaises.	p.	47
L'espace public.	P.	48
Les cheminements.	p.	50
Le végétal dans le bourg.	p.	52
La place public de la Mairie.	p.	54
Le secteur de la gare.	p.	56
Les clôtures.	p.	58
Synthèse.	P	60
QUATRIEME PARTIE : Evolution de la structure urbaine		
Evolution de l'agglomération, <i>Les Eyzies et Tayac</i> .	P.	62
Evolution du tissu bâti depuis le début du XIX ^o s.	p.	66
- Tayac	p.	67
- Les Eyzies	p.	69
- La Forge	p.	71
Les Eyzies types de paysages urbains.	P.	73
Tayac	p.	74

CINQUIEME PARTIE : L'ARCHITECTURE

Analyse architecturale, les différentes familles d'architecture.	P.	75
- Habitat troglodytique	p.	77
- Les Eyzies	p.	78
- Les châteaux.	P.	79
- Les manoirs et maisons fortes	p.	84
- Forges et moulins	p.	91
- L'architecture des maisons rurales	p.	95
- Ruines	p.	102
Maisons rurales et villageoises, croquis.		
- Le Mas	p.	103
- Bourg des Eyzies	p.	105
- La Grange	p.	112
- La Forge	p.	114
- Sireuil	p.	116
- La Valade	p.	119
- Maisons XV° - XVI° - XIX°s.	p.	121
Construction fin XIX° s. et belle époque.		
- Les Eyzies bourg Nord	p.	126
- Bourg des Eyzies	p.	127
- Ouvrage d'Art	p.	129
SIXIEME PARTIE : Les enjeux d'une protection cohérente.	p.	131

Situation de la commune en Dordogne



Situation de la commune dans le canton de Saint Cyprien et par rapport aux cantons limitrophes.

PREALABLE

OBJET DE LA ZPPAUP

La Zone de Protection du patrimoine Architectural, Urbain et Paysager des EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL a pour objet la protection et la mise en valeur d'un patrimoine unique et exceptionnel qui fait la particularité de la commune ;

- les sites archéologiques sensibles (abris et gisements notamment),
- les sites troglodytiques,
- les monuments historiques,
- les immeubles d'intérêt architectural,
- les ensembles bâtis homogènes,
- les espaces naturels et les paysages.

Servitude d'intérêt public, conforme à la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 modifiée en 1993, elle présente trois avantages :

- simple, elle se substitue aux servitudes engendrées par les rayons de protection des monuments historiques classés et inscrits et aux servitudes du site inscrit, recouvrant l'ensemble de la commune.
- dynamique, elle participe au développement communal et à la mise en valeur des espaces les plus sensibles.
- contractuelle, elle est liée à l'Etat à la commune des EYZIES-DE-TAYAC-SIREUIL, sur la base de règles urbaines, architecturales et paysagères claires, avec possibilité d'appel.

ELABORATION DE LA ZPPAUP

Proposée par l'Architecte des Bâtiments de France, cette ZPPAUP a été demandée par la commune par délibération municipale en date du 18 mars 1995 . Elle est cofinancée par l'Etat et la commune.

Soumise à enquête publique du 11 décembre 2007 au 10 janvier 2008, elle a été examinée par la commission Régionale du Patrimoine et des Sites le 24 janvier 2008.

Définitivement approuvée par délibération du Conseil Municipal du 17 février 2008 et par arrêté municipal du _____ instaurent la ZPPAUP.

Son rapport de présentation constitue un inventaire de référence tant sur le plan historique, archéologique, urbain, architectural que paysager. Son périmètre, justifié par l'analyse préalable, s'étend à l'ensemble du territoire communal.

Son règlement a été rédigé sous une forme volontairement concise et accessible. Il met l'accent sur ce qui fait la spécificité du patrimoine de la commune, sans pour autant constituer une entrave au développement communal et à la création architecturale. L'arbitrage de l'Architecte des Bâtiments de France et éventuellement de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, inscrits dans cette logique.

L'ETUDE DE LA ZPPAUP

L'étude de la ZPPAUP a été confiée à :

Jean LAFOND GRELLETY

OBJECTIF PATRIMOINE

25, Grand rue

16 320 VILLEBOIS LAVALLETTE

Tél : 05 45 64 48 03 Fax : 05 45 64 48 04

Anouk DEBARD

Architecte DESL paysagiste DPLG

21, rue du Chai des Farines

33 000 BORDEAUX

Tél : 05 56 52 12 82 Fax : 05 56 81 46 38

Alain de LA VILLE

Architecte DPLG

La Meyfrenie

24 320 VERTEILLAC

Tél : 05 53 90 47 82 Fax : 05 53 90 38 00

Cette étude a été réalisée dans son ensemble en 1996 et 97. Le rapport de présentation, initialement réalisé au format 21 x 21, était prévu pour que tous les documents soient reproductibles exclusivement en noir et blanc.

La maturation des enjeux et conséquences d'une protection, l'association du projet avec la refonte progressive de la carte communale ont demandé beaucoup de temps.

L'INVENTAIRE DE MADAME VALERIE ROUSSET

Par ailleurs, les services de l'état ont demandé un inventaire complet de l'ensemble du patrimoine de la commune, afin de mieux en appréhender quantitativement, qualitativement et géographiquement, la richesse et l'étendue.

Cet inventaire réalisé par Mme Valérie Rousset recense les sites archéologiques, le patrimoine troglodytique, et le patrimoine bâti.

Il s'est attaché à croiser la cartographie ancienne (carte de Belleyme et cadastre de 1830), les sources écrites, et les repérages sur le terrain. Il se présente sous forme de fiches descriptives par objet, et d'un repérage sur fond de plan cadastral par sections.

L'inventaire est consultable en annexe du présent document, en mairie et au SDAP (service départemental de l'architecture et du patrimoine).

Le repérage cartographié et la légende ont été repris dans les documents de la Z.P.P.A.U.P. (voir plan des protections et plan de zonage)

La prise en compte de ces éléments et la mise à jour des données ont motivé la refonte du rapport de présentation de 1997, dont une grande partie a du néanmoins être réutilisée.

BIBLIOGRAPHIE

- SOURCES IMPRIMEES

- Monument en Périgord, Congrès Archéologique de France , Société française d'archéologie
- Le patrimoine troglodytique , collection Les Cahiers de Commarque.
- Le Château des Eyzies et les seigneurs de Tayac de Patrick Esclafer de La Rode
- Bulletins de la SHAP

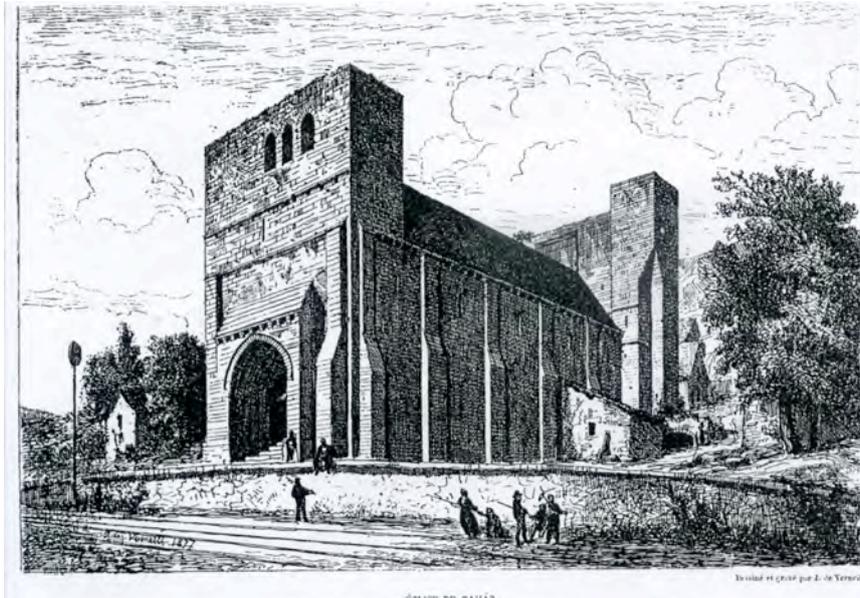
- SOURCES CARTOGRAPHIQUES

- Plan cadastral napoléonien, 1832, conservé à la mairie des Eyzies de Tayac.
- Carte I.G.N., série bleue, échelle 1/25 000, feuille n° 1936 et les Eyzies.
- Cadastre révisé, version numérisée, 2005

PREMIERE PARTIE

HISTOIRE, POPULATION ET ACTIVITES

EGLISE DE TAYAC



Dessin de Jules Tayac au XIXème siècle (BSHAP année 1877, page 361)

CHATEAU DES EYZIES



Gravure extraite des *Reliquae Aquitanicae*

ELEMENTS D'HISTOIRE

- L'origine de l'agglomération des Eyzies telle que nous la connaissons est vraisemblablement Gallo-romaine.

DE LA PERIODE MEDIEVALE A L'EPOQUE MODERNE : L'ORGANISATION DES POUVOIRS LOCAUX

- **IX^{ème} siècle** : occupations troglodytiques des falaises sur l'ensemble du site.

- **XII^{ème} siècle** :

- un manuscrit mentionne la présence de 15 moines à Tayac, siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye bénédictine de Paunat et fondé par une héritière de Géraud de Montignac.

- époque de construction de l'église fortifiée de Tayac, seul vestige de l'ancien prieuré.

- la paroisse de Tayac relève de la châtellenie de Bergerac.

- **XIV^{ème} siècle (1322)**: la paroisse passe aux mains de la famille de Beynac. Celle-ci organise la construction de deux places fortes :

- Le fort troglodytique du Roc-de-Tayac (emplacement de l'actuel musée de la spéléologie), sans doute occupé préalablement, qui commande un droit de passage (péage) sur la rivière. L'emplacement est le cadre de nombreux assauts pendant les guerres franco-anglaises.

- La maison forte de Tayac, dans la plaine en face de l'église, à l'emplacement de la demeure bourgeoise visible aujourd'hui, dont les soubassements témoignent d'une origine médiévale. L'édifice, fief d'une branche cadette des Beynac, continua à être habité jusqu'au XVII^{ème} siècle. Les derniers restes médiévaux disparaîtront lors du tracé de chemin de fer.

- **XVI^{ème} siècle** : Une branche de la famille Beynac entreprend la construction du château des Eyzies (actuel musée de la préhistoire), dans le cadre d'un partage. Les Eyzies deviendra une seigneurie indépendante et le restera jusqu'à la révolution, supplantant même l'ancien fief de Tayac, progressivement démembré.

- **En 1905** les communes des Eyzies et de Tayac se rassemblent, avant que ne soit associée en 1973 celle de Sireuil, pour former la commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil.

LES ECHANGES ECONOMIQUES JUSQU'AU XIXème SIECLE

- Le cours de la Vézère sur la commune génère une activité portuaire conséquente, avec le passage de nombreuses gabarres transportant le fer, le bois ou les denrées agricoles vers Bordeaux et la Gironde. La carte de Belleyme (XVIIIème siècle) mentionne un port aux Eyzies.
- L'activité métallurgique se développe aux Eyzies, avec plusieurs forges, dont une créée par les seigneurs de Beynac dès le XVème siècle. La forge du Rouvelet continuera son activité jusqu'au XIXème siècle.
- L'extraction du kaolin prendra le relais (vallon de la Mouthe) et emploiera jusqu'à 200 personnes en 1990.
- Le chemin de fer arrive aux Eyzies en 1886, époque où se développe conjointement la notoriété archéologique de la ville. Les Eyzies connaît dès cette époque les premières manifestations d'une fréquentation touristique.

L'EMERGENCE DE LA PREHISTOIRE

- Les premières découvertes archéologiques s'échelonnent aux Eyzies dès le début du XIXème siècle.
- A partir de 1860, la commune des Eyzies construit progressivement son image de «capitale de la préhistoire». Le nombre de sites éponymes de la commune en témoigne, ayant donné leur nom aux civilisations du Tayaciens, du micoquien, pour ne pas parler que de ceux de la commune même.
- En 1868, lors des travaux de chemin de fer, les restes d'un homme fossile sont mis à jour au lieu dit de Cro-Magnon (près de la gare). Cette découverte eut des conséquences fondamentales en montrant le caractère ancien mais déjà évolué de la race humaine.
- En 1901, à huit jours d'intervalle, l'abbé Breil, B. Peyrony et le docteur Capitan, découvrent la grotte des Combarelles puis celle de Font-de-Gaume, deux des principaux sites d'art pariétal, avec Lascaux, de la Vallée de la Vézère.

- Le succès archéologique engendre ses désagréments : pillage, exploitation mercantile des gisements, déplacement vers des musées lointains de nombreuses richesses. Dès cette époque se met en place une véritable exploitation touristique des sites, qui s'accroît fortement après la dernière guerre, du fait des congés payés et de la découverte de Lascaux (1940).

- Dès les premières années du XX^{ème} siècle, Denis Peyrony, instituteur aux Eyzies, conçoit l'idée d'un Musée de la Préhistoire. Il négocie l'achat des ruines du château mais ce n'est qu'en 1923 que le musée est inauguré. En 1972, l'établissement devient Musée National de la Préhistoire, et est agrandi et réaménagé à la fin des années 1970, jusqu'à la création du musée actuel en 2004.

LE TERRITOIRE DE SIREUIL

- La commune de Sireuil est associée aux Eyzies en 1975. Son histoire est étroitement tributaire de celle de la châtellenie de Commarque.

- Sireuil est également réputé pour ses sites préhistoriques, en particulier la grotte de Commarque, ornée de gravures, découverte en 1915.

- Le château de Commarque se présente comme une imposante ruine médiévale, commandant de la Vallée de la Beune. Il s'agit d'une possession de la famille de Beynac dès le XIII^{ème} siècle, soumise à plusieurs reprises aux sièges et attaques de la guerre de Cent ans. Démantelé dès le XVI^{ème} siècle et oublié des démolisseurs, le site garde un caractère évocateur au milieu d'un paysage préservé.

- L'église de Sireuil est un peu antérieure à celle de Tayac (XVII^{ème} siècle).

Elle a été en partie remaniée au XVIII^{ème} siècle.

DEMOGRAPHIE ET ECONOMIE

La commune des Eyzies est l'une des 14 communes du canton de Saint-Cyprien, dont le territoire concerne à la fois la Vallée de la Vézère et celle de la Dordogne, sur laquelle est situé le chef-lieu.

SITUATION DEMOGRAPHIQUE

La population recensée en 1999 était de 909 habitants, avec une augmentation de 56 habitants depuis le recensement précédent (1990).

Parmi cette population, 13% ont 75 ans ou plus, pour 11,9% dans le département. 18,2% ont moins de 20 ans pour 20,2% dans le département.

Le nombre d'actifs a cependant réaugmenté, passant lors des recensements de 1982, 1990 et 1999, de 375 à 332 puis à 369. La faiblesse du chômage s'explique avant tout par le taux important de personnes âgées.

Cette tendance âgée est pour l'essentiel le résultat d'un solde naturel déficitaire, tandis que le solde migratoire positif traduit l'implantation de nouveaux ruraux, souvent retraités.

Le nombre d'actifs a d'ailleurs diminué sensiblement entre les recensements de 1982 et 1990, passant de 375 à 332 (soit une baisse de 11,5%). La faiblesse du chômage s'explique avant tout par le taux important de personnes âgées.

En matière de logement, on constate un nombre important de résidences secondaires (26%). On déplore de fait une certaine rigidité du marché de l'immobilier local :

- faiblesse du nombre de logements à la location (64% des ménages sont propriétaires de leur logements).
- pression importante du fait des logements touristiques et des résidences secondaires.
- peu de marge de manœuvre en terme de développement du fait de l'absence de logements vacants.

SITUATION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

La situation économique est marquée :

- par le vieillissement de la population et l'existence d'une importante population de retraités.
- la disparition du tissu de petite industrie.
- la disparition du tissu agricole. Il n'existe plus d'agriculture sur les plateaux, à l'exception de Sireuil. Seul trois agriculteurs exploitent les terres de la plaine de part et d'autre de la rivière.
- la force de l'industrie touristique, qui concentre l'essentiel de l'activité économique de la commune :
 - 9 hôtels ou hôtels-restaurants répertoriés sur la seule commune, totalisant 197 chambres.
 - une douzaine de restaurants.
 - 4 campings totalisant 348 emplacements.

La pression touristique aux Eyzies marque en profondeur l'activité et l'image de la commune, avec des aspects positifs mais également négatifs. Selon les dires des élus, il est en effet délicat de mobiliser la population autour de projets et d'activités associatives, dans la mesure où la population se divise pour l'essentiel entre :

- des personnes concernées par l'activité touristique qui fonctionnent simplement quelques mois dans l'année avec un nombre important d'emplois saisonniers.
- des personnes en retraite, qui cherchant avant tout la tranquillité du cadre de vie et de l'environnement.

LA SITUATION TOURISTIQUE ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'activité touristique se structure à partir de l'attractivité des sites préhistoriques de la Vallée de la Vézère, dont une part essentielle est concentrée sur la commune des Eyzies. Il s'agit des sites suivants :

- le Musée National de la Préhistoire	90 000 visiteurs
- la grotte des Combarelles	15 200 visiteurs
- la grotte de Font-de-Gaume	37 000 visiteurs
- la grotte du Grand-Roc	80 000 visiteurs
- le site de Laugerie Basse	60 000 visiteurs
- le site de Laugerie Haute, abri du poisson	1 000 visiteurs
- le site du Roc de Cazelle	23 000 visiteurs
- le Château de Commarque	59 000 visiteurs
- musée du site de l'Abri Pataud estimation	20 000 visiteurs

Ces chiffres sont ceux de la saison 2004 et ont été communiqués par l'Office de Tourisme des Eyzies. Précisons que le nombre de visiteurs à Combarelles et à Font-de-Gaume est limité pour assurer la bonne conservation des grottes.

Parmi ces sites dont l'ouverture est organisée pour le public, seuls la grotte du Grand-Roc (grotte à concrétions) et le château de Commarque n'entretiennent pas de lien manifeste avec la préhistoire.

A bien des égards, l'Etat reste un acteur de poids de l'économie touristique locale, dans la mesure où la plupart des sites lui appartiennent et sont gérés par des établissements publics comme le Centre des Monuments Nationaux (les grottes ornées) ou la Réunion des Musées Nationaux (le Musée National). L'Abri Pataud est géré par la Régie Départementale du Tourisme et d'autres sites enfin restent privés. Aucun des sites touristiques n'est géré par la commune. Le flux de visiteurs, les revenus qu'ils génère (en terme de billetterie ou de services d'hébergement ou de restauration) ne participent donc pas à la ressource locale ; la commune doit néanmoins prendre en charge des frais importants de fonctionnement (entretien, ordures ménagères, etc...) ou d'équipement (parking). Les revenus de la taxe professionnelle ou de la taxe de séjour ne compensent que marginalement ces frais.

L'économie touristique de la commune des Eyzies est en passe d'être bouleversée par l'émergence de deux projets structurants en matière de préhistoire :

- l'agrandissement du Musée National de la Préhistoire, dont les surfaces ont été multipliées par 9, selon un programme architectural ambitieux, au pied de l'ancien musée. Le musée est ouvert depuis juillet 2004. Il vise notamment à présenter l'ensemble des richesses préhistoriques de la Vallée de la Vézère.
- le Pôle International de la Préhistoire concernera l'ensemble de la Vallée de la Vézère et vise à créer des structures d'accueil et de pédagogie favorisant une meilleure compréhension du phénomène préhistorique. Le projet concerne pour une part essentielle le public des scolaires, mais vise à constituer également des lieux d'interprétation pour les touristes. Le projet prévoit l'aménagement de 3 sites, aux Eyzies, à Campagne et à Montignac.
Aux Eyzies, le programme prévoit sur l'emplacement d'une ancienne usine, un centre d'accueil tourné vers le tourisme et les actions pédagogiques. Le Château de Campagne accueillera les locaux administratifs, salles d'expositions, centre de documentation, logements pour les chercheurs. Ces deux équipements devraient être opérationnels en 2009.
Situés tous deux en centre bourg, ces deux projets ne sont pas sans conséquence en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Dans un autre registre, il est à noter l'ouverture récente de deux autres sites touristiques, éloignés du centre bourg :

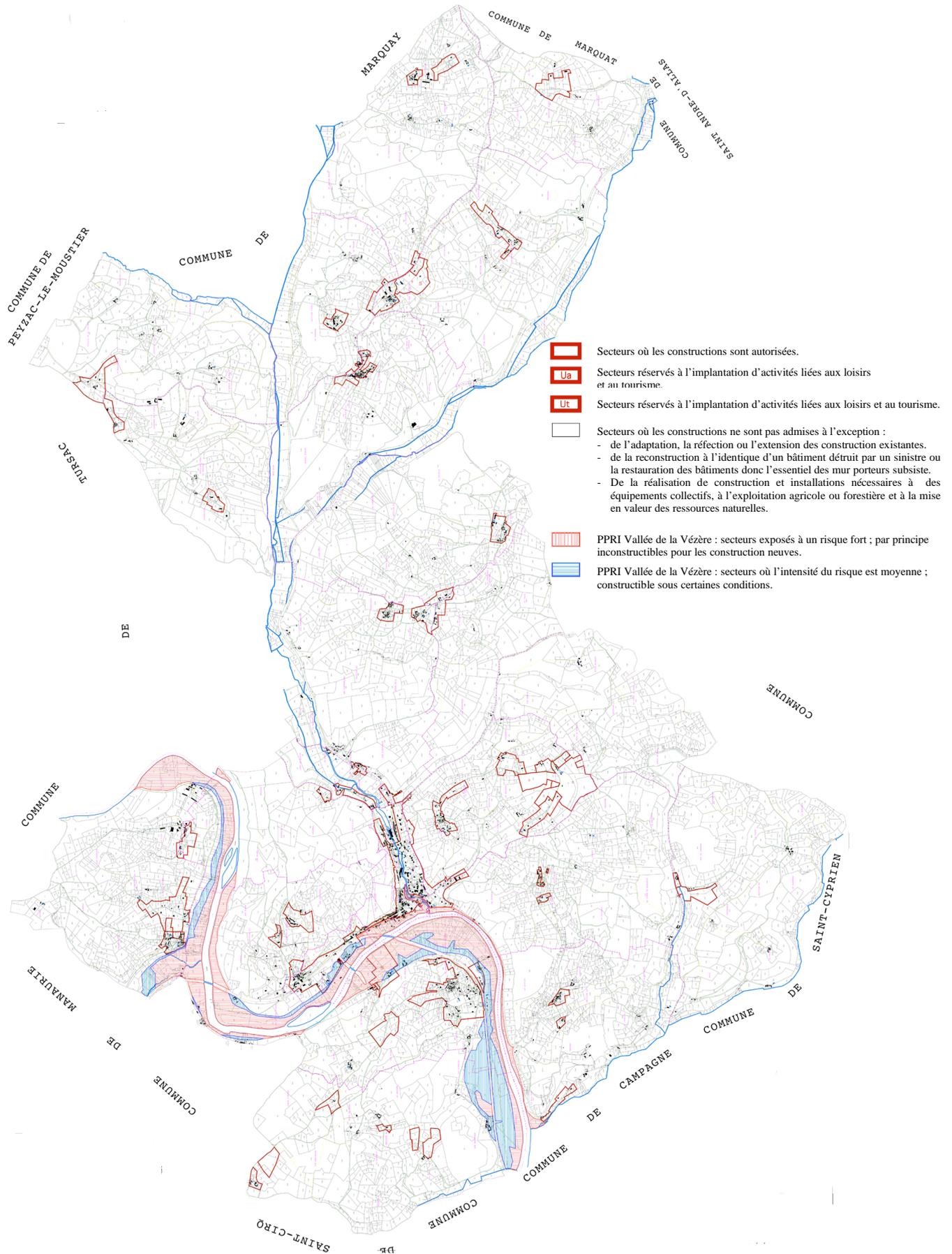
- le château de Commarque, sur lequel d'importants travaux de recherche archéologiques et de restauration ont été réalisés, est ouvert à la visite depuis août 2001.

- Le site de Roc de Cazelle.

Face à ces projets et bouleversements, la commune entend compléter l'offre par le biais des services rendus par l'Office de Tourisme. Dans ce registre, des sentiers de randonnées ont été ouverts et connaissent un important succès.

Globalement, la notoriété touristique du site des Eyzies, les flux qu'elle génère (sans doute près d'un million de visiteurs passent aux Eyzies dans une année) constituent, malgré les avantages acquis, une charge subie, d'autant que cette activité n'a pas laissé subsister à côté d'autres secteurs économiques crédibles. Tout au long de l'année, la commune a du mal à trouver des débouchés en terme d'animation et de vie économique.

CARTE COMMUNALE ZONAGE



EVOLUTION ET GESTION DE L'ESPACE

DIMINUTION DE L'EMPRISE AGRICOLE

Selon les chiffres enregistrés dans le cadre du recensement agricole de 1988, on constate :

- en 1988, la surface agricole utilisée représentait seulement 417 hectares sur les 3 744 hectares de la commune, soit seulement 11% du territoire communal. Cette proportion est en baisse constante depuis le recensement de 1970 (566 hectares au SAU à l'époque).
- sur les 417 hectares de SAU de 1988, 239 étaient constitués de surfaces toujours en herbe.
- En 1988, parmi les 28 chefs d'exploitation, 13 avaient plus de 60 ans. On peut donc préjuger de la disparition, depuis, de plus de la moitié des exploitations de la commune.

Compte tenu de l'emprise de l'urbanisme, de la réduction sensible de la surface agricole, on peut admettre aujourd'hui que près de 80% de la surface communale est constituée de forêts et taillis.

LA MAITRISE DE L'URBANISME PAR LA CARTE COMMUNALE

Elle vise à établir un zonage de la constructibilité de la commune, en définissant des principes d'occupation de l'espace. A la différence d'un Plan local d'urbanisme, elle ne prévoit pas de transfert de compétence : sa responsabilité reste du ressort de l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement).

Les enjeux exprimés dans le rapport de présentation sont de diverses natures :

- la gestion d'une certaine forme de pression urbaine, dans la mesure où le nombre de certificats d'urbanisme et de permis de construire augmente sensiblement (24 demandes de permis de construire en moyenne par an, entre 1989 et 1992, soit plus du double par rapport à la période précédente).
- la protection des espaces naturels et des sites remarquables.
- le zonage des différentes zones susceptibles d'être loties sans porter atteinte aux qualités paysagères du site.
- Le maintien des espaces à vocation agricole, et ce en dépit de la déprise agricole.

Le zonage de la carte communale aboutit à la constitution des quatre zones :

-  - Secteurs où les constructions sont autorisées.
-  - Secteurs réservés à l'implantation d'activités artisanales, industrielles et commerciales.
-  - Secteurs réservés à l'implantation d'activités liées aux loisirs et au tourisme.
-  - Secteurs où les constructions ne sont pas admises à l'exception :
 - de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes,
 - de la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre ou la restauration des bâtiments dont l'essentiel des murs porteurs subsiste,
 - de la réalisation de constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.
-  - PPRI Vallée de la Vézère : secteurs exposés à un risque fort ; par principe inconstructibles pour les constructions neuves.
-  - PPRI Vallée de la Vézère : secteurs où l'intensité du risque est moyenne ; construction sous certaines conditions.

La ZPPAUP s'impose au zonage établi par la carte communale. Celui-ci a néanmoins été établi en concertation avec la ZPPAUP. Sommairement, on peut donc répartir la vocation des deux documents en précisant :

- que la ZPPAUP constitue une norme supérieure (servitude d'utilité publique) qui organise la protection du site et institue la vocation des différents secteurs :
 - Secteurs naturels,
 - Secteurs d'habitations etc ...
- la carte communale, en l'absence de PLU, organise la constructibilité des zones destinées à l'urbanisation, sous réserve du respect de zonage de la ZPPAUP.

DEUXIEME PARTIE

**PATRIMOINE PROTEGE
ET ARCHEOLOGIE**

LES PROTECTIONS EXISTANTES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

SONT CLASSES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les sites, gisements et grottes préhistoriques

- la grotte d'Abzac (Cl.MH le 13 juillet 1934)
- la grotte des Combarelles (Cl.MH le 12 décembre 1902)
- l'abri de Cro-Magnon, au lieu dit « chambre d'Ane », parcelle n°1223, section A du cadastre (Cl.MH le 9 janvier 1955)
- la Grotte de la Croze à Gontran (Cl.MH le 9 mai 1914)
- la Grotte de Font-de-Gaume (Cl.MH le 3 juillet 1902)
- Abri à sculpture dit « Abri du Poisson » et abri Lartet, situé en amont du précédent, au lieu dit « Gorge d'Enfer », parcelles n°505 et 505 bis, section E du cadastre (Cl.MH le 29 mars 1913). Parcelles de terrain n°825p et 826p du cadastre, au lieu dit « Gorges d'Enfer », appartenant à l'Etat (Cl.MH le 25 août 1937).
- le gisement de Laugerie Basse, parcelles n°835 à 837, 838p, 839 et 853, section A du cadastre (Cl.MH 25 avril 1940 et 23 mars 1943).
- gisement préhistorique enclavé dans la propriété de l'Etat au lieu dit « Logis abri de Laugerie Haute » (Cl.MH le 12 avril 1927) ; partie de gisement dans la parcelle n°853, section A du cadastre (Cl.MH 23 mars 1943).
- gisement de la Micoque (Cl.MH 8 mars 1922)
- grotte de la Mouthe contenant des peintures préhistoriques, parcelle n°197 et 198, section D1 du cadastre (le 11 juin 1953).
- grotte et gisement de l'Oreille d'Enfer, parcelle n°303, section C du cadastre (Cl.MH 23 août 1932).
- gisement préhistorique du Pataud, parcelles n° 1092 à 1096 et 1209 du cadastre (Cl.MH décret du 25 juin 1930) ; parcelles n°1097p, section A du cadastre, dépendant du gisement, au lieu dit « Le Claud » et correspondant aux abris situés sous la falaise (Cl.MH 9 mai 1958).
- gisement préhistorique du Vignaud, parcelles n°1096p et 1209p, section A du cadastre (Cl.MH le 29 novembre 1932).
- grotte décorée de bas relief préhistoriques, sous les ruines du château de Commarque (Cl.MH le 12 février 1924).

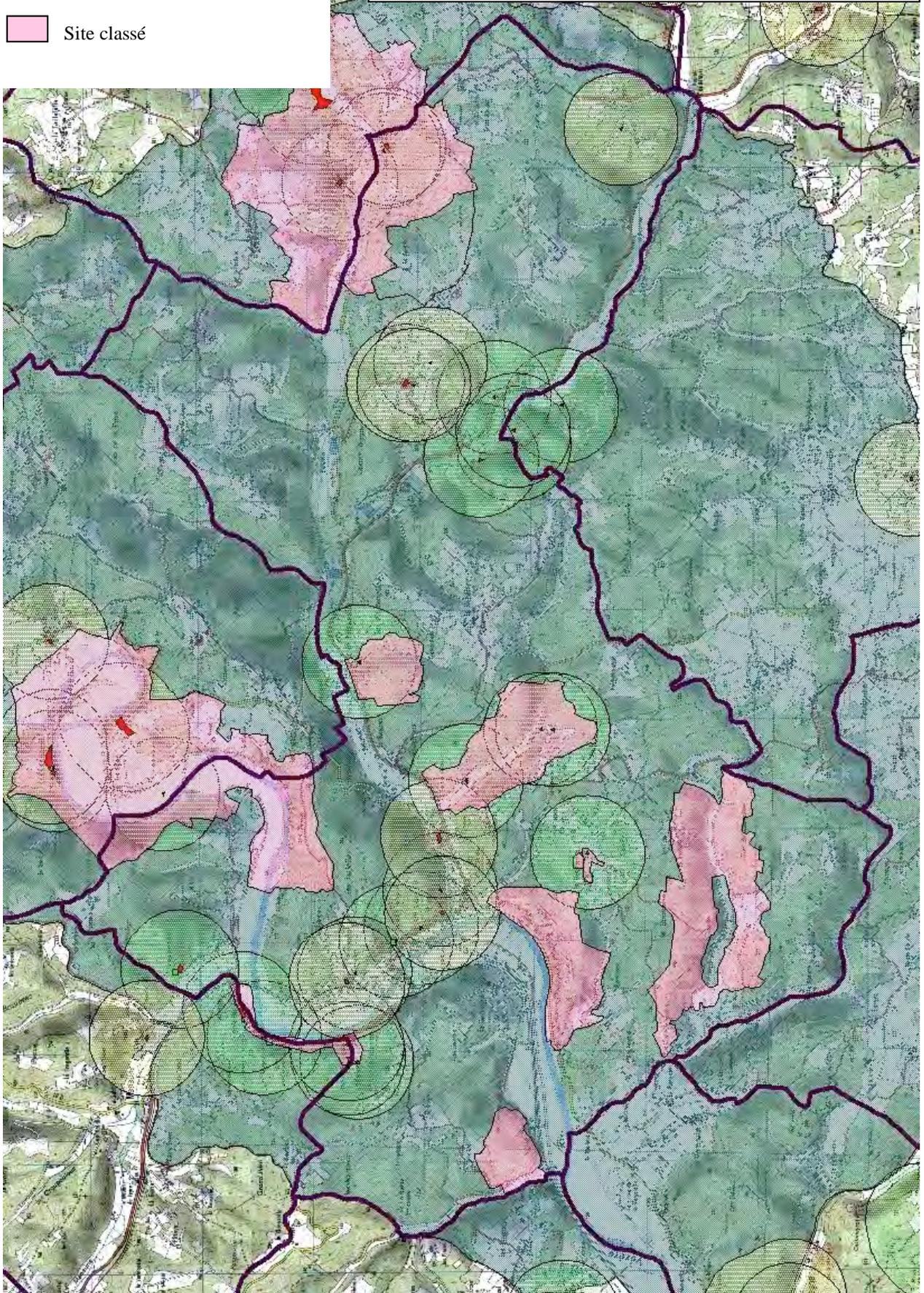
Les éléments du patrimoine bâti

- église de Sireuil (Cl.MH 25 avril 1974)
- église de Tayac (Cl.MH 10 avril 1895)
- château de Tayac et ses dépendances (Cl.MH le 26 décembre 1968)
- ruines du château de Commarque (Cl. MH le 2 septembre 1943)

○ Rayon de 500m autour des MH

■ Site classé

LE ZONAGE DES PROTECTIONS EXISTANTES



SONT INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les sites, gisements et grottes préhistoriques.

- grotte, parcelles n°113, lieu dit « La Calevie », section B (Inv.MH 26 février 1974).
- abri Audi, parcelle n°763, section A du cadastre (In.MH 18 décembre 1946)

Les éléments du patrimoine bâti

- l'ancienne forge : façades et toitures du bâtiment d'exploitation (grande halle), des logements des ouvriers du bâtiment qui lui fait suite (ancien dépôt de charbon et de minerai) et de la maison de maître des forges, son bief et sa chute d'eau (Inv.MH 29 août 1986).
- en totalité, la cabane en pierre sèche de Pechmémie (Inv.MH 27 décembre 1991).
- en totalité, avec ses terrasses et les murs de soutènement, la cabane en pierre sèche, au bourg de Sireuil (Inv.MH 27 décembre 1991).
- le pavillon de Sireuil avec son pigeonnier (INV.MH 21 décembre 1982).

BILAN

Le territoire de la commune recèle donc un nombre considérable de monuments historiques, protégés au titre de la loi du 31 décembre 1913. Cette protection concerne 24 édifices (en fait il ne s'agit pas majoritairement de patrimoine bâti, mais de grottes et de gisements) classés ou inscrits.

Depuis la loi du 25 février 1943, chaque Monument Historique (classé ou inscrit) génèrent une surface de protection d'un rayon de 500 mètres. Dans la surface ainsi limitée (les « abords » du Monument Historique), l'Architecte des Bâtiments de France émet un « avis conforme » ; les diverses autorisations (de construire, de démolir, de lôtir,...) sont soumis à son approbation.

Selon les textes en vigueur, la future ZPPAUP, pour autant qu'elle intègre les Monuments concernés, se substitue à ces rayons de protection.

Elle apporte en outre une réponse juridique pour les immeubles protégés au titre des Monuments Historiques et ne générant pas de notion d'abord en l'absence d'élévation visible.

LES PROTECTIONS EXISTANTES AU TITRE DES SITES

SONT CLASSES AU TITRE DES SITES

- l'ensemble formé par le site de la grotte des Combarelles (S.Cl 28 août 1987)
- l'ensemble formé par le site de la falaise des Eyzies (S.Cl 28 août 1987).
- l'ensemble formé par le site de la falaise des Eymaries (S.Cl 27 août 1987).
- l'ensemble formé par le site des Gorges de la Vézère (S.Cl 18 septembre 1987, abrogeant l'arrêté du 28 juillet 1944).
- l'ensemble formé par le site du Vallon de la Combe (S.Cl 27 août 1987).
- ensemble des abords de la grotte de la Mouthe (S.Cl le 6 juillet 1982, extension le 7 octobre 1988).
- ensemble formé par le site de la grotte de Font-de-Gaume (S.Cl 27 août 1987).
- site de la Vallée de la Beune (S.Cl 19 octobre 1988)
- arrêté de Biotope (14 mars 1990). Voir DIREN à Bordeaux
- site du Grand Roc et de la Laugerie, délimité comme suit, en partant du sud et dans le sens des aiguilles d'une montre : limite des communes Les Eyzies de Tayac / Manaurie, ligne de chemin de fer d'Agen à Périgueux, rive droite de la Vézère, traversée du CDn°47, limite sud de la parcelle n°675, section A3 et comprenant les parcelles cadastrales suivantes : n°675 à 695, 1018 et 1019 (ancienne parcelle n° 696), 697 à 721, section A3 du cadastre (S.Cl le 5 décembre 1977).

Les « poches » ainsi constituées par ces sites classés sont simplement cités ici pour mémoire, dans la mesure où la ZPPAUP n'a pas vocation à les remettre en cause. Le zonage de la ZPPAUP « contournera » donc ces emprises. Les sites classés conservent leur propre régime d'autorisation.

SONT INSCRITS A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE DES SITES

L'intégralité du territoire de la commune se trouve inscrit à l'inventaire supplémentaire des Sites (site inscrit), du fait de la conjonction de diverses protections :

- Site des Eyzies comprenant l'agglomération des Eyzies-de-Tayac, les falaises des Grands Rochers et de Cro-Magnon, et leur abords immédiats, et délimité : à l'Ouest, au Nord et à l'Est, par une ligne qui, partant de la rive gauche de la Vézère, suit le contour des parcelles n°s 1216, 1221, 1220, 1223, 1087, 1083, 1082, 1080, section A du cadastre, puis le dessus des falaises à une distance de

20 mètres du bord en traversant les parcelles n°s 1097, 1099 jusqu'à la limite des 2ème et 3ème feuille de la section A du cadastre, puis le contour Nord de la parcelle n° 765, ensuite cette ligne traverse la parcelle n°794 en passant à 20 mètres de l'angle Nord-Ouest de la parcelle n°781 et aboutit à la limite des parcelles n°s 788, 789 et 790 ; au Sud-Est, par une ligne qui suit le contour est de la parcelle n°788, traverse la parcelle n°787 et suit la route des Eyzies à Tursac jusqu'au pont sur la Beune, puis la rive gauche de la Beune jusqu'au confluent avec la Vézère ; au Sud-Ouest, par la Vézère jusqu'à l'aplomb de la limite des parcelles n°s 1215 et 1216. En ce qui concerne les immeubles bâtis, l'inscription s'applique aux façades, élévations et toitures et pour les abris naturels aux parois intérieures et extérieures (S.Ins. : 28 juillet 1944).

- Falaises du Cingle et leurs abords immédiats, délimités : au Nord, par la Vézère de la parcelle n° 1647 à la parcelle n°9 et la RD n° 706 entre l'angle Est de la parcelle n°9 et le carrefour de cette route avec la route de Meyrals ; à l'Est, par le chemin de Tayac à Meyrals jusqu'à l'angle Sud-Est de la parcelle n°15 ; au Sud, par la limite Sud des parcelles n°s 15 et 18 puis une ligne conventionnelle qui délimite une bande de terrain à 30 mètres de distance du bord de la falaise (limite des parcelles n°s 22, 24, 47, 1631) longe ensuite les limites Est et Sud des parcelles n°s 1605, 1603, 1600, 1599, 1597 ; à l'Ouest, par la limite Ouest des parcelles n°s 1596, 1641, 1643 et 1647 jusqu'à la Vézère (S. Ins. : 28 juillet 1944).
- Falaises de Peuch et leurs abords, délimités : au Sud, par le chemin du Peuch au hameau du Giel et la lisière Nord du village du Peuch ; à l'Est, par l'ancien chemin de Laborie au Peuch, une ligne allant de la pointe Est de la parcelle n° 203 à ce chemin, le contour de la parcelle n° 203 jusqu'à la parcelle n° 207, une ligne traversant la parcelle n° 202 en direction de la limite Ouest de la parcelle n° 187 jusqu'à la lisière de la parcelle n° 197, le contour Nord-Est de la parcelle n° 202 ; au Nord, par le contour Nord-Ouest des parcelles n°s 202 et 203 ; à l'Ouest, une ligne conventionnelle partant de l'extrémité Ouest de la parcelle n° 203 et aboutissant à l'extrémité Nord-Ouest de la parcelle n° 307, les contours Ouest des parcelles n°s 307, 301, 300, une ligne allant de la pointe Sud-Est de la parcelle n° 292 à l'extrémité Nord de la parcelle n° 292 à l'extrémité Nord de la parcelle n° 294, le contour Nord-Ouest de la parcelle n° 293 (S. Ins : 28 juillet 1944).
- Rocher de la Peine et ses abords (parcelles n°s 110 à 113, section C du cadastre) (S. Ins : 28 juillet 1944).
- Voir également, Vézère (vallée de la) : vallées de la Beune, de la petite Beune et de la Vézère (S. Ins : 20 septembre 1966).
- Falaises du Grand Roc de Laugierie et du Bil et leurs abords immédiats, délimités : au Nord-Est, par une ligne qui suit la voie ferrée traversant la parcelle n° 873, section A du cadastre des Eyzies ; à l'Est, par la Vézère jusqu'au pont de la route des Eyzies à Laugierie, en englobant l'île cadastrée sous le n° 557 ; au Sud, par la route des Eyzies à Laugierie, le contour Est de la parcelle n° 550 et les contours des parcelles n°s 549, 548 et 547, section E du cadastre

des Eyzies ; à l'Ouest, par la limite de la parcelle n° 545 et des parcelles n°s 543, 546, 544, puis une ligne rejoignant l'angle Nord-Ouest de la parcelle n° 545 à la limite Est de la parcelle n° 525 et prolongée jusqu'à la Gorge d'Enfer de façon à inclure le sommet des falaises dans la zone inscrite, une ligne coupant les parcelles n°s 240, 282, 283, 300 et 302, section B du cadastre de Manaurie à 20 mètres environ au Nord de la limite des communes de Manaurie et des Eyzies, la limite des parcelles n°s 841 et 239, 238 et 239 ; une ligne partant de l'angle Nord de la parcelle n°238 aboutissant à l'angle Est de la parcelles n°236 coupant les parcelles n°s 234 et 71 jusqu'à l'angle Ouest de la parcelle n° 69 et suivant la limite des parcelles n°s 69 et 68, 67 et 68 et aboutissant à l'entrée du tunnel du chemin de fer (S. Ins. : 28 juillet 1944).

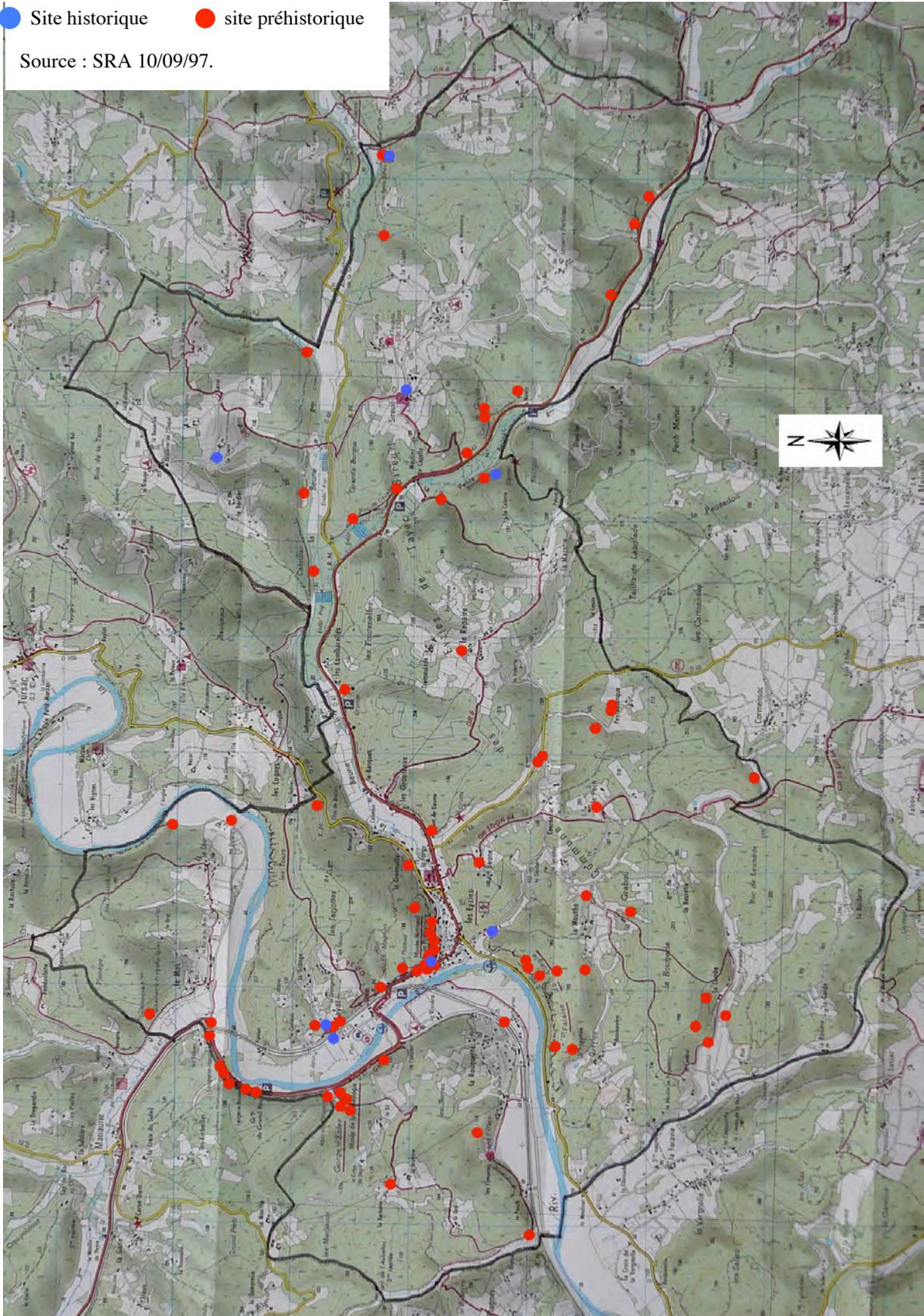
- La « Gorge de l'enfer » (parcelles n°s 502 à 505, 505bis, 506, 507 et 519, section E2, n° 825, section A du cadastre des Eyzies-de-Tayac ; parcelle n° 302p, section C du cadastre de Manaurie) (S.CI. : décret du 24 octobre 1931)
- Eyzies-de-Tayac Sireuil (Les) et Tursac :
- Rochers de l'Angle et des Neuf Frères et leurs abords immédiats, ensemble délimité : au Nord, par la Vézère, de l'extrémité Nord-Ouest de la parcelle n° 203, section C du cadastre de Tursac à l'extrémité Nord-Ouest de la parcelle n° 922, section A du cadastre des Eyzies-de-Tayac, en englobant les îles figurant sous les n°s 625 et 636 du cadastre des Eyzies ; au Nord, à l'Est et au Sud, par une ligne qui suit le contour Nord-Ouest de la parcelle n° 203, section C du cadastre de Tursac, rejoint l'angle de jonction des parcelles n°s 194, 191, 192 et 192bis, section C du cadastre de Tursac, suit le contour Nord-Est de la parcelle n° 192bis jusqu'à l'angle Nord-Est de la parcelle n° 191, rejoint l'angle Nord-Est de la parcelle n°190, suit les contours des parcelles n°s 190, 171, 170, 169, 164, 165, 166, 128, 127, traverse la parcelle n°116 jusqu'à l'angle Nord-Est de la parcelle n° 117, puis les contours des parcelles n°s 116, 126, 124, 123, 121 jusqu'à l'angle Sud-Ouest de la parcelle n° 120 et rejoint l'angle Est de la parcelle n° 657, section A du cadastre des Eyzies-de-Tayac, suit les contours Est et Sud des parcelles n°s 657 et 655 jusqu'à l'angle Sud-Ouest de la parcelle n° 71, rejoint l'angle Nord-Est de la parcelle n° 648 dont elle suit le contour jusqu'à la parcelle n° 642, traverse la dite parcelle jusqu'à l'angle Sud-Est de la parcelle n° 646 dont elle suit les contours, puis ceux de la parcelle n° 627 jusqu'à l'angle Nord-Ouest de la parcelle n°628, traverse la parcelle n° 627 dans sa plus petite largeur jusqu'à la limite Ouest de cette parcelle qu'elle suit jusqu'à la section A du cadastre de la commune des Eyzies, suit les contours Sud de la parcelle n° 916, section A du cadastre des Eyzies-de-Tayac, qu'elle prolonge à travers la parcelle n° 933 jusqu'à la parcelle n° 926, suit le contour Sud de la dite parcelle et les contours Sud et Ouest des parcelles n°s 923 et 922 jusqu'à la Vézère (S. Ins. : 28 juillet 1944).

Les servitudes des sites inscrits sont suspendues dès l'approbation de la Z.P.P.A.U.P.

LES SITES ARCHEOLOGIQUES : Localisation et densité

● Site historique ● site préhistorique

Source : SRA 10/09/97.



LE ZONAGE ARCHEOLOGIQUE

Conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée par la loi 2003-707 du 2 août 2003, au code du patrimoine. Livre V art. L. 522-5 du décret 2004-490 du 3 juin 2004, le ZONZGE ARCHEOLOQUE se substitue à la notion de carte archéologique qui préexistait.

Un arrêté de zonage archéologique a été pris pour la commune des Eyzies-de-Tayac-Sireuil le 1^{er} juin 2006 par le préfet de région (rèf.AZ.06.24.06). Vu la richesse archéologique de la commune, l'arrêté comporte UNE SEULE ZONE COUVRANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL. Ces sites connus, protégés ou non, sont en effet au nombre de 98 ce qui est considérable, et s'explique notamment par l'intérêt qui suscite depuis plus de 150 ans la richesse de la commune, particulièrement connue et explorée, objet de très nombreuses publications.

L'inventaire des sites distingue ceux relevant des antiquités préhistoriques, de ceux relevant des antiquités historiques. Parmi ces derniers, on retrouve les monuments médiévaux (château de Commarque, église de Tayac,...), déjà évoqués dans le cadre du patrimoine protégé. **Mais 90% des sites archéologiques repérés relèvent de la préhistoire.** La carte ci-contre correspondant aux données de l'ancienne carte archéologique, situe dans l'espace la densité de ces sites

NOTA :

L'inventaire de Mme Valérie Rousset reprend en cartographie la localisation de tous les sites archéologiques ; cette localisation, avec les mêmes légendes, est également reportée sur le plan de zonage de la Z.P.P.A.U.P.

Légende

- M : Patrimoine Bâti
- ▲ T : occupation troglodytique
- A : patrimoine archéologique

Petit patrimoine

- CH : chemin
- CA : carrière
- F : fontaine et source

4 - SYNTHÈSE

1- LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE : GROTTES ET GISEMENTS

L'ensemble du patrimoine archéologique de la préhistoire se développe le long des vallées de la Vézère, de la Grande et de la Petite Beune, plus précisément à la confluence de la Vézère et de la Beune. On le trouve cependant, mais plus ponctuellement, sur les plateaux notamment sur celui de la Moutte. Les 32 sites cartographiés ci-après consistent en les gisements et grottes les plus connus et célèbres mais ne forment qu'une partie de la centaine de sites répertoriés et étudiés par les services de l'archéologie.

Le long des vallées et vallons

Abri Patouil (AB - A21)



Les Combarelles (B2 - A7)



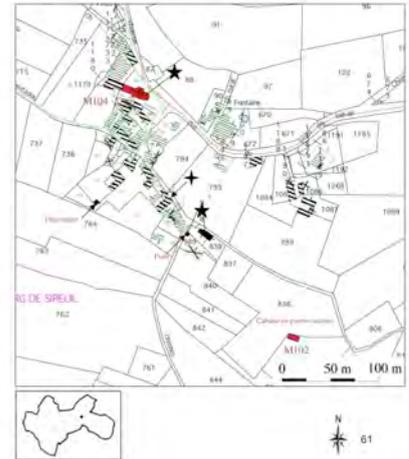
Laugerie Haute et Laugerie Basse (A3 - A13, A12)



Font de Gaume (B2 - A18)



SIREUIL
Section Sireuil C3
Représentation V. R. M104, M102



L'ENJEU DE PROTECTION

La constitution du zonage archéologique répond qu'à un enjeu de connaissance du patrimoine, mais vise à en faciliter la protection notamment dans le cadre de la loi sur l'archéologie préventive. Pour les sites protégés au titre des Monuments Historiques (une vingtaine sur les 98), le dispositif juridique applicable est celui issu de la loi de 1913 en termes de travaux.

Pour les autres, le décret du 5 février 1986 prévoit la consultation du Directeur Régional de l'Archéologie, dans le cadre des permis de construire, de lotir, de démolir, etc., concernant des interventions susceptibles, en raison de leur localisation et de leur nature, de compromettre la conservation d'un site. L'autorisation ou le permis demandés sont accordés par le préfet, après consultation du SRA.

Le principe de l'avis du SRA pour toute autorisation pouvant affecter un site archéologique et sur l'ensemble du territoire communal, sera rappelé dans le cadre du règlement de la ZPPAUP.

BILAN

Le bilan en matière de protection des espaces au titre des sites (loi du 2 mai 1930) s'organise autour de deux réalités flagrantes :

- la totalité de la commune bénéficie d'une protection, puisque la commune fait partie d'un site inscrit. La protection générée est toutefois réduite, puisqu'elle n'implique qu'un « avis simple » (simple consultation), de l'Architecte des Bâtiments de France, pour les diverses autorisations. Selon les textes en vigueur, la ZPPAUP se substituera à cette protection.
- les sites classés constituent eux une protection lourde ; ils sont nombreux sur la communes, mais ponctuels et dispersés. Ils ne concernent que des entités paysagères de surface réduite. Selon les textes en vigueur, le zonage de la future ZPPAUP ne les concerne pas. Toutefois, en terme de réglementation, la ZPPAUP pourra formuler des préconisations destinées aux services de l'Etat qui en ont la charge, pour assurer une cohérence de la protection sur l'ensemble du territoire de la commune.

De toute évidence , la juxtaposition de protection au titre des M.H. d'un site inscrit élargi mais contraignant, avec des sites classés ponctuels mais rigides, n'apparaît pas pertinente. La mise en place de la ZPPAUP permet de simplifier les régimes d'autorisation et de clarifier les enjeux de protection.

TROISIEME PARTIE

APPROCHE PAYSAGERE

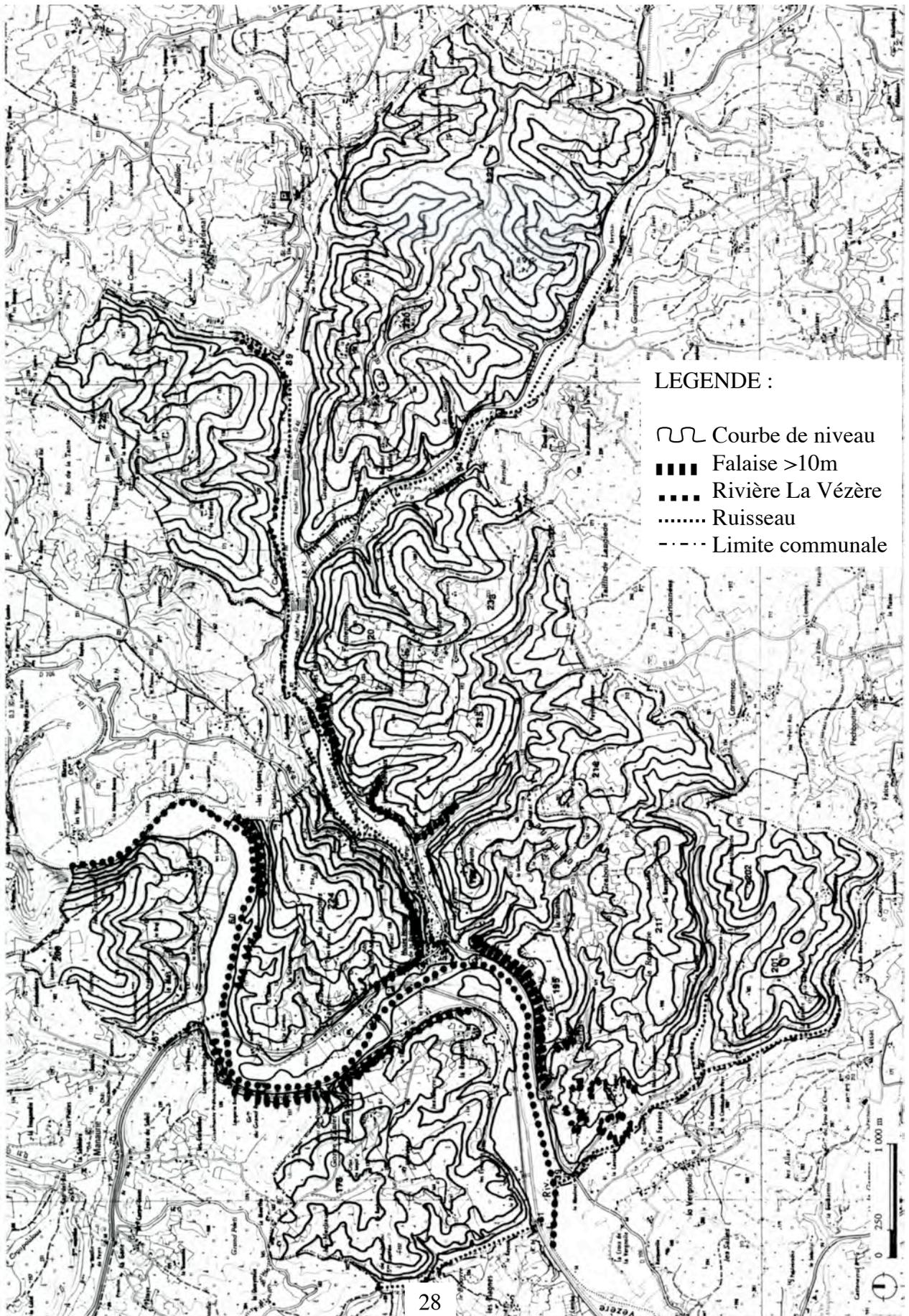
LE RELIEF - L'HYDROLOGIE

La commune présente un périmètre relativement découpé, dont le dessin répond à un relief accidenté. En effet, la vallée principale où coule la Vézère traverse la partie Ouest de la commune et reçoit les lits des ruisseaux de la Beune et de la petite Beune venant de l'Est.

Le tracé de la Vézère s'inscrit dans un S très prononcé où le versant extérieur du méandre est marqué par un enrochement caractéristique de la vallée : falaise calcaire impressionnante abritant les nombreux sites préhistoriques. Le fond de vallée présente une largeur constante sur la commune d'environ 500m, occupée par les cultures, les équipements de loisir (camping). Les tracés de la Beune et de la petite Beune sont plus « linéaires », créent également un profil de vallée en U, bordées ponctuellement de falaises rocheuses et occupées dans leur fond par des cultures, des prairies humides et en amont des marais (la Grèze).

Le système de vallées confluentes a creusé le sol et déterminé des reliefs, des collines avoisinant les 220 m d'altitude.

LE RELIEF - L'HYDROLOGIE



LA GEOLOGIE

Quatre types de sols et rochers sont présents sur la commune des Eyzies :

- a2 : Alluvions modernes, sur les berges des ruisseaux affluents de la Vézère.

- e3s : Eocène supérieur (Ludien), sidérolithique. Cet horizon de silex emprunté à la craie sous jacente a fourni la matière première de nombreux outils préhistoriques.

- c7ec : Santonien, non subdivisé, est constitué d'une succession de calcaire.

- c7b : Calcaires coniaciens, ces calcaires sont à ciment microcristallin, graveleux. Ce sont des formations très dures et donc, très résistantes. Elles représentent la surface la plus importante dans le territoire communal.



1	2	3
4		

1-2-3- Roc, falaise dominant la route, la vallée, les boisements.

4 - sur la route de St Cirq vers les Eyzies, perspective sur l'amont de la vallée qui se resserre par la succession de profils des collines au sommet légèrement bombé et aux versants plus abrupts.

COUVERTURE VEGETALE

La forêt en Dordogne

Le Périgord est une région de transition et toutes les caractéristiques géologiques topographiques et climatiques sont présentes.

Le département a une superficie de 922.500 ha dont 375.000 ha de forêts. Le taux de boisement représente 40% alors que pour la France, il est de 25% (en augmentation de 3% par rapport à 1961). Cet accroissement de la surface des forêts est dû au reboisement des terres agricoles (subventionnées), à la colonisation naturelle des terres abandonnées, et aux déboisements autorisés qui diminuent.

La commune des Eyzies :

Elle est très boisée, et les documents dont nous disposons datent de 1764, et de la 2^{ème} moitié du 18^{ème} siècle (carte de Belleyme), nous montrent que les bords de la rivière Vézère et le pourtour souvent assez réduit des hameaux étaient destinés à la culture et aux prairies, tout le reste étant recouvert par la forêt.

D'après le terrier de 1764, une grande partie des parcelles étaient recouvertes soit de garrissades (chênes), de brugues (bruyères), ou de « bois ». Le châtaigner était souvent présent mais le chêne dominait. La forge des Eyzies durant toute son activité a toujours utilisé une grande quantité de bois qui servait aussi pour le chauffage, la construction, la nourriture des hommes et des animaux : châtaignes, glands...



Répartition des différentes essences :

Le relief de la région et les conditions climatiques en découlant sont à la base de la répartition des essences de bois de la commune.

Selon l'exposition du versant ou du plateau, on trouve des essences différentes aux besoins différents : lumière, eau, chaleur, vent, terre ;

Essences dominantes :

- versant Nord :

Le hêtre est présent sur les rives gauches de la Vézère et de la Beune, mélangé aux chênes pédonculés ou pubescents sur le haut des versants. En descendant, on trouve le charme puis le buis.

- versant Sud :

C'est le domaine des essences méditerranéennes chêne pubescent, chêne vert, érable de Montpellier et érable champêtre, avec des bouquets de pins sylvestre.

- versant Est et Ouest :

Ils regroupent beaucoup plus d'essences : des châtaigniers sur le haut puis en mélange avec le chêne pubescent et le chêne pédonculé, le charme se situant au bas des versants avec des bouquets de pins sylvestres.

Les plateaux sont le domaine des châtaigniers et des pins maritimes. Dans le fond des vallées, on trouve le charme et le chêne pédonculé. Le châtaignier qui a été largement diffusé par l'homme n'a jamais été régénéré et il a tendance à régresser, remplacé par le chêne mieux adapté au milieu.

Le hêtre, abondant autrefois mais éliminé pour le charbon de bois et par la concurrence du châtaigner, est en expansion, car il régénère très bien à l'ombre des vieux taillis. Grâce à la loi de 1946 créant le Fond Forestier National, certaines essences exotiques comme le pin noir d'Autriche, de Douglas, ou de l'Orégon, l'Epicia, ont été introduites sur la commune mais à très petite échelle. Elles ont été plantées sur des sols squelettiques où elles seules pouvaient subsister.

LA COUVERTURE VEGETALE

La plus grande partie de la commune est recouverte de forêts. Celles-ci occupent les versants abrupts et dégagent des clairières sur les sommets arrondis où viennent se loger les hameaux. Les fonds de vallée humides sont propices à la culture et aux pâtures.

- 1) Le Rocher du Musée de la préhistoire, le manteau forestier composé de feuillus le recouvre en se mélangeant à des essences persistantes méditerranéennes.
- 2) Clairières sur un plateau, vignes et bâtis occupent le replat, les essences persistantes (pins, épicéas) bordent la forêt de feuillus.
- 3) En fond de vallée, la rivière de la Vézère est bordée d'essences hydrophyles sur sa rive, de cultures dans la plaine. En fond de plan, le versant boisé, bâti à mi-pente surmonté de persistants sur la crête.
- 4) Idem avec le bel ouvrage de franchissement de la voie ferrée sur la Vézère.

1	
2	
3	4



LES AIRES DE PROTECTION NATURELLES

Un certain nombre de ZNIEFF ont été déclarées sur la commune des Eyzies.

Elles se nomment et ont des caractéristiques communes pour

- Le coteau des Eyzies,
- Le coteau des Eyzies et de Manaurie,
- Le coteau de Saint Cirq, du Bugue et des Eyzies :

à savoir la juxtaposition de milieux présentant des groupements d'espèces à affinités méditerranéennes et sub-montagnardes, les affleurements rocheux favorables à la nidification ou à l'hivernage de certaines espèces d'oiseaux peu abondantes au niveau régional.

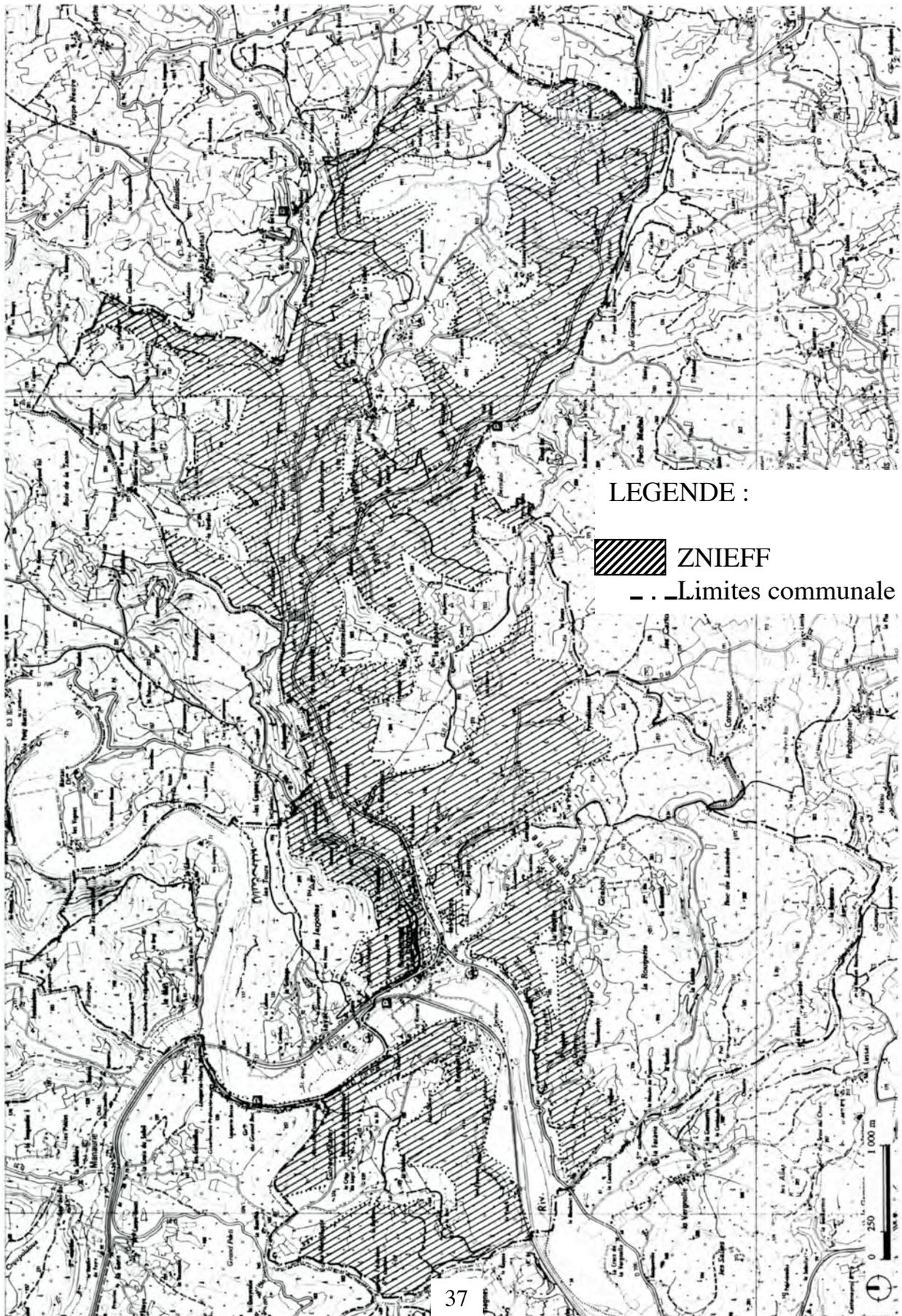
- La petite Beune (Beune sud), le Puymartin, se caractérisent par une vallée tourbeuse découpée en parcelles plus ou moins marécageuses, les parties drainées ou attéris ont une physionomie végétale variable suivant qu'elles sont pacagères, fauchées, cultivées ou abandonnées. La phragmitaie attéris tend à coloniser de grandes parties. Vallée plus ouverte que la Beune Nord. Une intéressante charmaie calcicole orientée au Nord.

- Le Vallon de Font de Gaume est un ensemble de différents sites rupestres d'expositions diverses, de hauteur, de configuration, de longueurs variées, couronnés de boisements dont la composition est fonction de l'exposition. Outre l'intérêt botanique, ces sites permettent l'hivernage ou (et) la nidification d'oiseaux rares, d'origine montagnarde pour les premiers, ou inféodés aux milieux rocheux pour les seconds, aux basses altitudes.

Difficilement accessible, ils permettent le maintien de mammifères tels que la Genette

- La grande Beune (Beune Nord) est un ensemble linéaire de parcelles plus ou moins marécageuses allant du marais à la prairie drainée, suivant l'histoire récente des différentes parcelles. La composition du tapis végétal est donc fonction des actions anthropiques qui conditionnent les oscillations des facteurs hydriques et phoniques. Grand intérêt paysager les pentes boisées, les falaises encadrent le fond de la vallée tourbeuse. Sites archéologiques et architectures remarquables et exceptionnels faisant partie de l'ensemble préhistorique de la vallée de la Vézère d'intérêt culturel mondial.

LES AIRES DE PROTECTION NATURELLES



TYPES DE PAYSAGES - VUES

Les accidents de relief, la confluence des rivières et les variétés végétales offrent des paysages contrastés et spectaculaires.

Les Vallées

1 - vue depuis le pont routier des Eyzies, la vallée largement ouverte à la confluence de la Vézère et de la Beune, dominée par le rocher du château.

La vallée encore exploitée offre une vue ouverte et dégagée.

2 - Vallée de la Beune :

La peupleraie ferme la perspective sur le fond de la vallée.

3 - En face de Vieil Mouly, envahissement par la friche. Le rocher qui domine est progressivement couvert par la végétation lui aussi.

4 et 5 Vallée de la Beune:

Les champs cultivés maintiennent l'ouverture du paysage. En fond , Envahissement sauvage le long des fossés ou des affluents de la Beune.

	1
2	3
4	5



TYPES DE PAYSAGES - VUES

Les crêtes et vues lointaines,

Le haut des plateaux occupés par les hameaux au milieu de vastes clairières, espaces encore en partie agricoles, offrent des vues lointaines sur les plateaux voisins :

- 1 - Vue vers Langlade au Sud du Mas de Sireuil, horizon ouvert sur Meyrals
- 2 - Vue vers Laval et Gourenerie depuis Sireuil.

Les coteaux boisés,

Les flancs de coteaux sont le plus souvent couverts de taillis ou boisements denses :

- 3 - Montée vers Sireuil depuis la Beune.

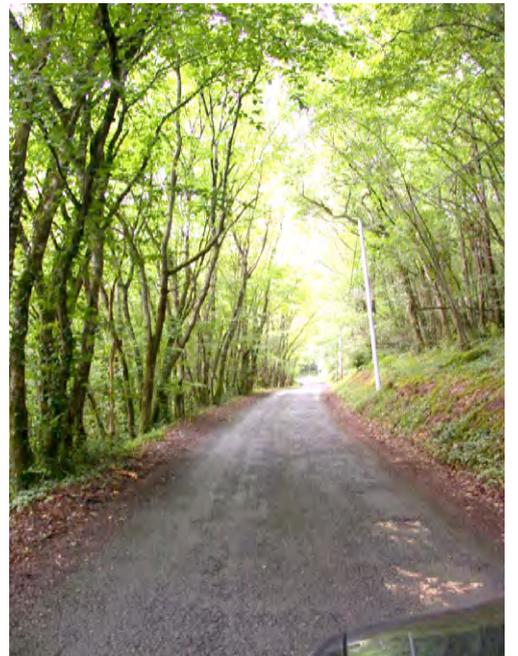
Les falaises,

Les rochers ont de tous temps procuré des lieux de refuge. Cette assimilation du roc à l'habitat est une constante des paysages aux Eyzies :

- 4 - Le bourg ancien des Eyzies blotti au creux des rochers.
- 5 - Falaise aménagée au dessus de la Beune.

1	2
	3
4	5

Cette présence des rochers avec les traces d'occupation est une des caractéristiques majeures du site.



LES ROCHERS DANS LE PAYSAGE

Les rochers et falaises sont une constante dans le paysage des Eyzies : Chaque vallée est diminuée, plus ou moins, par ces grands pans de rochers qui se dressent comme de hautes murailles.

Ils sont la marque grandiose du passé géologique du site, mais surtout un témoin des premières occupations humaines à qui ils ont offert abris et grottes bien protégés, près de cours d'eau poissonneux.

Ils constituent un événement majeur dans la perception du paysage :

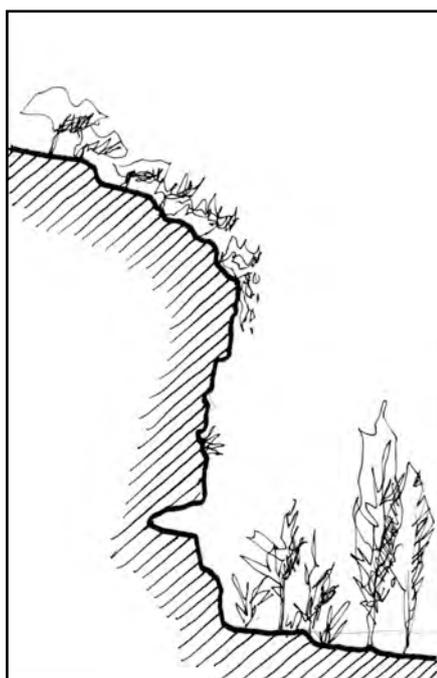
- 1 - Falaises du cingle qui dominent la confluence au Sud.
- 2 - Le rocher du Château et le bourg des Eyzies vus depuis le pont.
- 3 - Falaise au dessus de la rue principale des Eyzies.
- 4 - Falaise du Grand Roc

1	2
3	4



LES ROCHERS DANS LE PAYSAGE

L'impact des rochers dans le paysage tend à s'atténuer avec le temps : les espaces abandonnés permettant à la végétation de coloniser la roche.



En partie haute :
La végétation du plateau descend sur le nez des falaises .

En partie basse :
L'ombre et l'humidité favorisent une prolifération le plus souvent spontanée d'arbres et arbustes.

La comparaison de vues prises il y a 100 ans et aujourd'hui est très parlante :

- 1 - Le rocher du château versant Sud.
- 2 - Le rocher du château versant Ouest
- 3 - Le rocher de Font de Gaume.

1	
2	
3	



Libre Fenelon O Domege - Périgeanx
3012. Les Eyziés et les enlans - Les Eyziés (vue générale prise de l'Est).



V. D. 4. - 219. - Dordogne. - Station Préhistorique des Eyziés
LES EYZIÉS et la Vézère



Source : collection personnelle, de B. Honnietto, Tursac.



LES ROCHERS DEMAIN

Dans la perspective d'une mise en valeur du site global des Eyzies, la lisibilité des rochers dans le paysage est une question primordiale. En effet, autrefois la masse des rocs était telle que le carrefour des vallées correspondant à l'emplacement du bourg devait procurer une impression inoubliable aux visiteurs, une sensation d'habiter un endroit unique...

Aujourd'hui, on pourrait retrouver ces qualités plastiques en dénudant certaines parties hautes de falaises. La mise à nu des rochers permettrait tout en s'approchant du centre de découvrir les rocs avec leur constitution tabulaire, leur crête-plateau découpée dans le ciel. L'implantation du Musée correspondrait à l'impact rocheux le plus fort.

Le fait de faire coïncider l'aspect rocheux prépondérant avec la localisation du Musée, d'établir une évolution du naturel boisé au naturel minéral dans le paysage, est aussi une façon d'entrer dans le site des Eyzies.

En effet, au débouché des vallées secondaires, rien ne permet de s'orienter, et le point central qu'occupe le musée n'est pas signalé de loin.

Les actions possibles :

Un débroussaillage, élagage soigneux des végétaux en nez de falaises,

Un débroussaillage complet en pied de falaises.

Ces travaux sont à réaliser dans le cadre d'une opération concertée, en dehors des périodes de nidification.



Impasse

Mar. d'Aloud

Brovayes

Munauge

Carrouge

LES TANGES

LES DUMBERGERS

LES ESPRITS

RIV

Vézère

N

Turcat

la Roche

ESPACE PUBLIC

Dans la perception d'un lieu, d'un village, d'un site de villégiature, on perçoit les grandes lignes du territoire, les accès au bourg, l'architecture, mais également les espaces publics, la qualité des voies, des lieux d'accueil, de stationnements, des cheminements piétons.

Un certain nombre de thèmes : les revêtements de sol, les clôtures, les murets, les treilles, les bordures plantées sont abordés aux Eyzies. Ils font partie d'un patrimoine, leur connaissance et reconnaissance permettent de déterminer un vocabulaire, les outils nécessaires à la mise en valeur du bâti, du cadre de vie.

VOIES ET REVETEMENT DE SOL

Le centre bourg des Eyzies a profité d'une réfection des trottoirs et de la voirie, le long de l'axe principal. Les matériaux utilisés sont sobres : béton désactivé sur les trottoirs, calpiné par des bandes de pavés de pierre naturelle.

1 - La rue principale, façades et trottoirs dans le mêmes tons ocres.

2 - Trottoirs interrompus par les stationnements dans la séquence très arborée de la voie principale.

3 - Devant l'hôtel CROMAGNON, luxuriance des jardins, tonnelles et massifs intégrés dans le trottoir.

4 - Stationnements plantés, ombragés.

5 - Cheminement récent en béton balayé à l'abri Paraud, bordure d'iris, aubépine en fleur.

1	4
2	5
3	



LES CHEMINEMENTS

1 - Entre mur et façade, surface où caniveau et voie ne font qu'un, revêtement hétérogène.

2 - Haie de buis bordant une petite voie du coteau.

3 - Voie intérieure à flanc de coteau, revêtement hétérogène et lignes EDF apparentes.

4 - Rétréci du cheminement, mur et treille de vignes, roses, glycines serpentent le long des façades et forment un socle vert au RDC - Enfouissement des lignes à faire.

5 - Cheminement étroit bordé de haie en mélange : au buis commun et buis du pauvre se côtoient des rosiers grimpants, de la vigne, quelques arbustes font de chemin un endroit incontournable de promenade aux Eyzies.

1	2	
3	4	5



LE VEGETAL DANS LE BOURG

1 - Luxuriance des endroits de détente, végétal en bordure dans les haies, platanes taillés en treille, marronniers dans le fond.

2 - Accès par les rampes aux bâtis, à droite, talus terrassés et plantés de tilleuls sur la plateforme haute (valorisant), à gauche, talus plantés maigrement.

3 - Plantation traditionnelle des pieds de murs par des iris maintenus dans des murets de pierre. Rampe en béton désactivé bordée d'arbustes.

4 - Luxuriance d'un talus abrupt planté près de l'abri Pataud, mélange de feuillages, de fleurs, iris, aubépines, chèvrefeuille sont très valorisants.

5 - Rosier grimpant bordant l'espace public.

1	4
2	5
3	



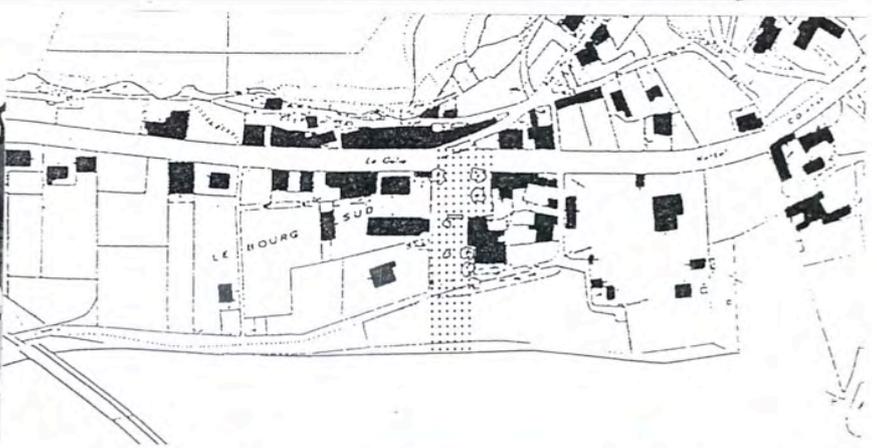
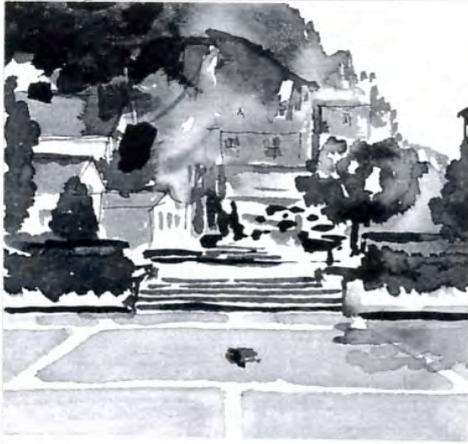
LA PLACE PUBLIQUE DE LA MAIRIE

1 - Place publique s'étendant depuis la rue principale jusqu'à la berge de la Vézère, lecture confuse de cette perspective : axe central, aménagement asymétrique. Sol en grave et en béton reconstitué.

2 - Depuis la deuxième terrasse, devant la Mairie, place en béton désactivé, fontaine, bancs, luminaires, bornes, cohabitation difficile des stationnements et des aires piétons.

3 - Depuis le haut, la rue principale vue bouchée sur la Vézère, confusion de la perspective qui butte sur les voitures et stationnements.

1	
2	
3	



LE SECTEUR DE LA GARE

La gare et ses abords représentent un lieu fonctionnel et agréable aux Eyzies. En effet, la qualité architecturale des hôtels et la qualité du traitement des trottoirs longeant la voie SNCF font de ces espaces une entrée au bourg très agréable.

1 - En sortant du bourg, les hangars de la gare sont visibles au delà d'un trottoir aménagé et planté.

2 - Depuis la route, vue sur la gare qui se détache sur le coteau boisé.

3 - Rue de la gare, l'environnement est très végétal grâce au coteau boisé à droite.

4 - En entrant aux Eyzies, la gare constitue un décor valorisant.

5 - A Tayac, l'espace public majeur est très convivial.

1	2
3	4
5	6



LES CLOTURES

Les clôtures définissent avec raffinement ou brutalité la limite entre deux domaines.

Aux Eyzies, il existe un certain savoir faire vu au travers de ces exemples qu'il serait intéressant de voir développer.

1 - Haie de buis de long d'une ruelle, portillon en bois, iris et roses en bordure.

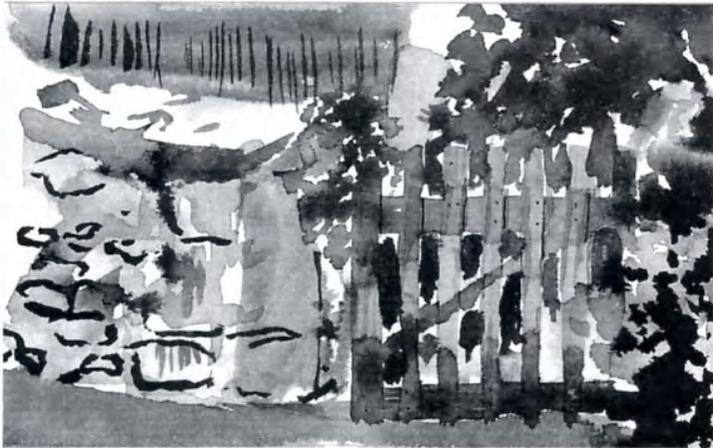
2 - Maintenu entre un mur de pierres et une haie de chèvrefeuille, portillon en bois simple.

3 - Rampe bordée d'une lisse en bois d'un côté, d'un mur de pierres surmonté d'un grillage de l'autre, très peu valorisant.

4 - Double portillon métallique entouré de murets en pierre et surmonté d'une tonnelle en vigne.

5 - Terrasse jardinées surmontées d'un alignement de tilleuls. Luminaire Rauserne sur crosse, fût en métal bronze foncé, pourrait être le luminaire à décliner au Eyzies.

1	4
2	5
3	



SYNTHESE

L'objectif est de préserver et de mettre en valeur les caractéristiques majeures du site. On peut donc dégager les grandes lignes quelques critères déterminants :

LES VALLÉES

Conserver les ouvertures paysagères le long des vallées :

- en évitant l'envahissement sauvage des espaces,
- en excluant les plantations massives d'arbres de haute tige comme peupleraies, et en favorisant les arbres de petites tailles (fruitiers...)

LES FALAISES

Conserver la visibilité du fronts de falaises par un entretien régulier, dans le cadre d'une opération concertée.

LES PLATEAUX

Maintenir les effets de hameau (constructions en habitat groupé) en préservant les espaces cultivés.

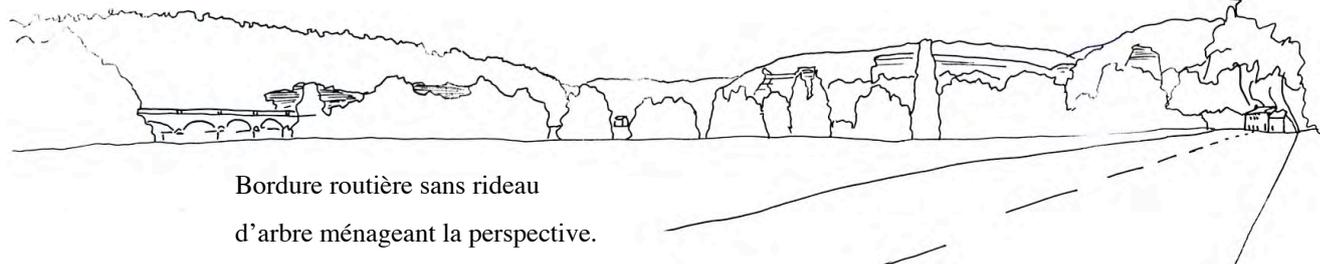
LES CONSTRUCTIONS ET LEURS ABORDS

Respecter les modes d'implantation traditionnels (par rapport au relief, par rapport aux autres constructions), Adopter pour les aménagement des abords des constructions (clôtures, etc...) les solutions traditionnelles du lieu (muret de pierres sèches, clôtures et portails en châtaignier, haies naturelles...)

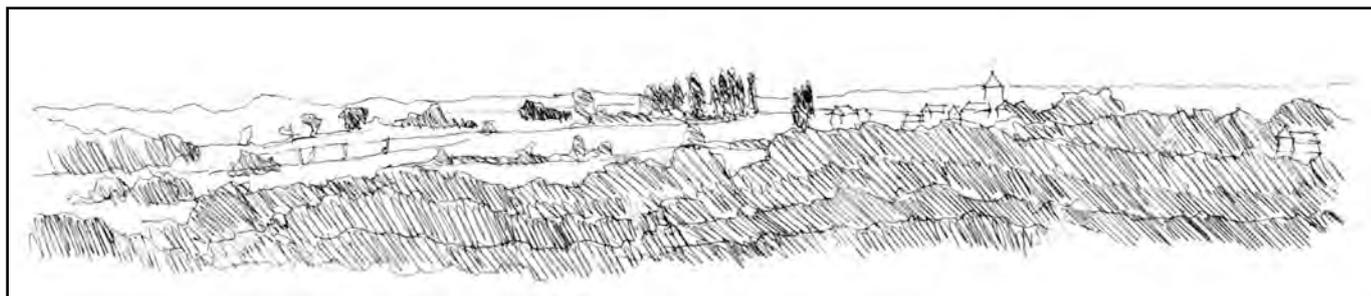
Boisement récent des nez de falaises, obstruant leur hauteur. (A corriger).

Rideau d'arbre, permettant de séquencer Le paysage, d'organiser les plans.

Ouverture à maintenir sur l'ouvrage d'art



Bordure routière sans rideau d'arbre ménageant la perspective.



QUATRIEME PARTIE

EVOLUTION DE LA STRUCTURE URBAINE

EVOLUTION DE L'AGGLOMERATION

Les Eyzies et Tayac

Tayac a vu le jour à partir de la fondation d'un prieuré au XII^e s.; l'agglomération des Eyzies s'est formée grâce et à proximité de la Forge et de la confluence de la Beune et de la Vézère, et a motivé la fondation du château au XVI^es., chef lieu d'une nouvelle seigneurie, le chef-lieu de paroisse restant toutefois à Tayac.

A partir de la fin du XVIII^es. et surtout du début du XIX^e, le bourg des Eyzies a connu un développement notable notamment en raison de la Forge et des moulins situés sur la Beune, et de sa proximité immédiate sur la Vézère avec la facilité des transports fluviaux.

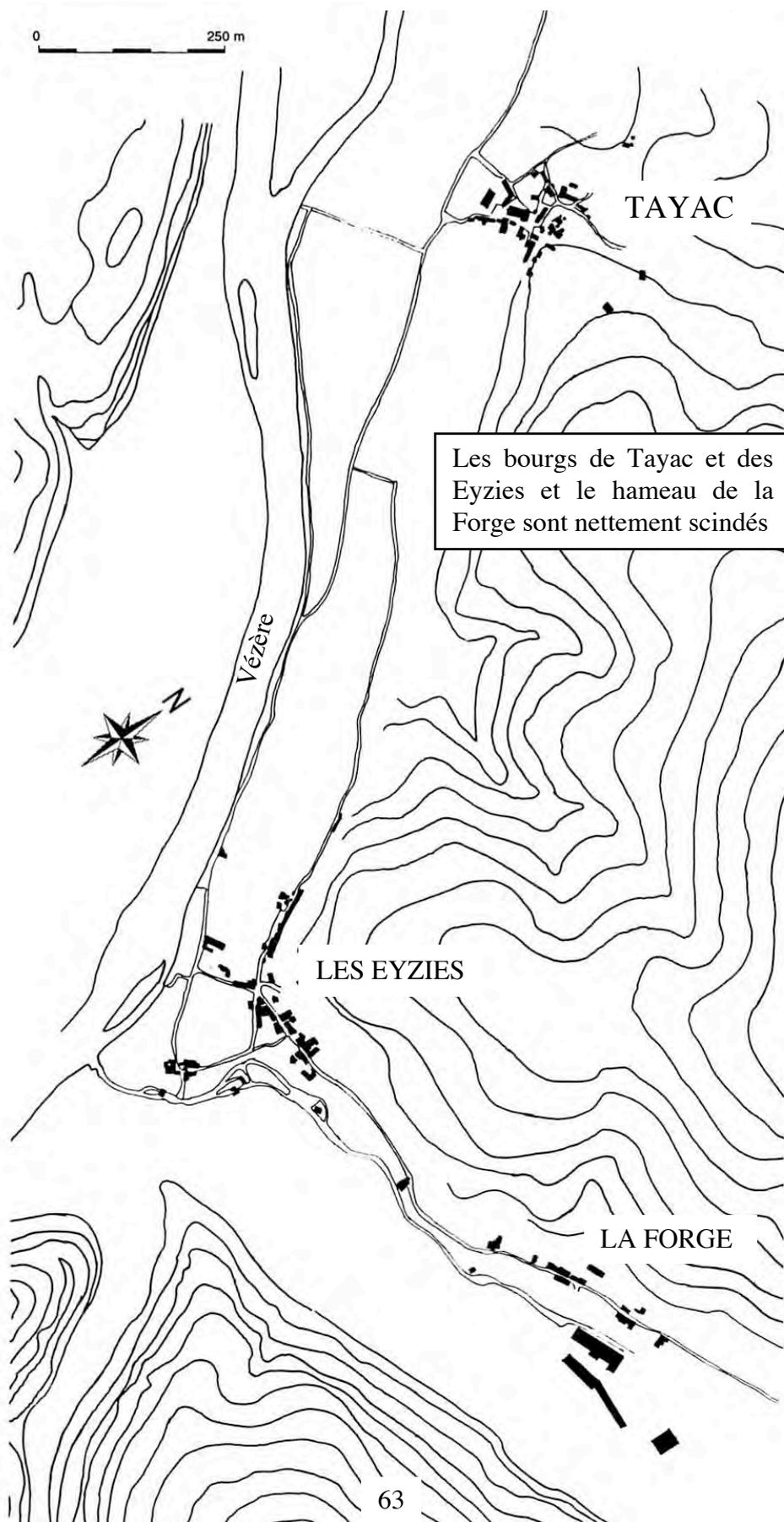
Une nouvelle vague de développement s'est opérée à partir des années 1870 avec les progrès industriels et agricoles, l'installation du chemin de fer, et l'engouement progressif pour l'archéologie préhistorique.

Ce développement s'est étendu entre le bourg et le nouveau pôle que constituait la gare, tout le long de la nouvelle route.

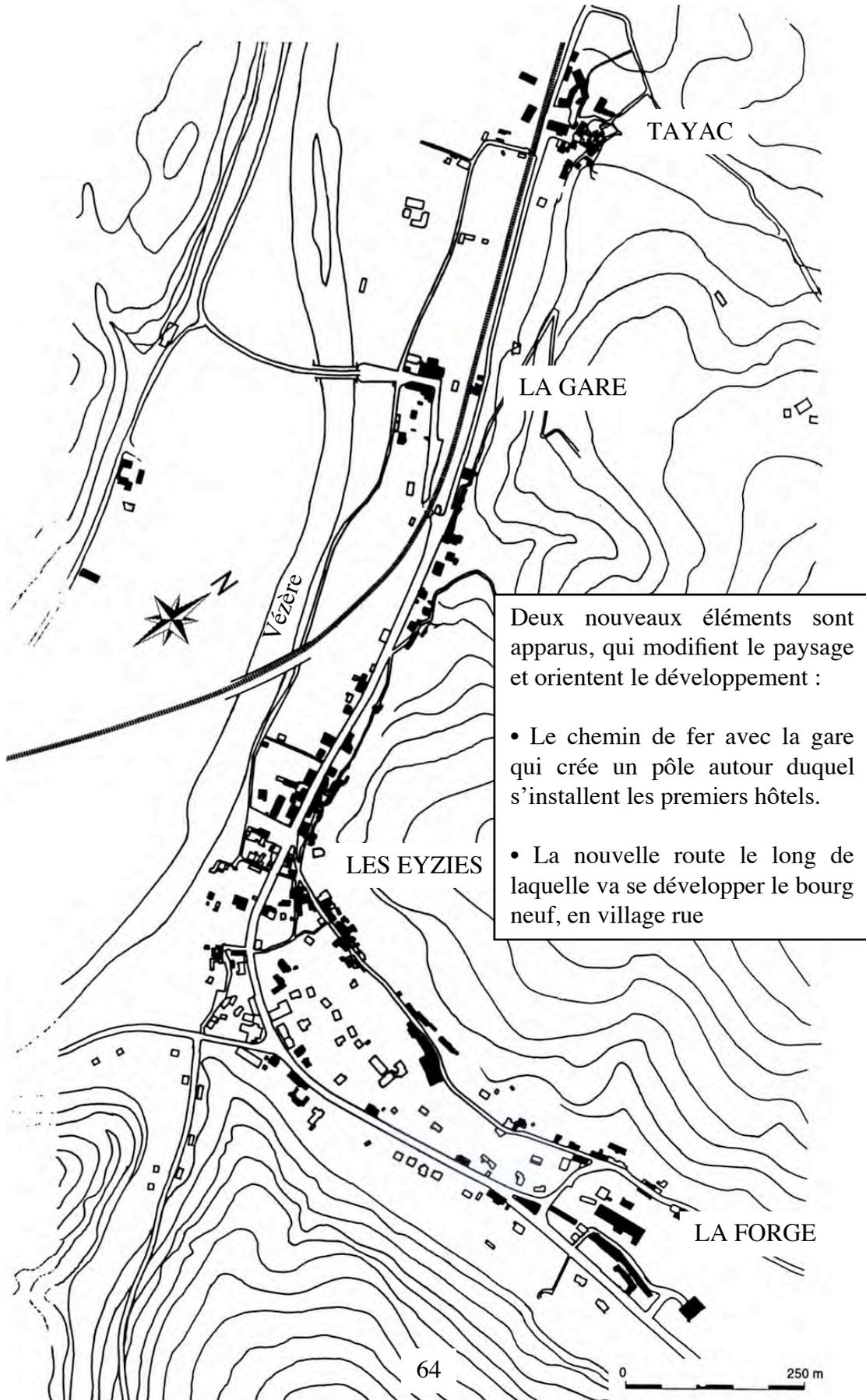
Ce développement n'a pas profité au bourg de Tayac, relativement en dehors des zones de circulation en dépit de la proximité de la gare, et coupé en deux par le passage du chemin de fer.

1 LES EYZIES et TAYAC

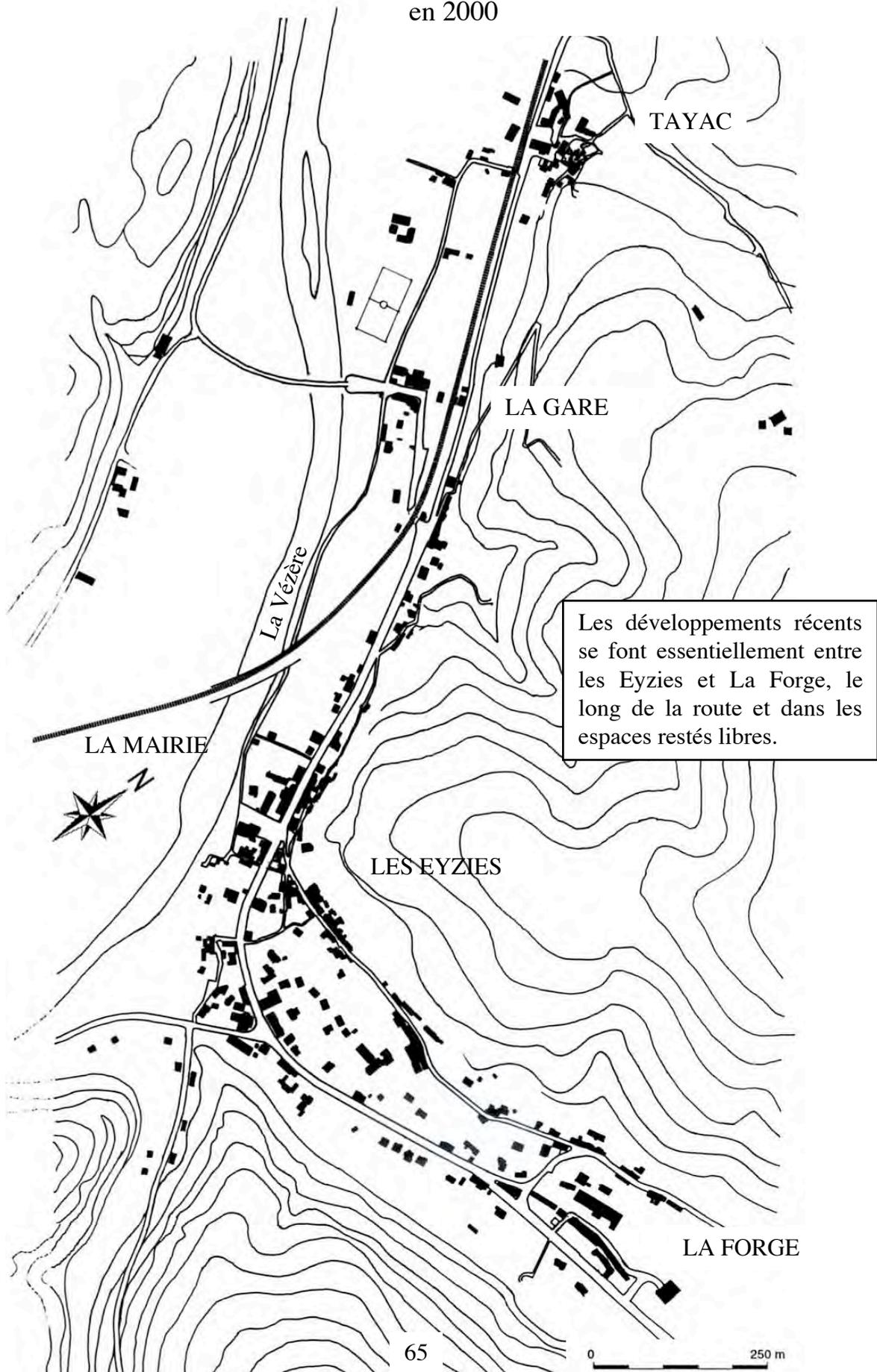
fin XVIII^os.



2 LES EYZIES et TAYAC au début du XX^e siècle



3 LES EYZIES et TAYAC en 2000



EVOLUTION DU TISSU BATI

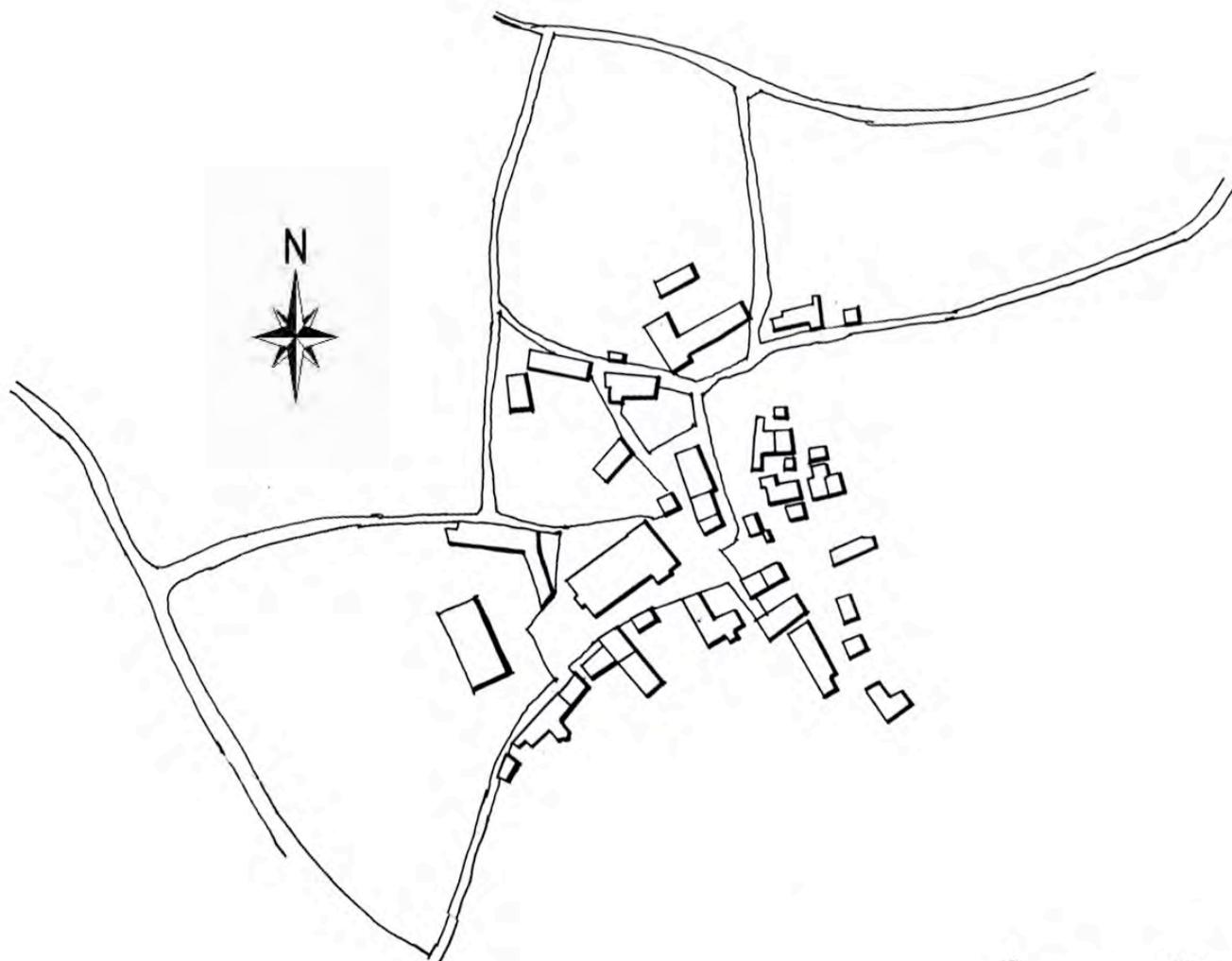
Depuis le début du XIX^os.

La comparaison des cadastres de 1830 et contemporain permettent une observation précise de l'évolution du Bâti.

- Le bourg de Tayac n'a pratiquement pas évolué, en dehors des destructions autour du château.
- Le bourg des Eyzies a connu le développement le plus marquant encore que modéré.
- Le hameau de la forge s'est également développé sensiblement , en raison des espaces libres qu'il offre.

TAYAC

CADASTRE 1830

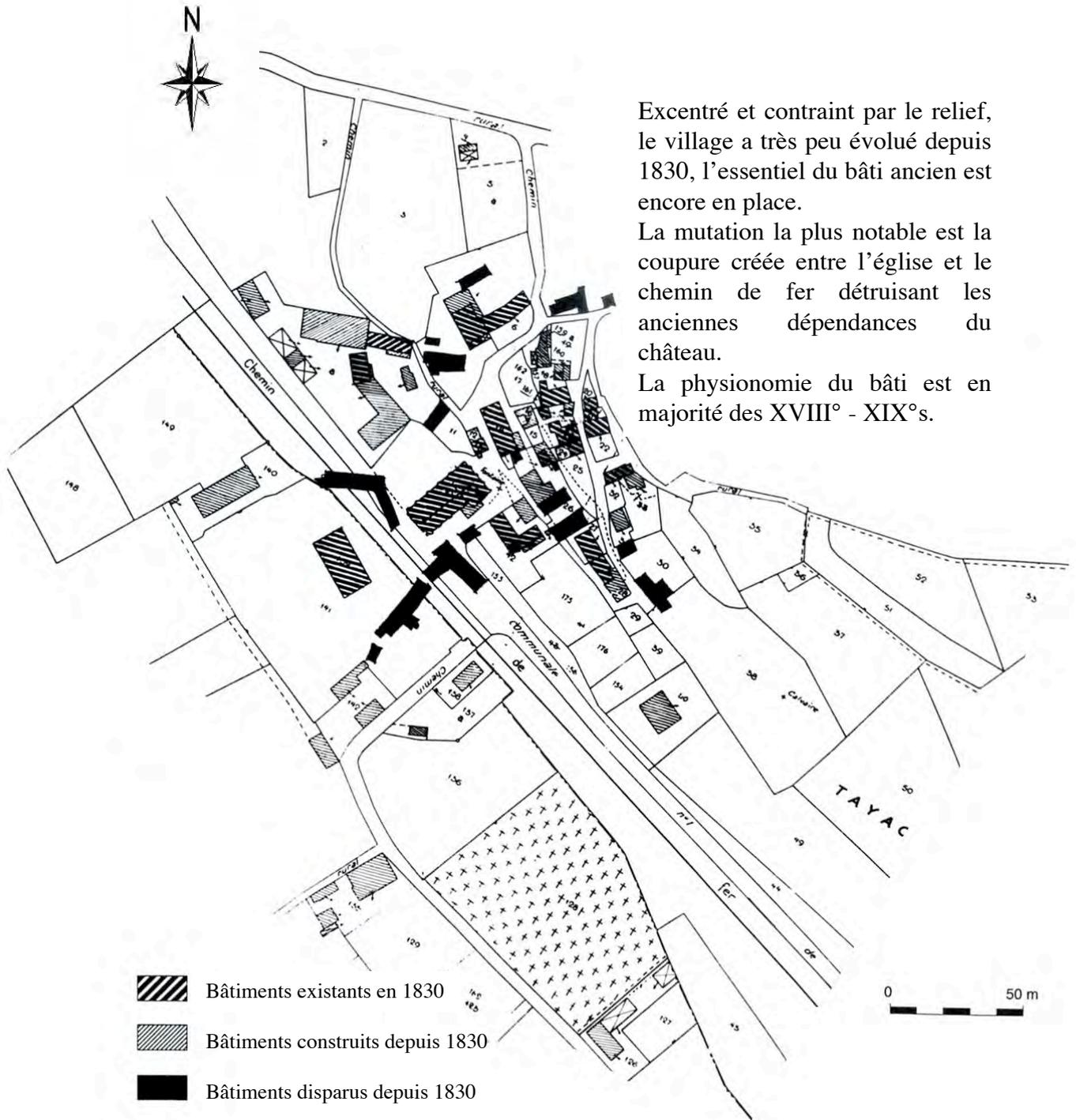


Le bourg est accroché à flanc de coteau, blotti autour de l'église.

Il ne reste aucune trace du prieuré. le château (XVII^e) a remplacé l'ancienne maison noble. Ses dépendances l'isolent du bourg.

TAYAC

CADASTRE ACTUEL / 1830



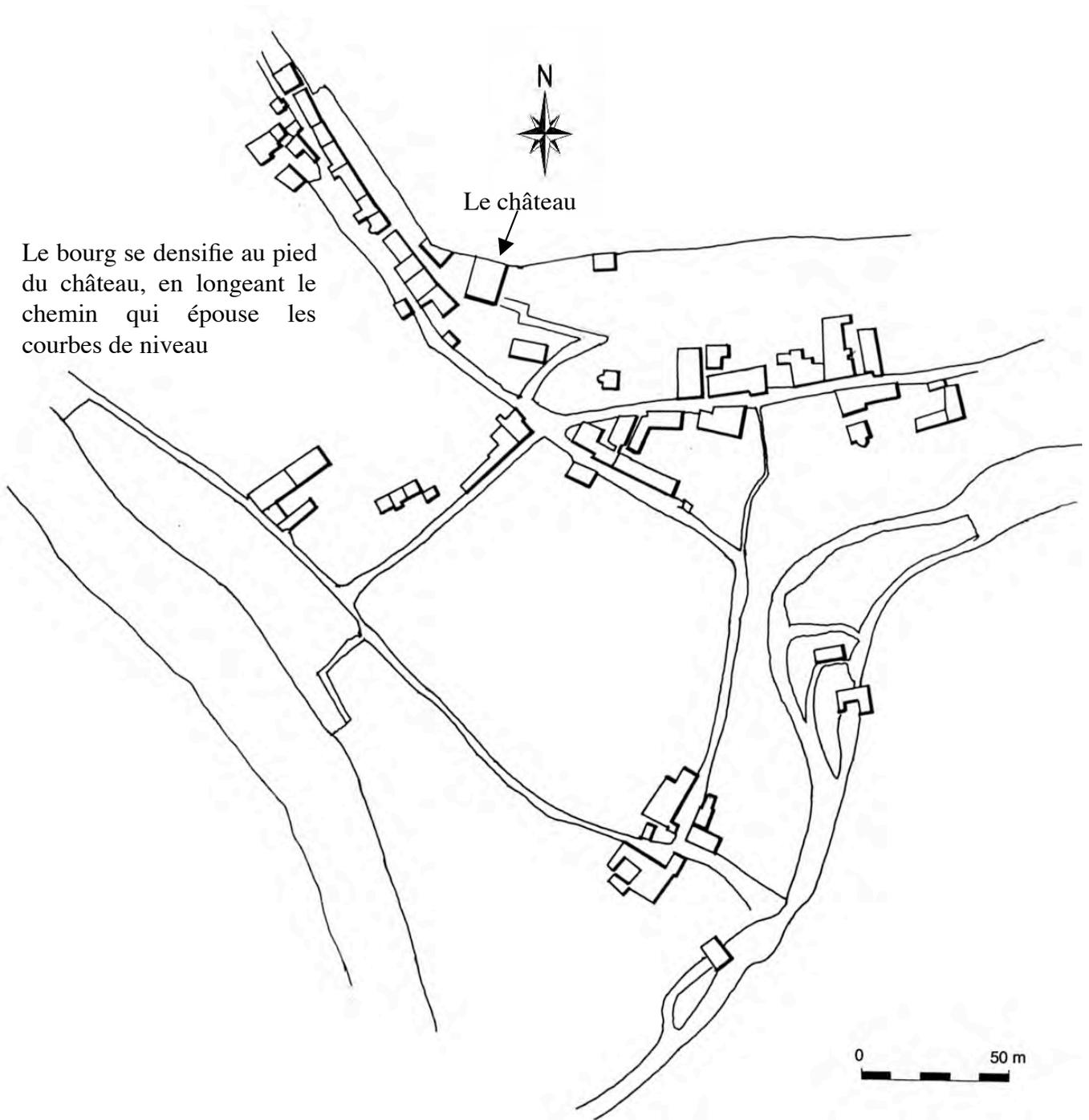
Excentré et contraint par le relief, le village a très peu évolué depuis 1830, l'essentiel du bâti ancien est encore en place.

La mutation la plus notable est la coupure créée entre l'église et le chemin de fer détruisant les anciennes dépendances du château.

La physionomie du bâti est en majorité des XVIII^e - XIX^es.

LES EYZIES

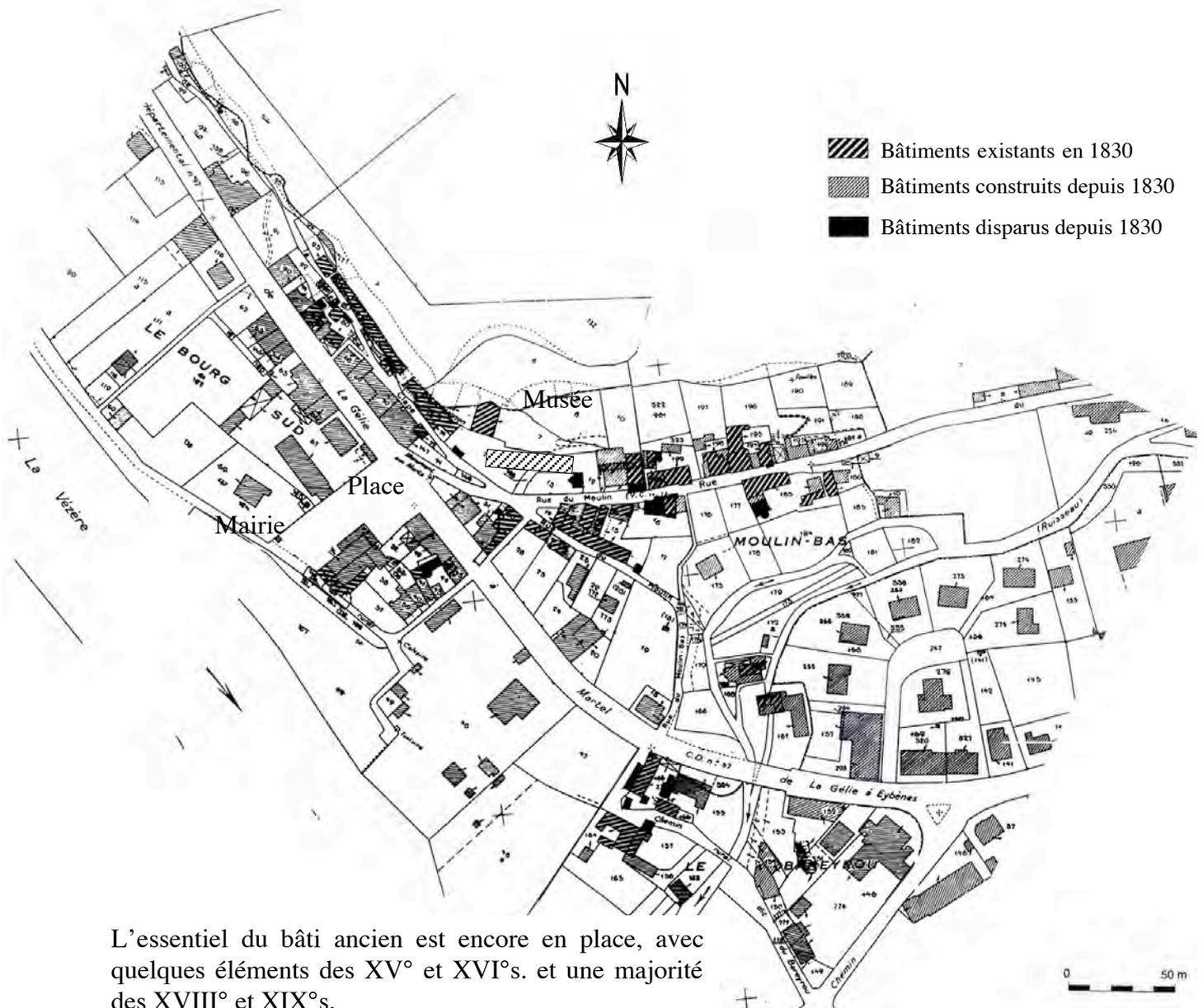
CADASTRE 1830



Le bourg se densifie au pied du château, en longeant le chemin qui épouse les courbes de niveau

LES EYZIES

CADASTRE ACTUEL / 1830



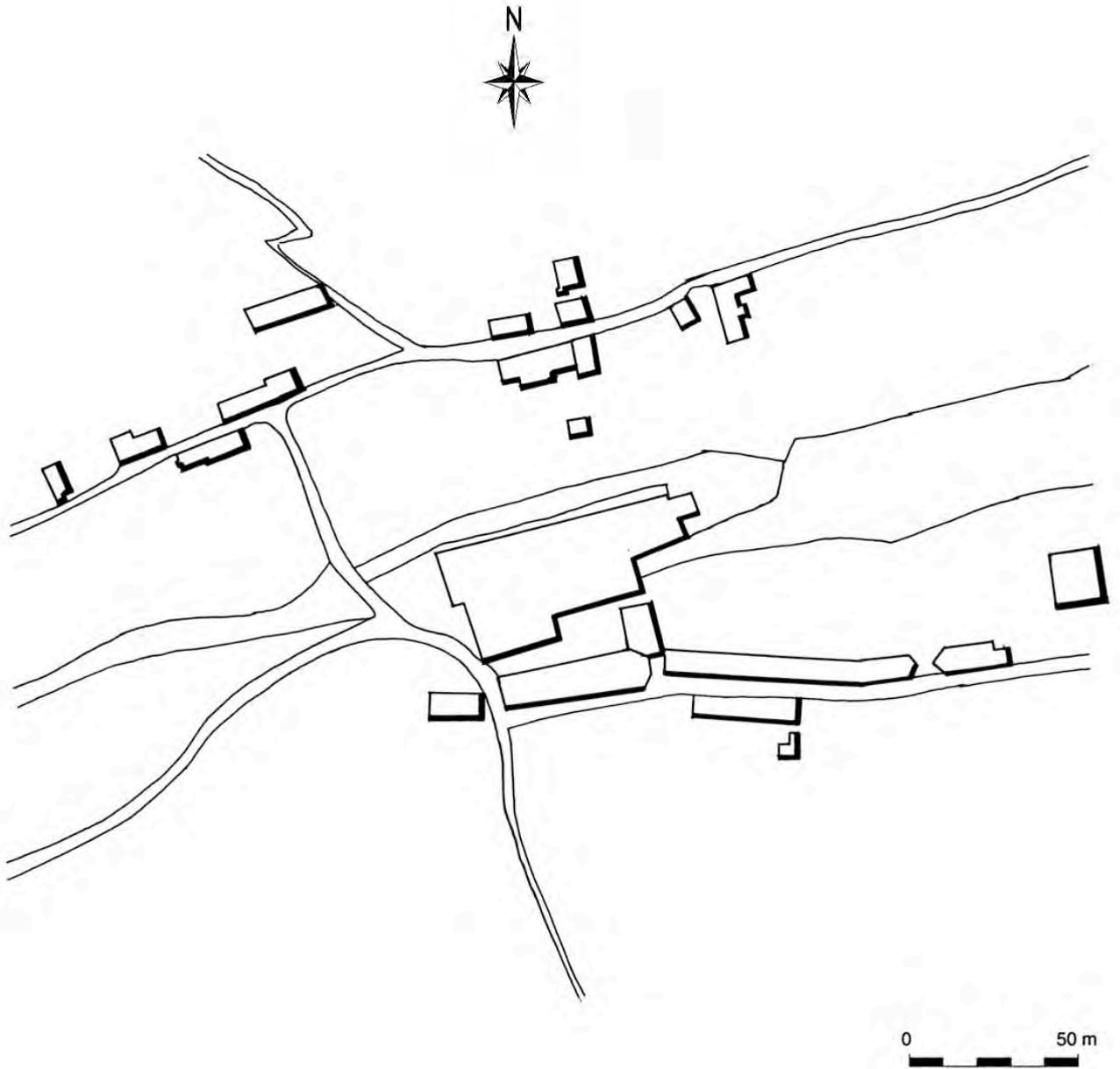
L'essentiel du bâti ancien est encore en place, avec quelques éléments des XV^e et XVI^es. et une majorité des XVIII^e et XIX^es.

Le bourg actuel s'est développé le long de la rue (milieu XIX^e - début XX^e) et plus récemment en lotissements, dans les espaces vides.

Les éléments marquants de l'urbanisme actuel sont :

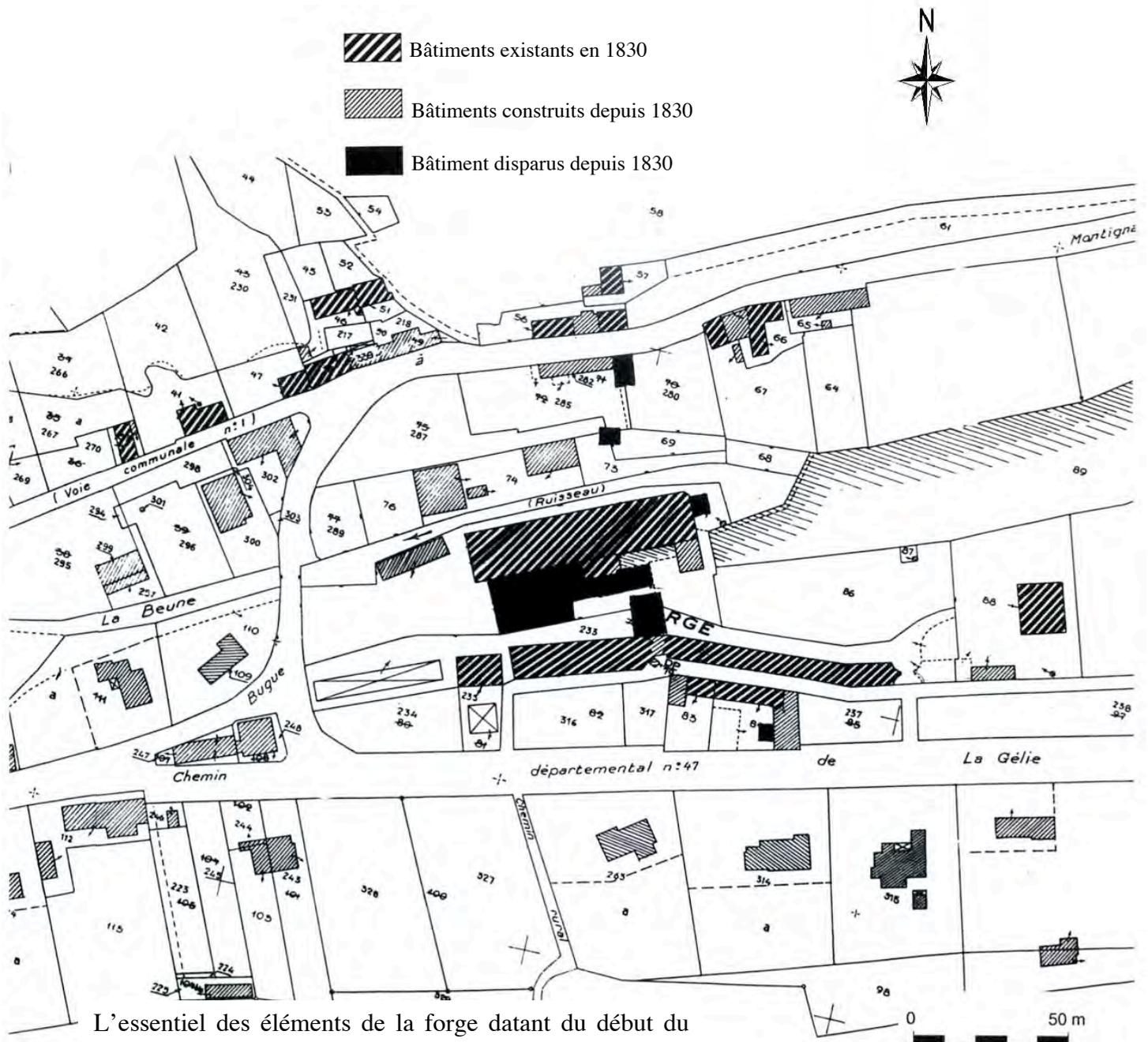
- L'effet de place qui marque le centre, et relie visuellement la falaise et le château avec la rivière.
- L'effet moderne du village - rue.
- Le paysage des ruelles d'origine médiévale

LA FORGE
CADASTRE 1830



LA FORGE

CADASTRE ACTUEL / 1830



L'essentiel des éléments de la forge datant du début du XIX^es. est en place :

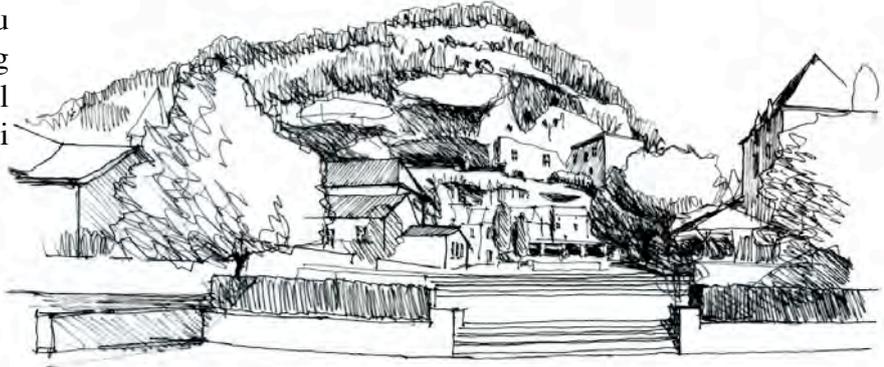
- Les bâtiments industriels.
- Les aménagements du bief et de la retenue d'eau.
- La maison du maître de Forge.
- Les espaces libres le long de la Beune et de la route ont favorisé le développement d'un habitat pavillonnaire qui rejoint les Eyzies.

LES EYZIES

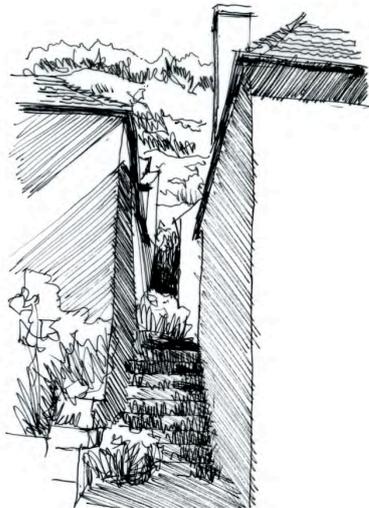
TYPE DE PAYSAGES URBAINS

La morphologie du site et des évolutions révèlent trois types de paysages distincts :

- Le vieux bourg blotti au pied du château et le long des falaises avec comme seul point fort la place qui descend vers la Vézère.



- Les ruelles et venelles qui serpentent en suivant le tracé des falaises.



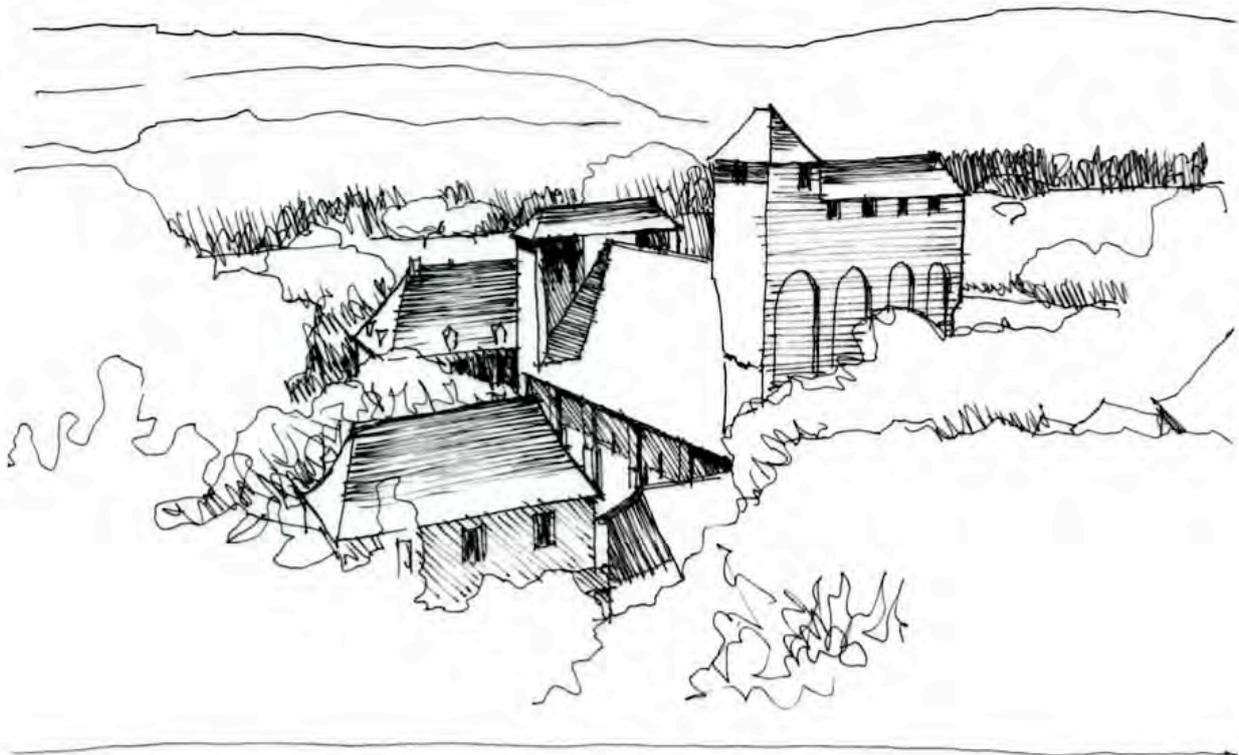
La rue du XIX^es. qui s'étire jusqu'à Tayac en donnant cet effet de village - rue.



TAYAC



Le bourg a conservé en physionomie ancienne, blotti à flanc de coteau entre la falaise et son église fortifiée



Vue de Tayac depuis le haut du village

CINQUIEME PARTIE

L'ARCHITECTURE

ANALYSE ARCHITECTURALE

Le patrimoine de la commune offre un éventail particulièrement riche de tout ce qui a pu constituer , depuis l'aube des temps, le cadre de vie naturel ou bâti :

- **L'HABITAT TROGLODYTIQUE :**

Depuis les refuges naturels souterrains que constituent les grottes, occupées dès la préhistoire, aux abris sous roches, cluseaux, falaises aménagées, parfois encore utilisées, cet habitat est particulièrement présent et symbolique dans le paysage de la commune.

- **LES ÉGLISES** autour desquelles se sont structurées les paroisses dès le XII^o s.

Eglise de Tayac, classée M. H.

Eglise de Sireuil, classée M. H.

- **LES CHÂTEAUX, MANOIRS, ET MAISONS FORTES**, témoins de l'organisation féodale de la société et de sa permanence au cours des siècles :

- Château des Eyzies, classé M.H.

- Château de Tayac, classée M.H.

- Château et castrum de Commarque, classé M.H.

- Manoirs de Théoulet, de Lasserre de L'ougal, Beyssac...

- Les maisons fortes.

- **LES MOULINS ET FORGES**, témoins d'une féconde activité pré-industrielle, présente dès la fin du moyen âge jusqu 'au XIX^o s.

- **LES MAISONS** rurales ou maisons de villages, fermes avec leurs dépendances ou maisons bourgeoises, qui constituent l'essentiel du patrimoine bâti, datant de la fin du moyen âge au XIX^os. avec ses accompagnements (chemins bordés de murets en pierres sèches, puits, bories, fours...).

- **LES RUINES** : on relève de nombreux sites d'habitat déserté : maisons isolées, hameaux ou moulins, dont certains conservent encore des éléments remarquables.

- **LES ÉDIFICES** issus de l'urbanisation des Eyzies au XIX^os. et au premier tourisme archéologique comme la gare, les villas et hôtels de la belle époque les ouvrage d'art comme les ponts construits au XIX^os. pour le chemin de fer.

Afin d'en saisir l'importance en quantité et dans l'espace, l'ensemble de ce patrimoine a fait l'objet d'un repérage cartographique.
Ce repérage distingué selon la légende suivante:

 Monuments historiques qui relèvent de la loi du 31 décembre 1913.

 Les édifices qui par leur rareté ou leur qualité exceptionnelle constituent un témoin majeur.

 Les édifices ayant conservés les caractères de l'architecture traditionnelle locale, soit globalement, soit par suffisamment de détails significatifs.

 Les édifices caractéristiques de la « belle époque ».

 Les édifices couverts en lauzes.

 Les édifices avec rives en lauzes.

Cette légende ne constitue pas un jugement de valeur à l'égard des édifices, elle est uniquement destinée à attirer l'attention sur un patrimoine de qualité quelquefois en péril.

Les fiches qui suivent sont destinées à donner un tableau synthétique des différentes architectures qui font le patrimoine des Eyzies, de donner par quelques détails concrets, des éléments de reconnaissances (style, époque...) C'est le respect de ces détails qui permettent, en restaurant ou en construisant, de sauvegarder l'authenticité d'un lieu.

Chaque description est suivie de la fiche de repérage correspondante. La totalité des fiches de repérage est annexée au règlement : voir annexe 2 plan de protection, ces fiches portent également le code de repérage de l'inventaire de Mme Valérie Rousset.

HABITAT TROGLODYTIQUE

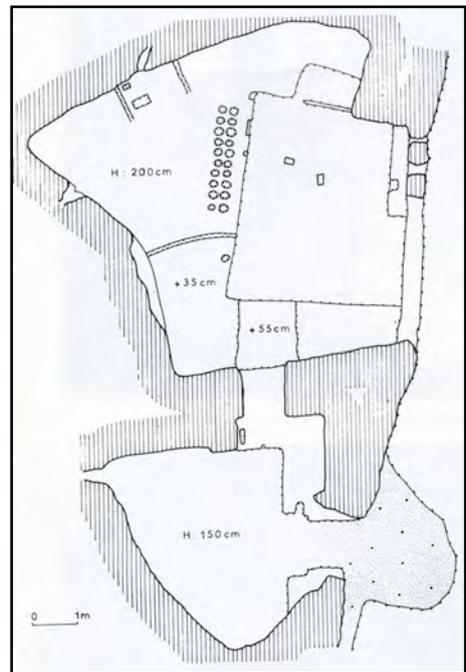
Les structures troglodytes forment un patrimoine particulièrement riche, significatif et unique dans la commune (28 sites inventoriés par V.R., liste non limitative).

Ces abris et grottes ont permis l'implantation des premiers peuplements dès la préhistoire, et ont été utilisés et développés souvent bien au delà du moyen âge. Quelques uns, aménagés au cours des temps et agrandis par des extensions, sont encore utilisés.

Beaucoup de sites sont de simples cavités naturelles agrandies et aménagées pour la vie comme en témoignent de nombreuses traces (banquettes, niches, trous, encoches, et rigoles, etc...)



Roc de Tayac, gravure extraite des *Reliquiae Aquitanicae*, 1867.

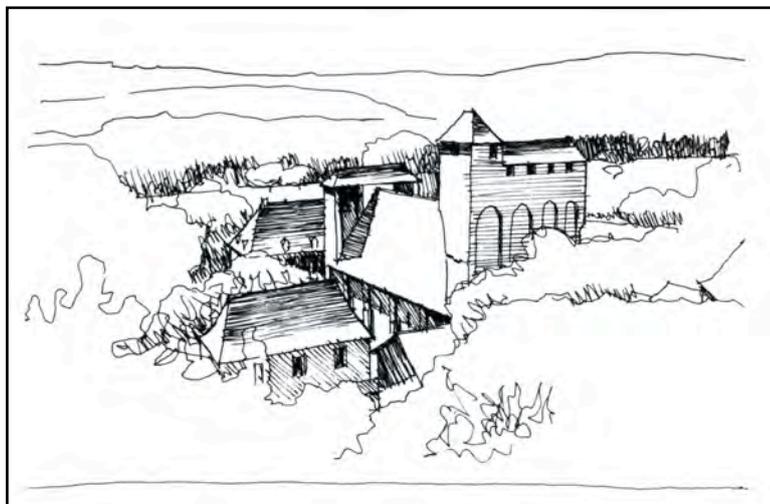


Dessin extrait de *le Patrimoine Troglodytique*.
Grotte de La Croze

D'autres se sont développés à l'extérieur, jusqu'à construire des façades de maisons.

LES EGLISES

L'église de Tayac classée MH du XII^os., tire son origine d'un prieuré fondé au XI^os. Remarquable par son état sans altération depuis l'origine, par ses deux clochers fortifiés et ses toits couverts de lauzes. Elle est le chef lieu de la première agglomération, et de la seule paroisse ayant existé aux Eyzies.



L'église de Sireuil classée MH du XII^os. également, a été remaniée fin XIII^os. Le clocher surmonte l'avant chœur voûté d'une coupole. L'abside polygonale est voutée en cul de four et couverte en lauzes. Sireuil était autrefois une paroisse indépendante.



LES CHATEAUX

1 - LE CHÂTEAU DE TAYAC classé MH, était à l'origine une simple maison noble, siège d'une seigneurie reçue au début du XVI^e s. par les Beynac.

Le logis fut reconstruit au XVII^es, en demeure classique et les vestiges des constructions anciennes ont disparues avec la création du chemin de fer fin XIX^es.



2 - LE CHÂTEAU DES EYZIES classée MH, fut construit vers 1580 par un cadet des Beynac pour instituer une seigneurie séparée de Tayac.

Implanté sur une terrasse de la falaise, pour dominer le bourg des Eyzies (déjà plus consistant que celui de Tayac en raison de la forge), il sera démantelé après la Révolution pour servir de carrière. Il est devenu le point d'ancrage du musée de la préhistoire



Gravure extraite des *Reliquae Aquitanicae*, 1867



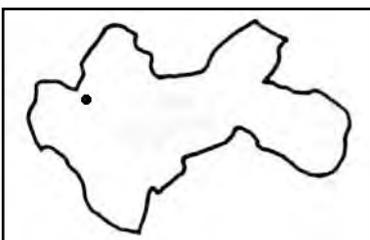
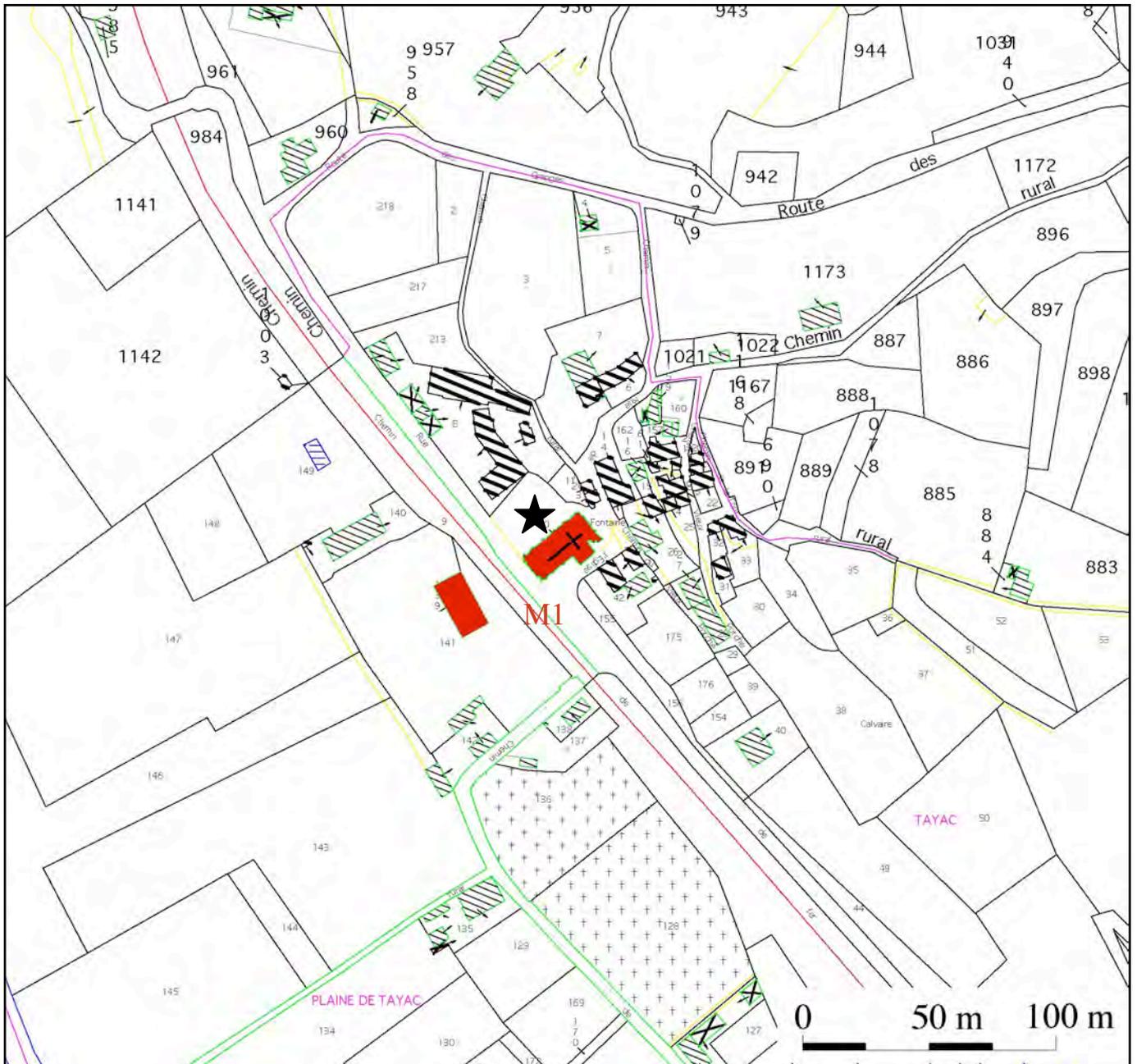
Essai de restitution dessin André Morala extrait de *Le château des Eyzies* de P Esclafer de La Rode



Vue Château des Eyzies en 1841 dessin de Charles Marionneau, extrait de *Le Château des Eyzies* de P. Esclafer de la Rode

TAYAC
Section AB
Repérage V. R. M1

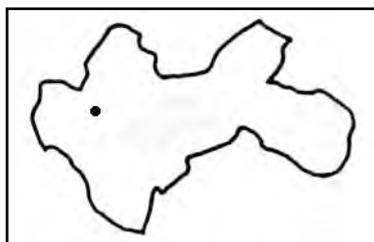
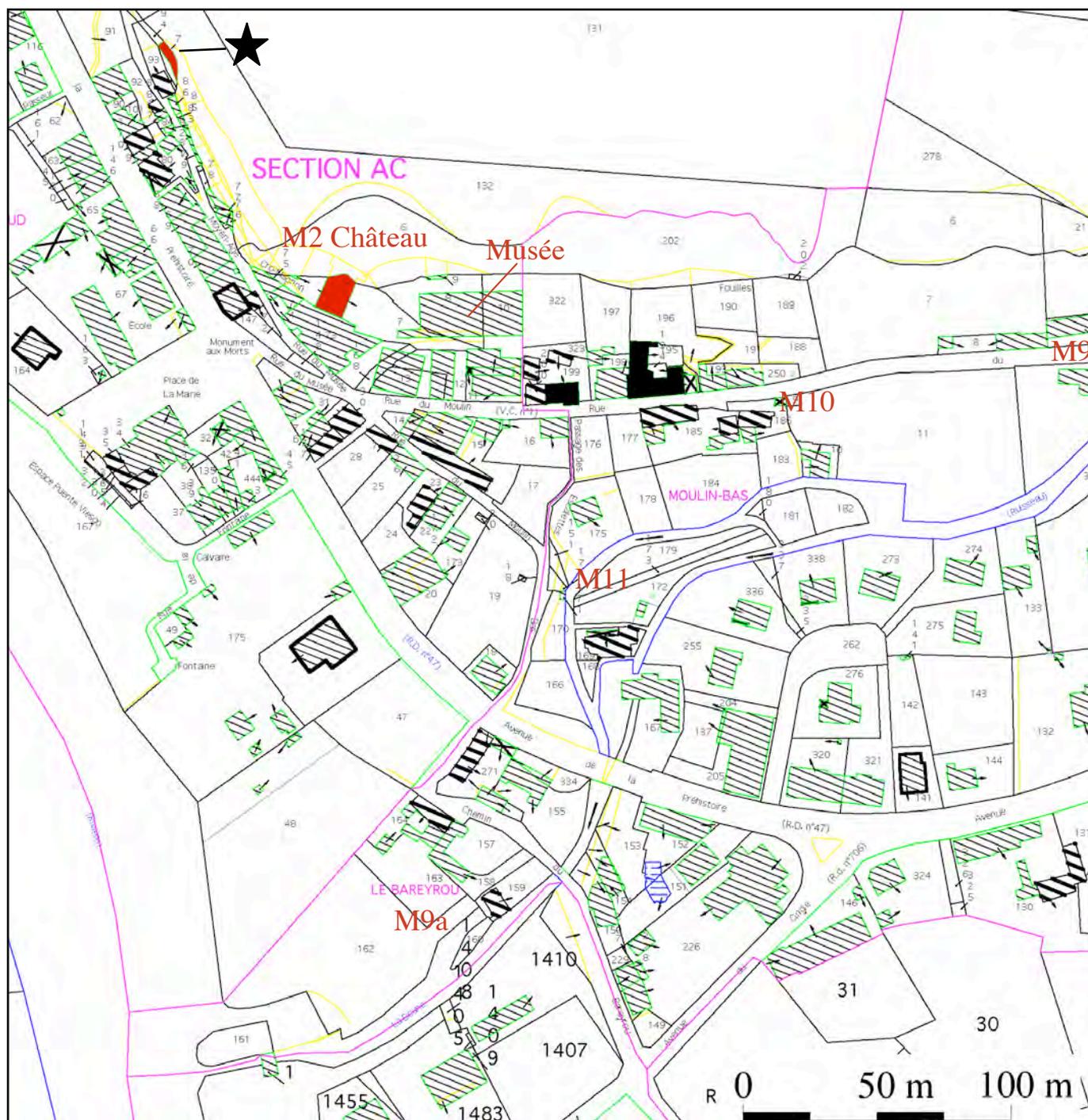
Bourg remarquable : église classée MH, château ISMH, ensemble homogène.



LES EYZIES

Section AC

Repérage V. R. M2 - M9 - M10 - M11 - M9a



LES CHATEAUX

3 - COMMARQUE

Les ruines du château de Commarque et son castrum constituent un des témoins majeurs de l'architecture castrale du moyen âge, (*castrum* : ensemble regroupant dans une enceinte fortifiée, un château et des maisons fortes ou maisons nobles avec leurs dépendances)

L'abandon des lieux dès le XVIII^es., dans un site difficile d'accès, a permis d'éviter les transformations et mutations excessives.

C'est aussi un lieu mythique qui a inspiré écrivains et cinéastes par sa beauté sauvage.

D'importants travaux de dégagements et de fouilles ont permis depuis 10 ans de mieux comprendre le site et de l'ouvrir au public en 2001.

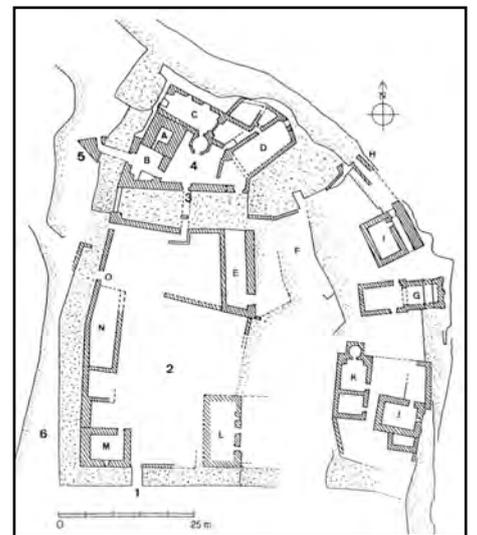
Le premier château a été fondé à la fin du XII^es. par un Commarque évêque de Sarlat, sur une falaise occupée depuis la préhistoire (grotte ornée du magdalénien, et habitat troglodytique)

A partir de la fin du XIII^es. les Beynac tiennent la seigneurie.

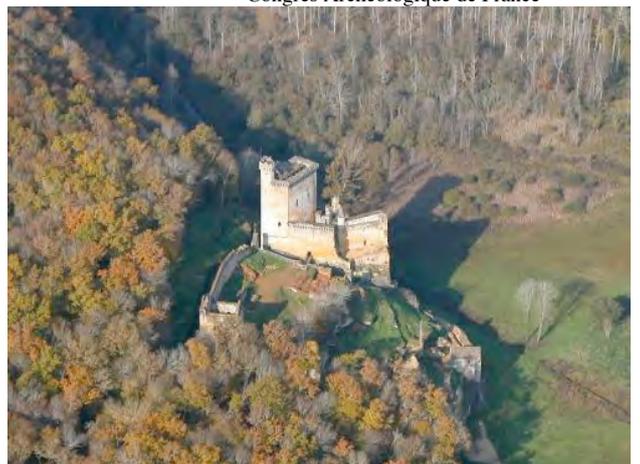
Le castrum connaîtra des aménagements et transformations jusqu'au début du XVII^es. Le site connaîtra un déclin progressif à partir de là.



Château de Commarque vue de XIX^es., dessin de X. de Monteil



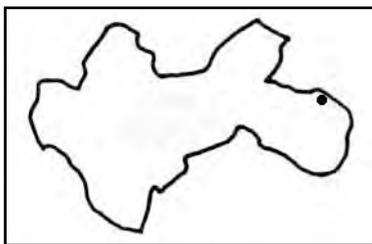
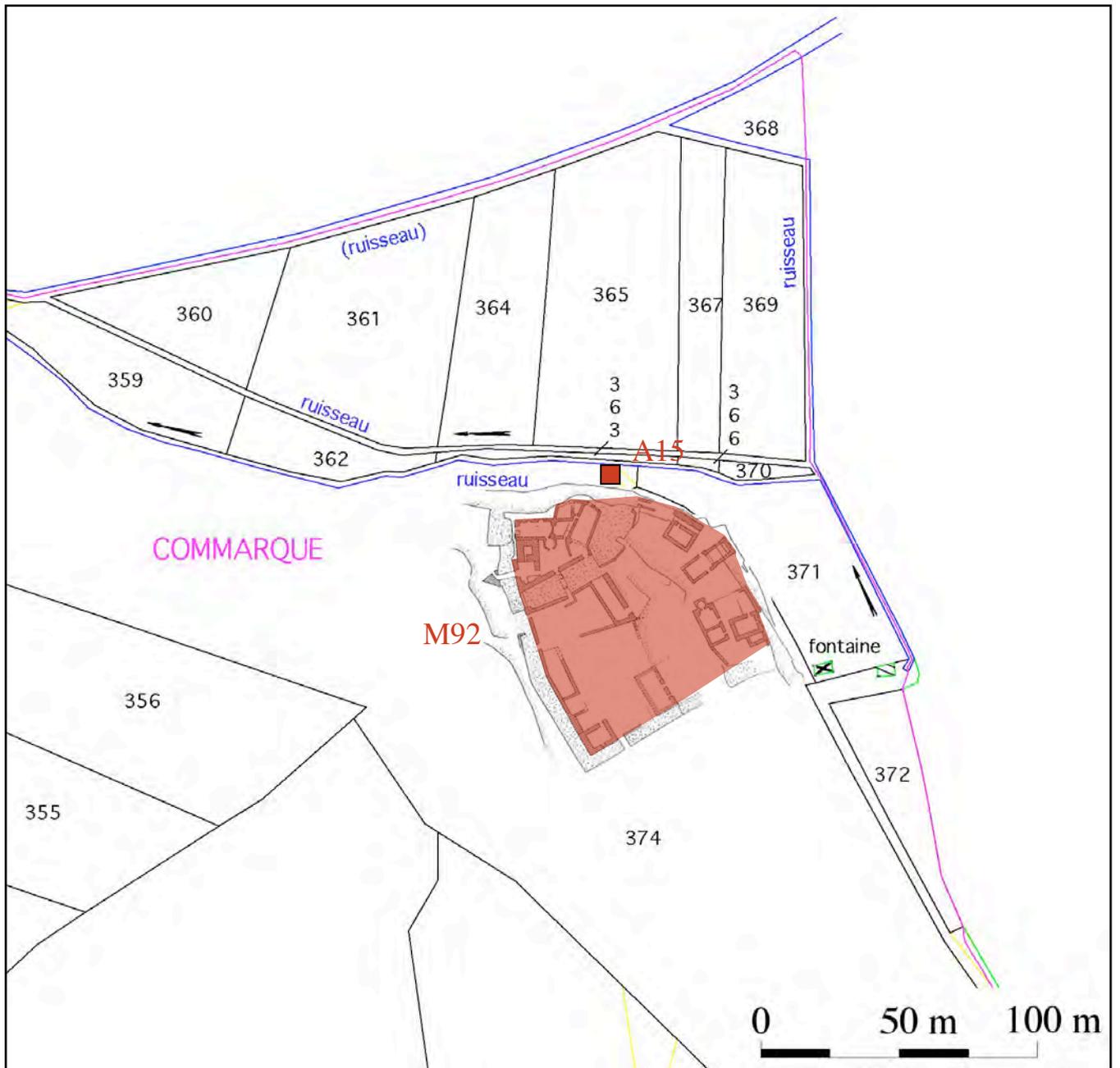
Plan d'ensemble des vestiges. Dessin G. Séraphin extrait de Monument du Périgord, Congrès Archéologique de France



CHATEAU DE COMMARQUE

Section Sireuil B2

Repérage V. R. M92 - A15



LES MANOIRS ET MAISONS FORTES

Le Téoulet :

Section E2, parcelle 612, repère
V.R. M24.

Maison forte des XV^e et XVI^es.,
couverte en lauze, réédifiée sur
une base des XIII^e et XIV^es.



Vieil Mouly :

Section Sireuil C2 parcelle n°648,
repérage V.R. M61

Maison forte des XV^e et XVI^es.
les toits ont conservé les rives en
lauzes



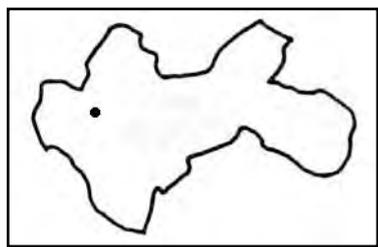
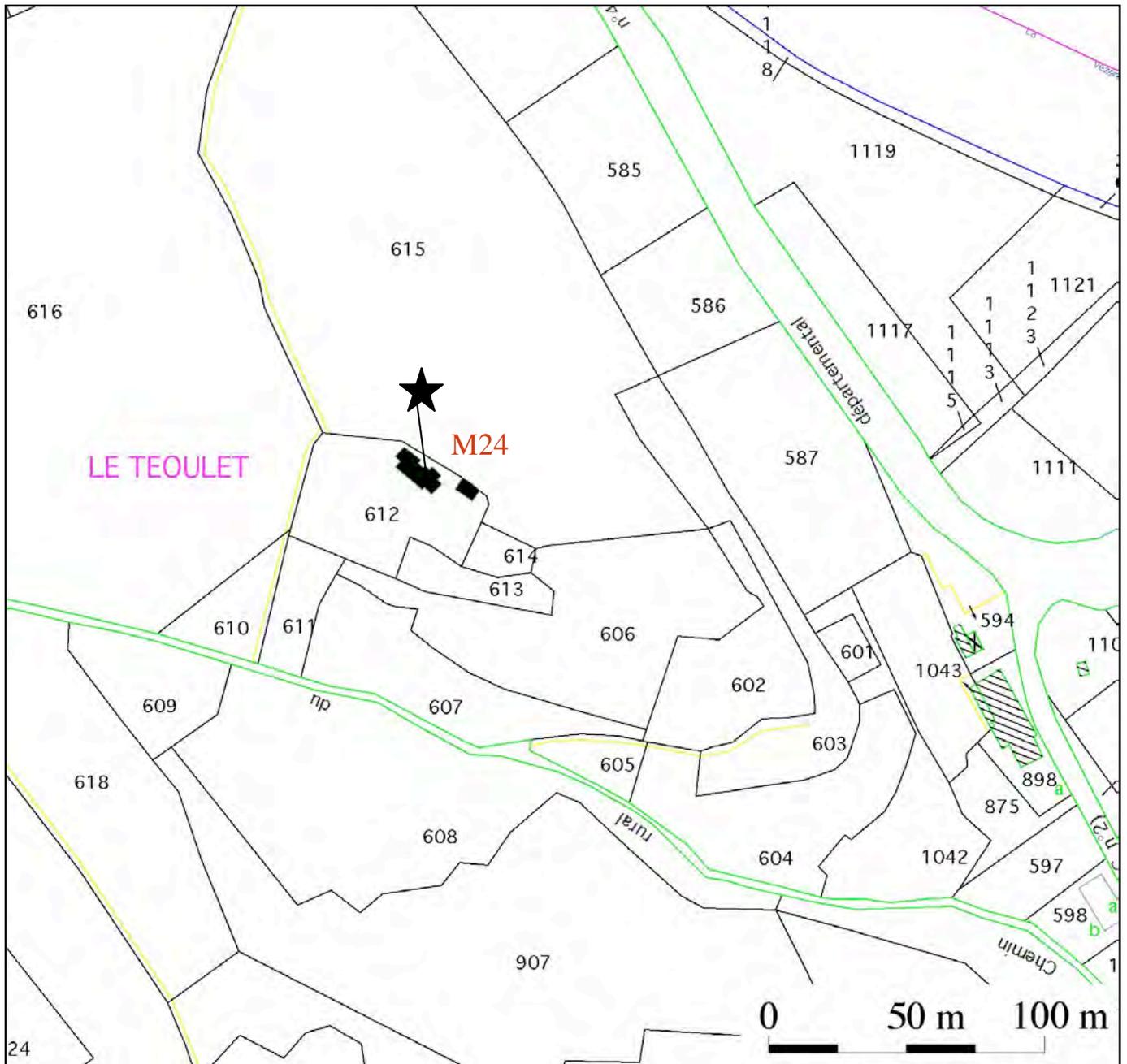
Le Mas :

Section A1, parcelle n°1124,
repérage V.R. M15

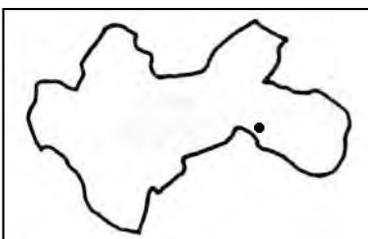
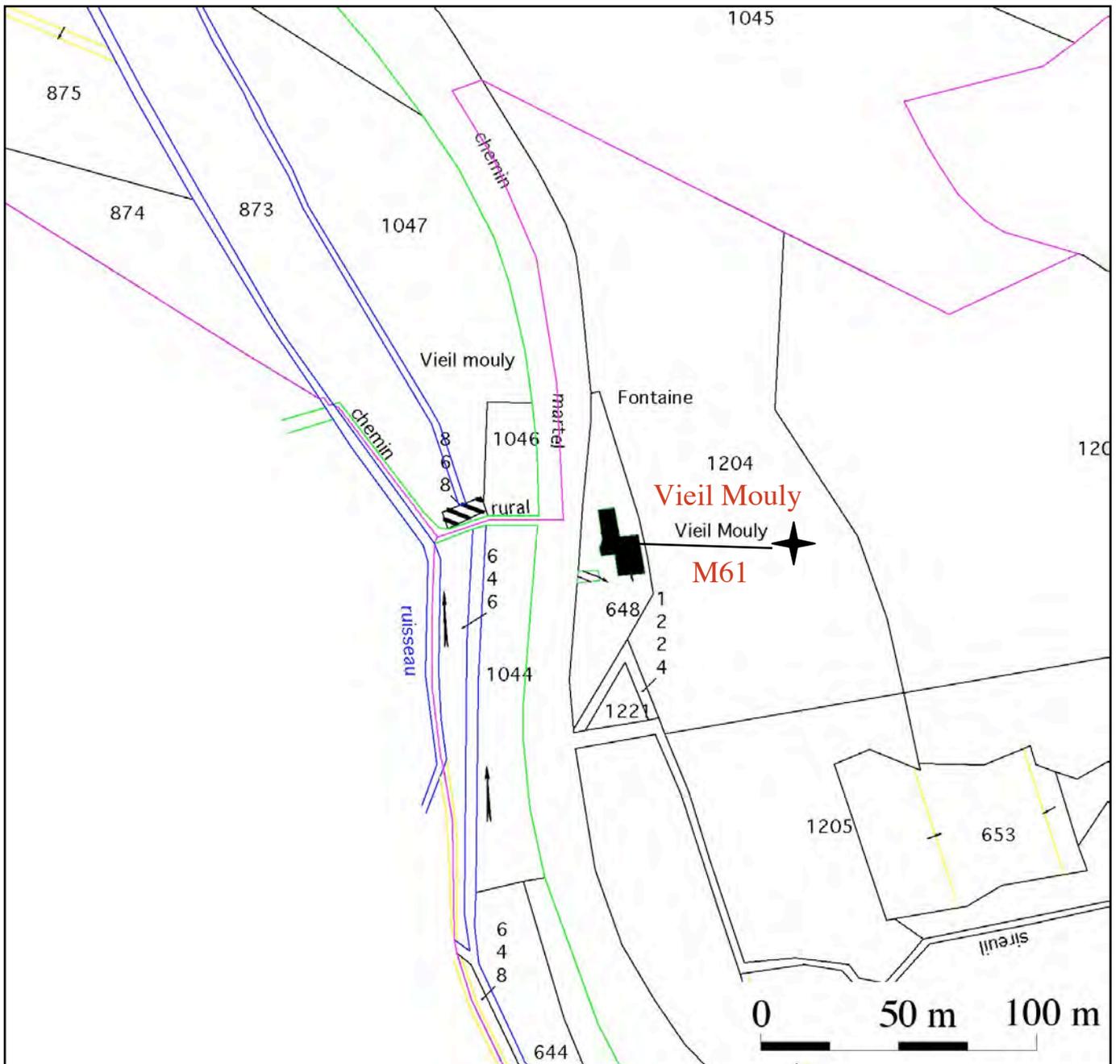
Maison forte des XIV^e et XV^es.



LE TEOULET
Section E2
Repérage V. R. M24

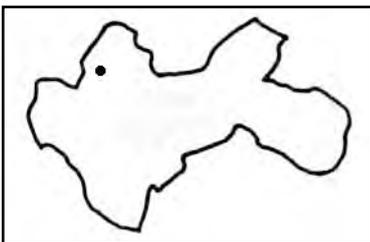
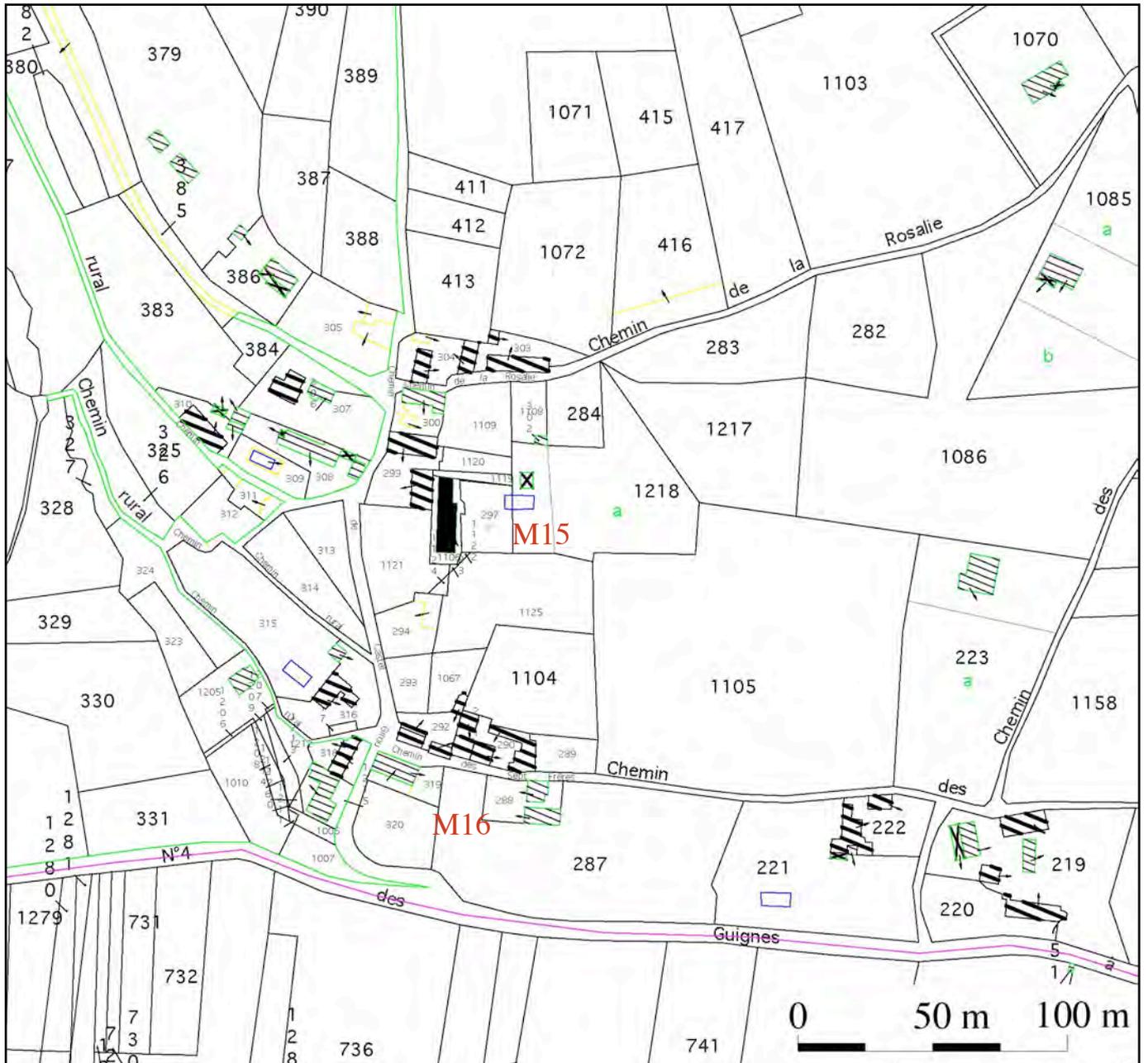


VIEIL MOULY
Section Sireuil C2
Repérage V. R. M61



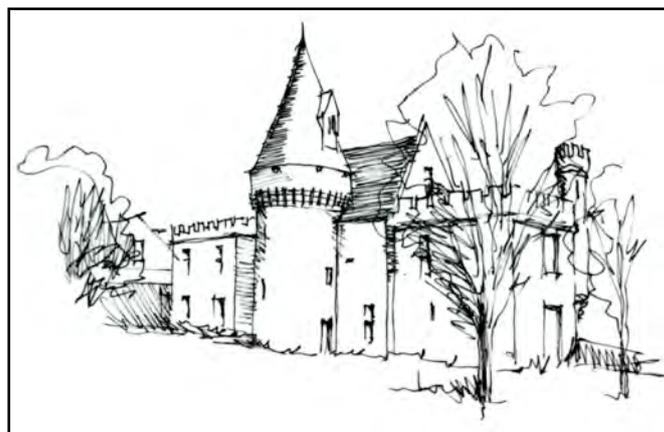
LE MAS
Section A1
Repérage V. R. M15, M16

Hameau remarquable : Ensemble homogène avec de nombreux éléments XV° et XVI°s.



LES MANOIRS ET MAISONS FORTES

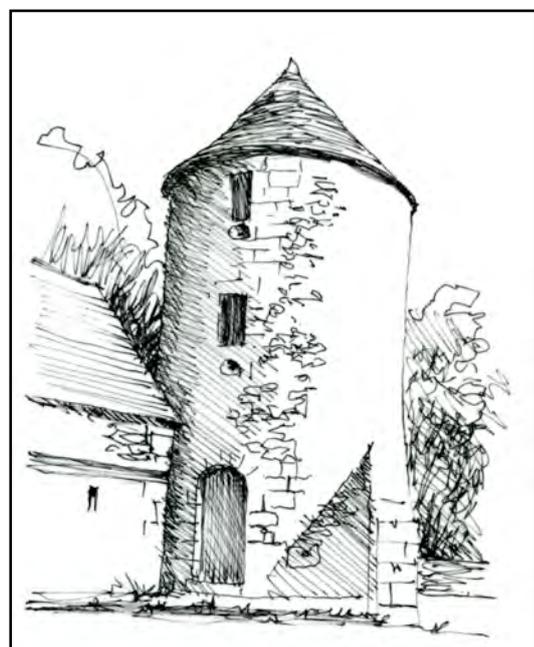
Château de Beyssac :
Section Sireuil C2 parcelle n°
434 repère V.R. M77.
Edifice des XV^e et XVI^es.
intégralement remanié à la fin du
XIX^es. dans un style néogothique.



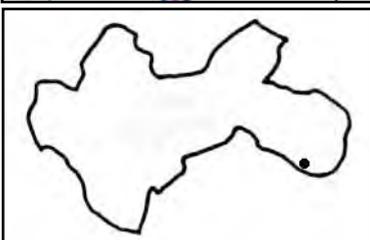
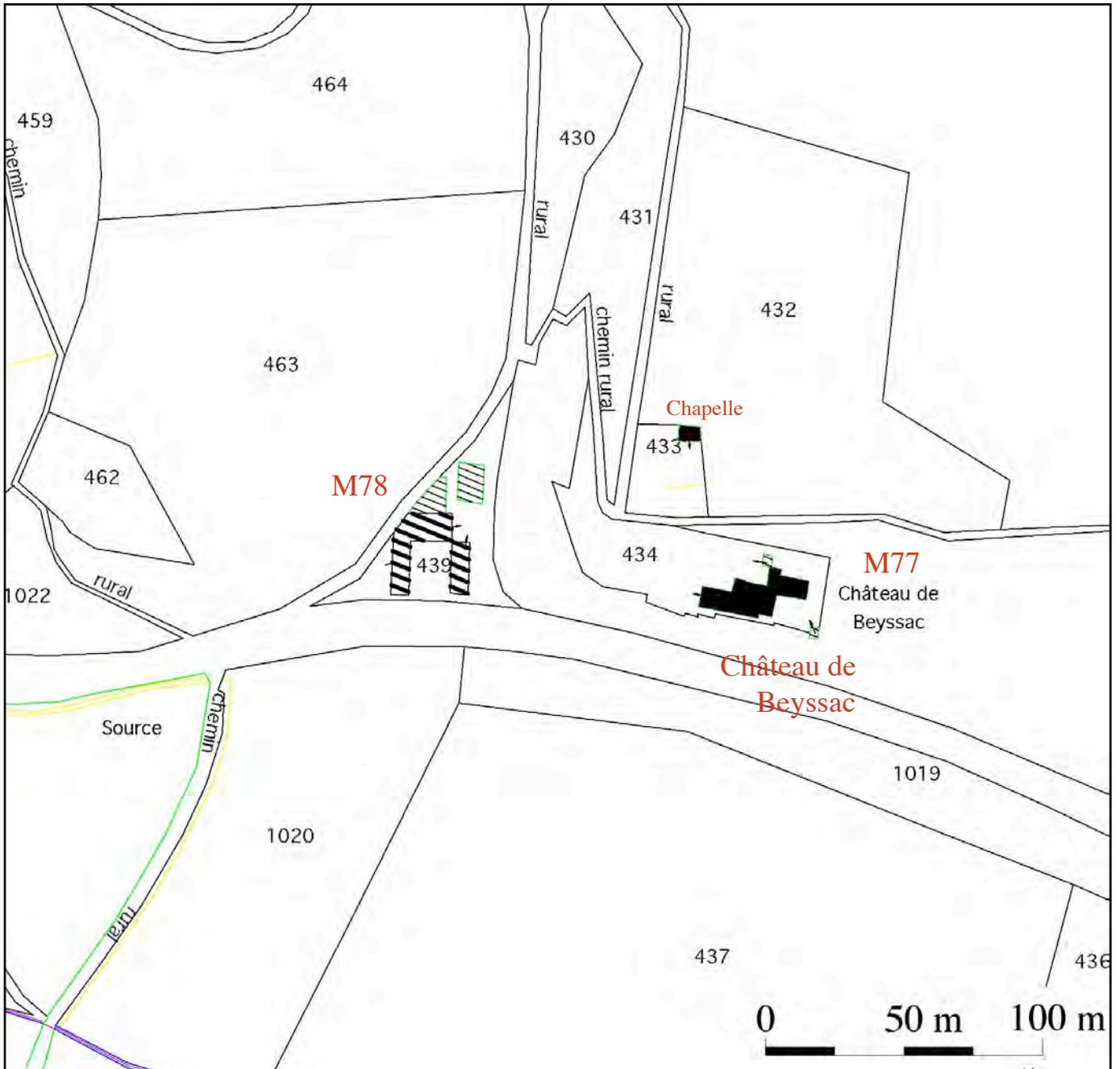
Chapelle de Beyssac :
Section Sireuil C2 parcelle n°435.
Chapelle située dans le parc du
château.



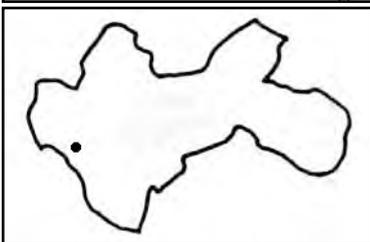
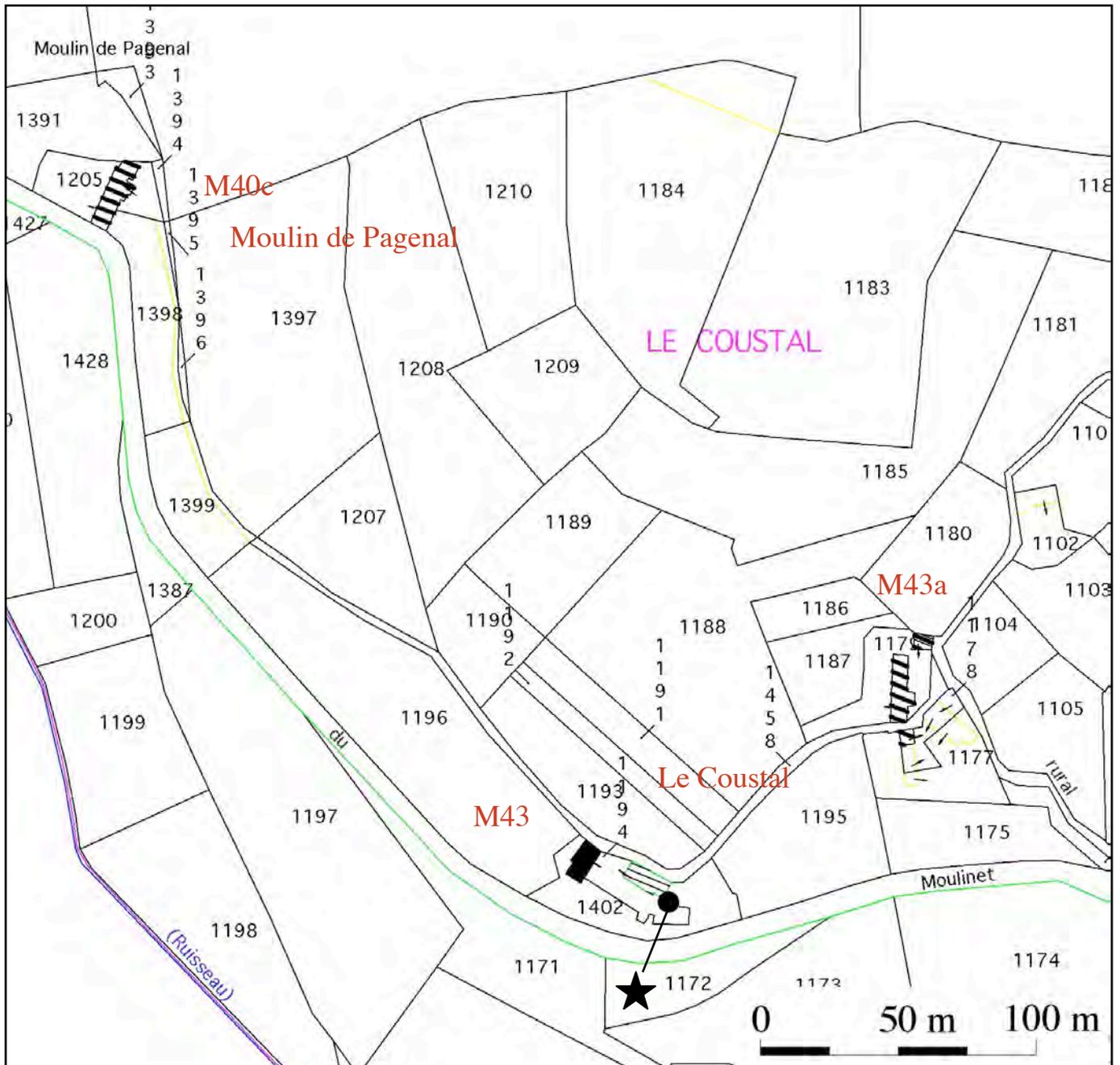
Le Coustal :
Section D3, parcelle n°1402,
repérage V.R. M43
Maison forte des XVI^e et XVII^es.
la tour, couverte en lauzes, est du
XVII^es. Dans le corps du logis
très remanié subsistent des
éléments plus anciens des XV^e et
XVI^es.



BEYSSAC
Section Sireuil C2
Repérage V. R. M77 - M78



LE COUSTAL - MOULIN DE PAGENAL
Section D3
Repérage V. R. M40c - M43 - M43a



FORGES ET MOULINS

1 - La Forge du Rouvelet aux Eyzies:

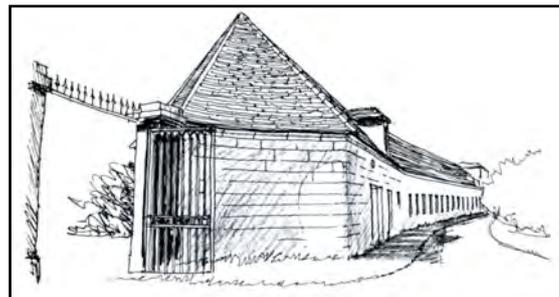
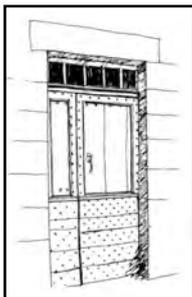
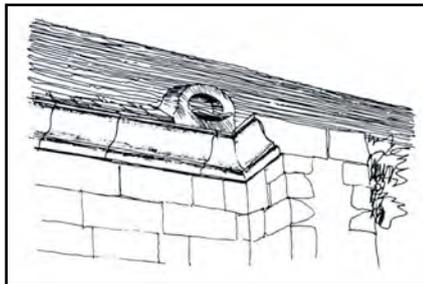
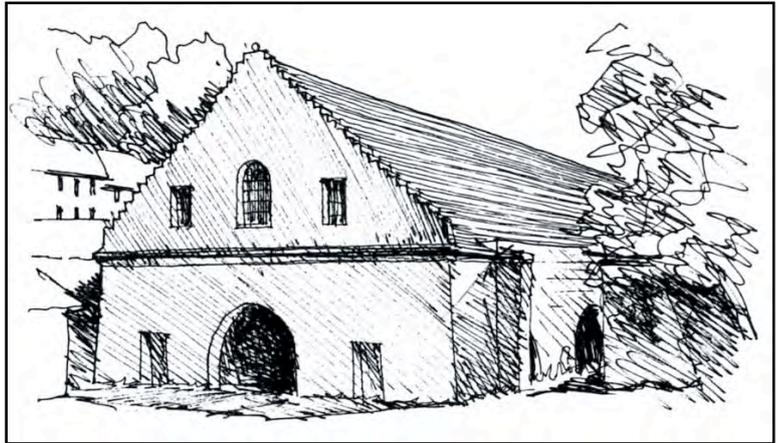
Cet ensemble représente par sa taille et sa qualité un des témoins les plus représentatifs de l'architecture industrielle du début du XIX^es.

Il a conservé la plupart des éléments constitutifs de cette activité :

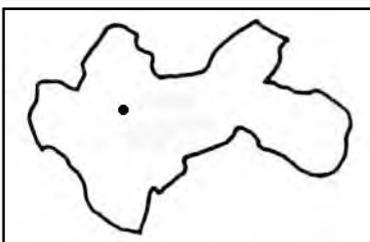
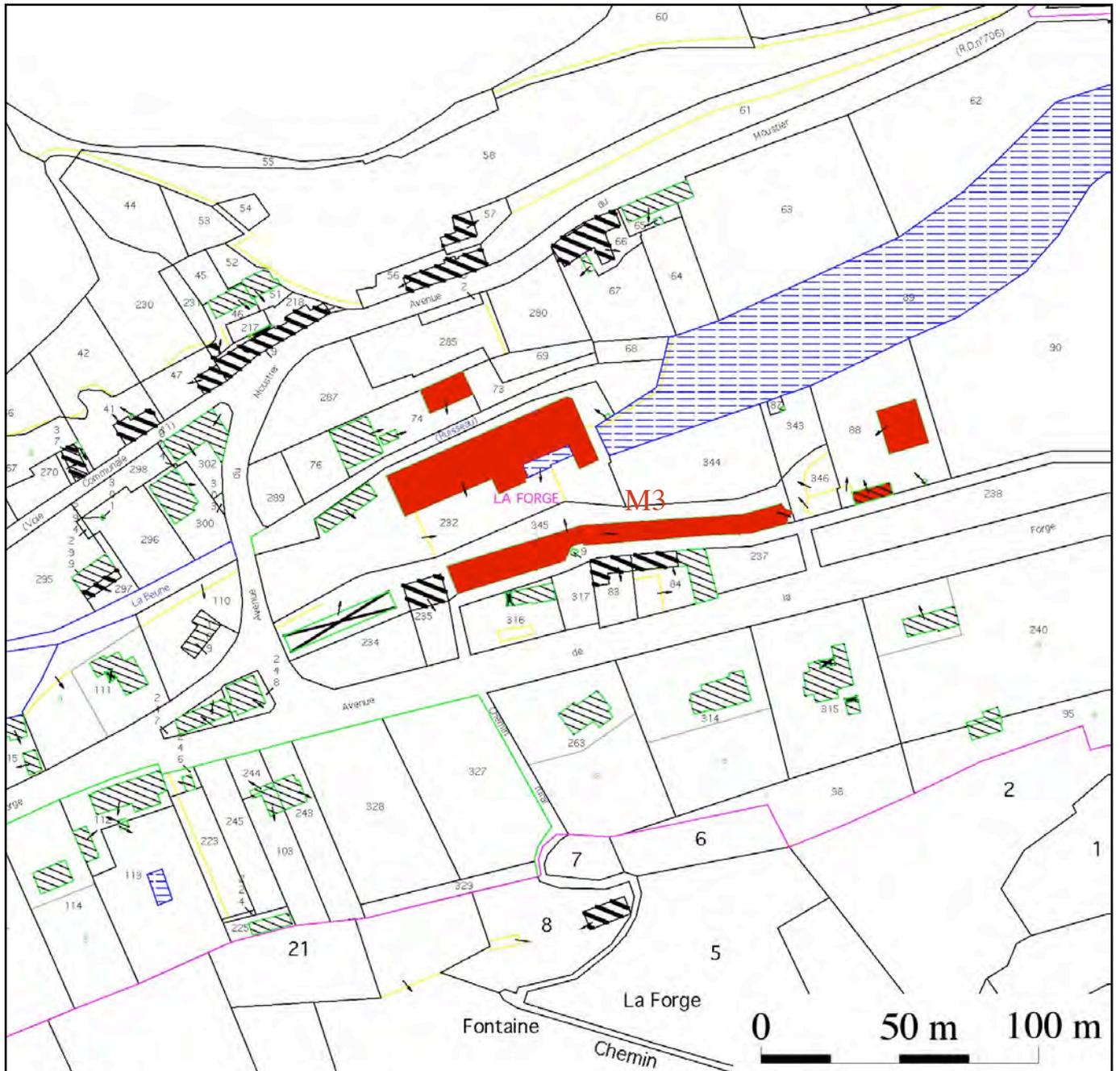
- de vastes aménagements hydrauliques (biefs, canaux)
- bâtiments d'exploitation, hangars, logement ouvriers fin XVIII^es., ateliers début XIX^es. etc...
- maison du maître de forge dans le style néoclassique.
- Cette forge existe au moins depuis la fin du moyen âge jusqu'au début du XIX^es. Elle n'a produit au départ que de la fonte, notamment pots et pièces marine, canons....

Réaménagée après 1820 pour produire du fer, elle a pourtant dès lors périclité en raison des mutations économiques.

Entre 1828 et 1835, hotte et haut fourneau sont convertis en distillerie puis affectés au broyage de kaolin en 1940.



LA FORGE
Section AD
Repérage V. R. M3



FORGES ET MOULINS

2 - Les moulins :

Grâce à la situation particulièrement favorable du réseau hydrologique, de nombreux moulins ont pu s'implanter sur le ruisseau la Manaurie, du Moulinet, de la Beune et de la petite Beune (11 dénombrés dont 3 disparus).

Moulins de Bareyrou dans le bourg des Eyzies (dit ancienne tannerie).



Moulin bas dans le bourg des Eyzies



Ruine du Banquet dit ancienne clouterie



L'ARCHITECTURE DES MAISONS RURALES

Volumes

L'architecture rurale du secteur des Eyzies est caractéristique d'un style que l'on retrouve dans tout le Sud-Est du Périgord, jouxtant le Quercy :

Implantations - Volumes

Implantation

L'architecture rurale est naturellement intégrée dans le paysage par son mode d'implantation :

- Volumes principaux généralement parallèles aux courbes de niveaux.
- Equilibre entre les volumes principaux dominants, et volume secondaire

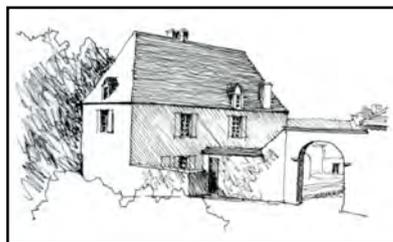


Volumes

- Volumes rectangulaires le plus souvent sur un niveau, quelquefois deux, couverts de toitures à fortes pentes.
- Selon les époques et les styles on observe quelques variantes caractéristique.



Moyen âge, XV et XVI° s.
Volumes à pignons



XVII, XVIII et XIX° s.
Volumes à croupes



Plus rarement
volumes mansardés
(XVII° s.)

L'ARCHITECTURE DES MAISONS RURALES

Maçonnerie - couverture

-Les maçonneries :

- Elles sont bâties en moellons calcaires, hourdés à la terre à bâtir et protégés par un enduit à la chaux avec sables ocre-rouges du terroir, couvrant partiellement ou en totalité. Seuls les encadrements de baies et les chaînes d'angles sont en pierre de taille appareillée.

Les murs de clôtures et les cabanes ou bories sont généralement en pierres sèches.



-Les couvertures :

- Le matériau de couverture traditionnel est la lauze, qui a été remplacée progressivement par la tuile plate, pente autour de 150%.

Cette évolution de la lauze vers la tuile se voit sur de nombreux édifices, qui ont conservé les rives en lauzes, alors que le reste de la couverture a été repris en tuiles. Sur les édifices recensés, comme appartenant au patrimoine, seulement 3% environ sont encore couverts en lauzes, et 5 % environ ont conservé les rives en lauzes.



La tuile canal n'est utilisée que rarement, et toujours pour des volumes secondaires, pente de 30 à 40%



Beaucoup de constructions de la fin du XIX et due la belle époque ont utilisé la tuile de Marseille, pentes de 35 à 60 %



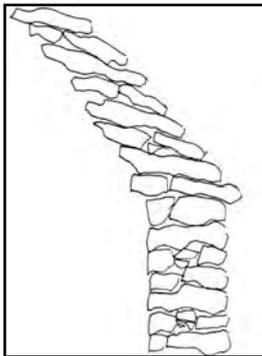
L'ARCHITECTURE DES MAISONS RURALES

Matériau de couverture : LAUZE et TUILE PLATE

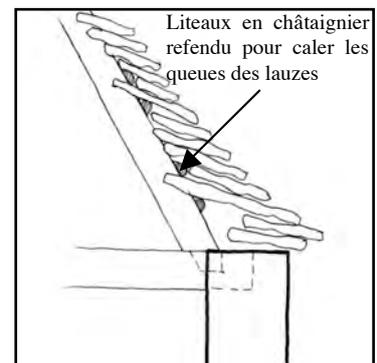
Ce mode de couverture, très particulier à ce secteur est donc devenu rare et important à sauvegarder.

La lauze est une pierre plate en calcaire très dur, non taillée, utilisée comme une tuile ; sa forme et son poids ont imposé un système particulier de mise en œuvre, une forme de toiture et de charpente, avec de très fortes pentes. On trouve deux modes d'utilisation :

En tas de charge, sans charpente pour les volumes plus petits (cabanes en pierre et bories).

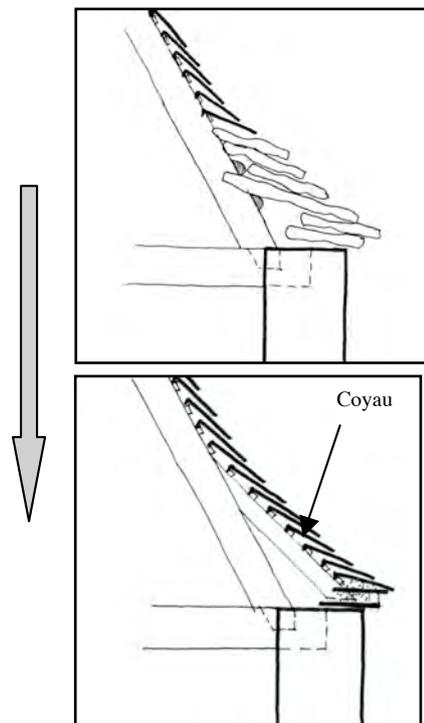


En empilement sur des charpentes très verticales et massives.



C'est sans doute la forme de la charpente conçue pour les lauzes, qui à partir de l'adaptation à la tuile, a produit le coyau.

La tuile plate dans notre secteur; elle est de dimension 18 x 28, en terre cuite rouge - brun. La qualité d'un toit vient de la matière des tuiles : surface légèrement courbe, pureaux (longueurs) irréguliers pour casser la régularité des lignes, couleur naturellement nuancée, surface sablée, rugueuse.

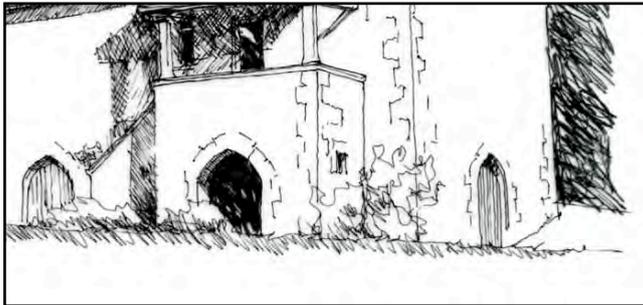


L'ARCHITECTURE DES MAISONS RURALES

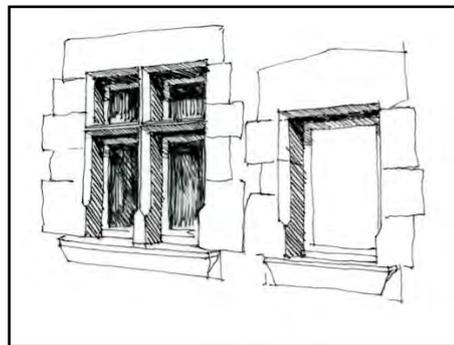
Détails

Les percements

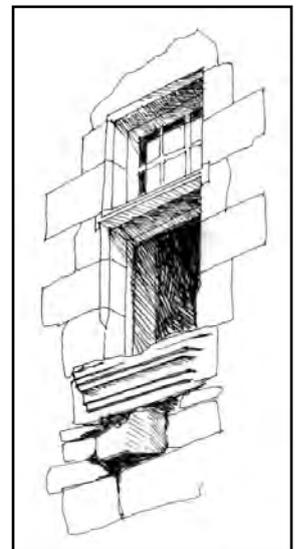
En fonction des époques et du styles, les encadrements de baies et les menuiseries adoptent des formes spécifiques.



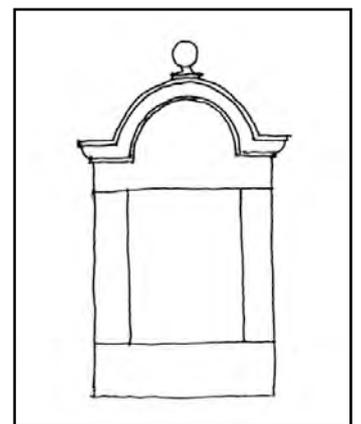
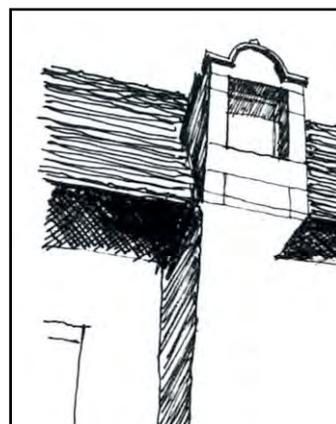
XIV^o s.



XV - XVI^os.



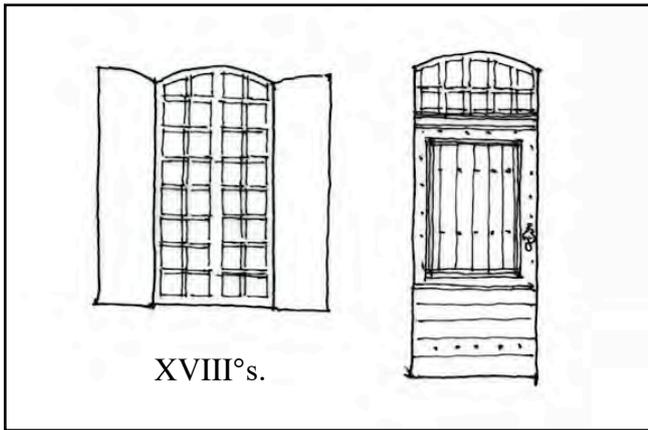
XVII^os.



L'ARCHITECTURE DES MAISONS RURALES

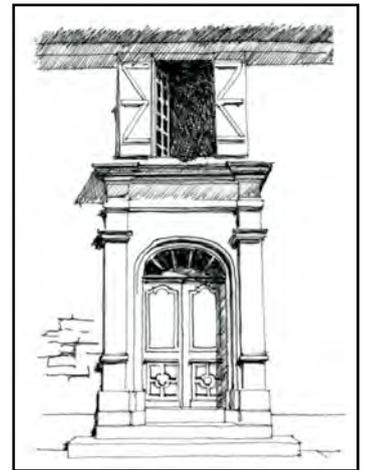
Détails

Les percements

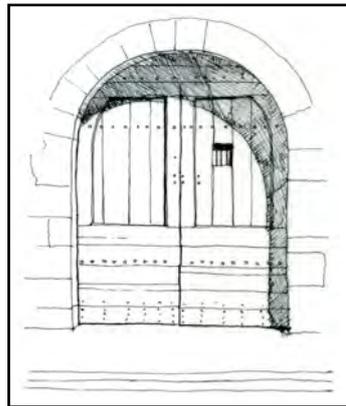


XVIII^os.

XVIII^os.



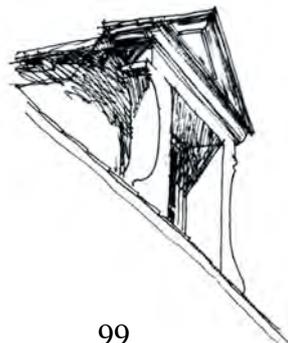
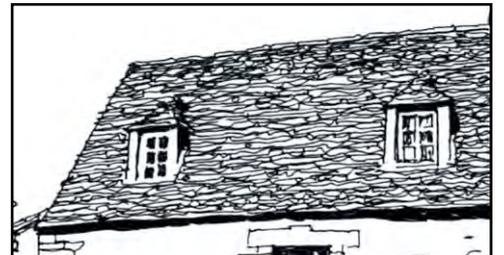
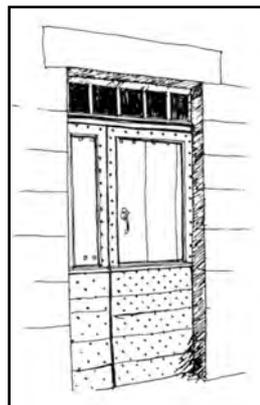
Porte cochère
XVII^o - XVIII^os.



Lucarne XVIII^os.



Début XIX^os.



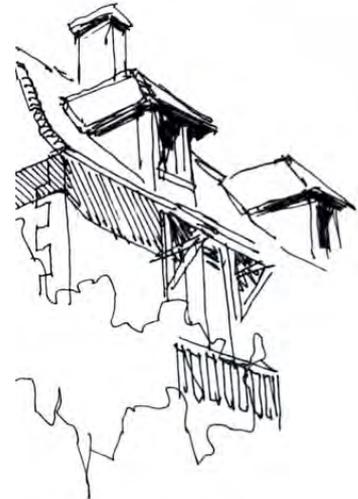
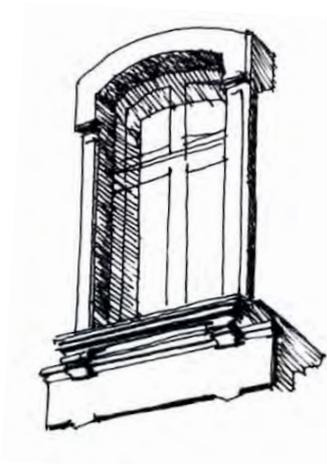
L'ARCHITECTURE DES MAISONS RURALES

Détails

Percements
fin XIX^es.



Percements
début XX^es.

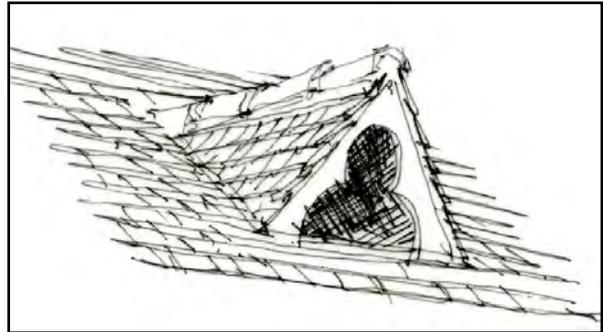


L'ARCHITECTURE DES MAISONS RURALES

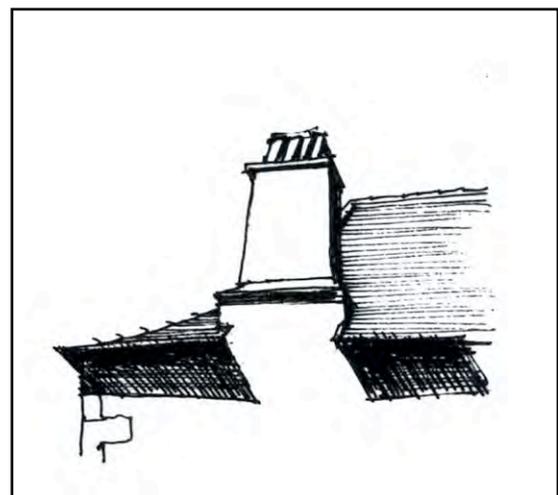
Détails de couverture



Houteau en lauzes



Houteau en tuiles plates



Exemple de souche de cheminée
avec chapeau en tuiles

LES RUINES

On trouve de nombreuses ruines de maisons et de hameaux désertés sur la commune des Eyzies ; beaucoup ont conservé des éléments intéressants (niches d'éviers, cheminées, etc...), et certaines sont éventuellement sauvables.

Elles sont souvent accompagnées des vestiges de murets de clôtures, de bergeries, fours ou puits.

Les conditions de leur restauration et le cas échéant de leur mise en valeur, doivent être étudiées au cas par cas.



Bassetie M44



Chignac M115



Calvaire M79

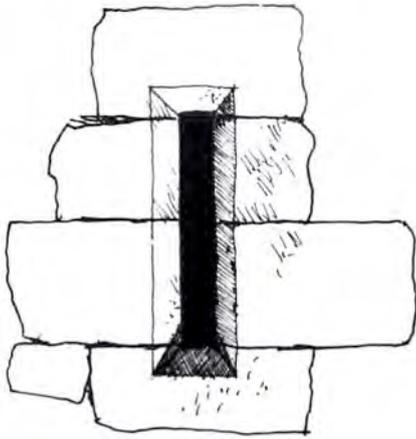
Photos V. Rousset

MAISONS RURALES ET VILLAGEOISES

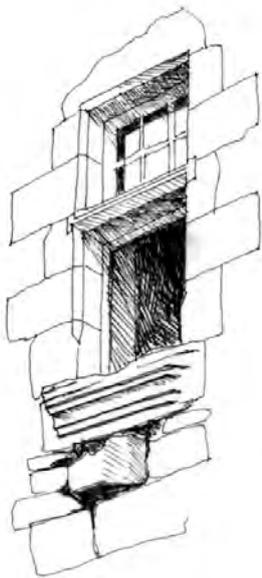
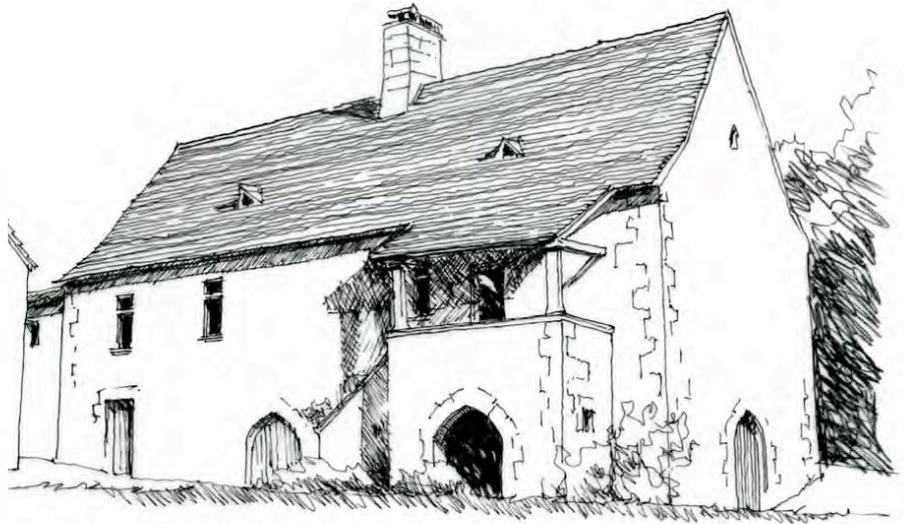
Croquis

LE MAS

MAISONS des XV^e et XVI^es. A « BOLETS »



Détail de meurtrière

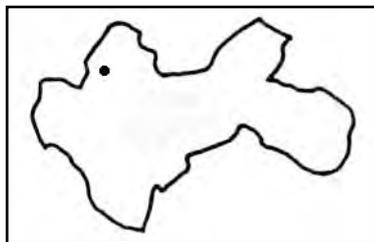
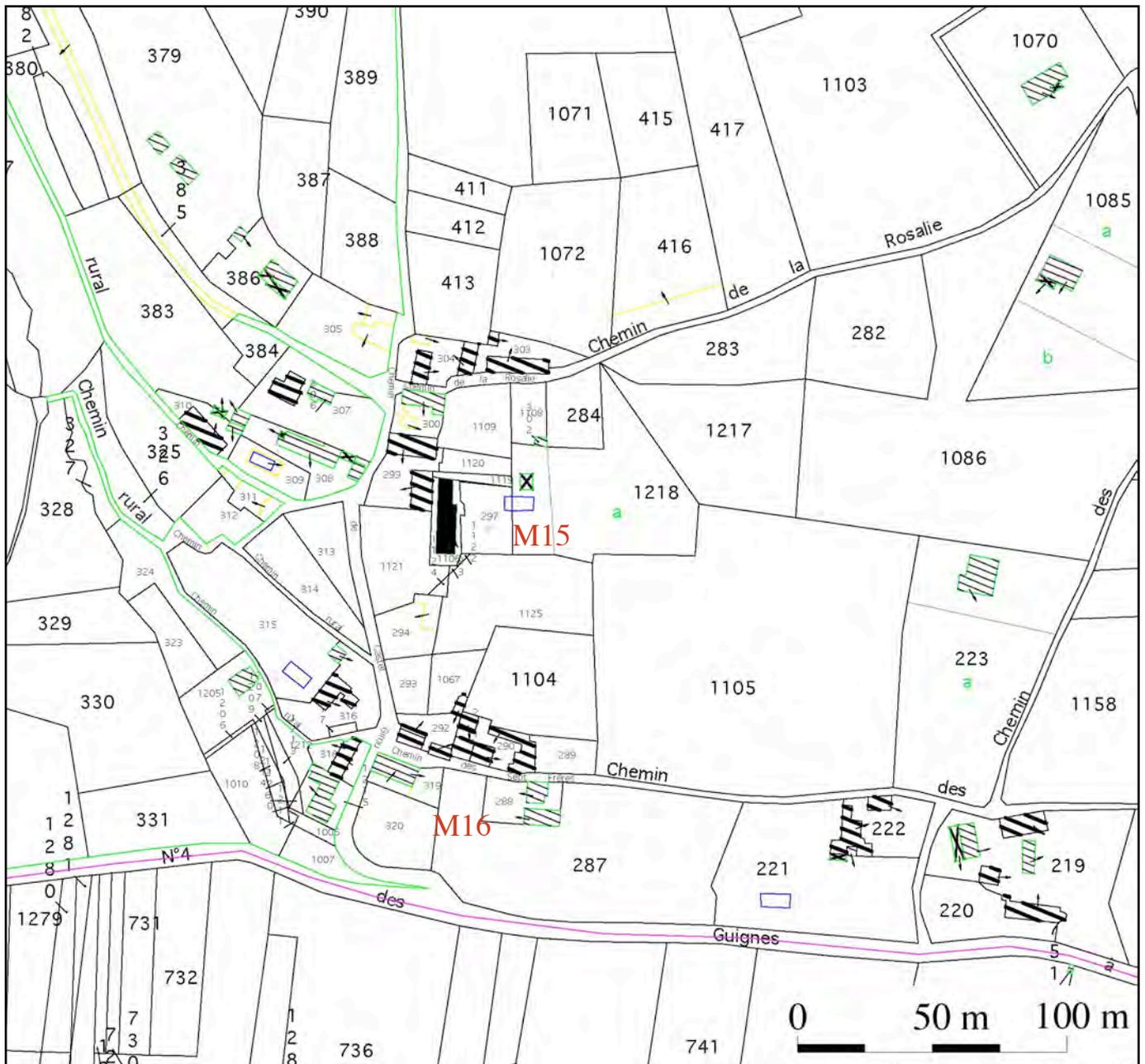


Détail de fenêtre à traverse (La Genèvre)



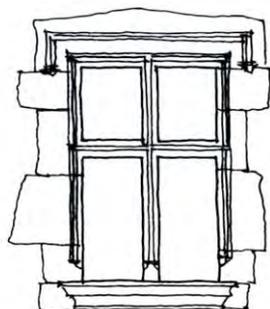
LE MAS
Section A1
Repérage V. R. M15, M16

Hameau remarquable : Ensemble homogène avec de nombreux éléments XV° et XVI°s.

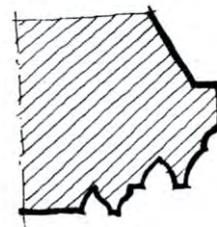


BOURG DES EYZIES

XV° - XVI°s.

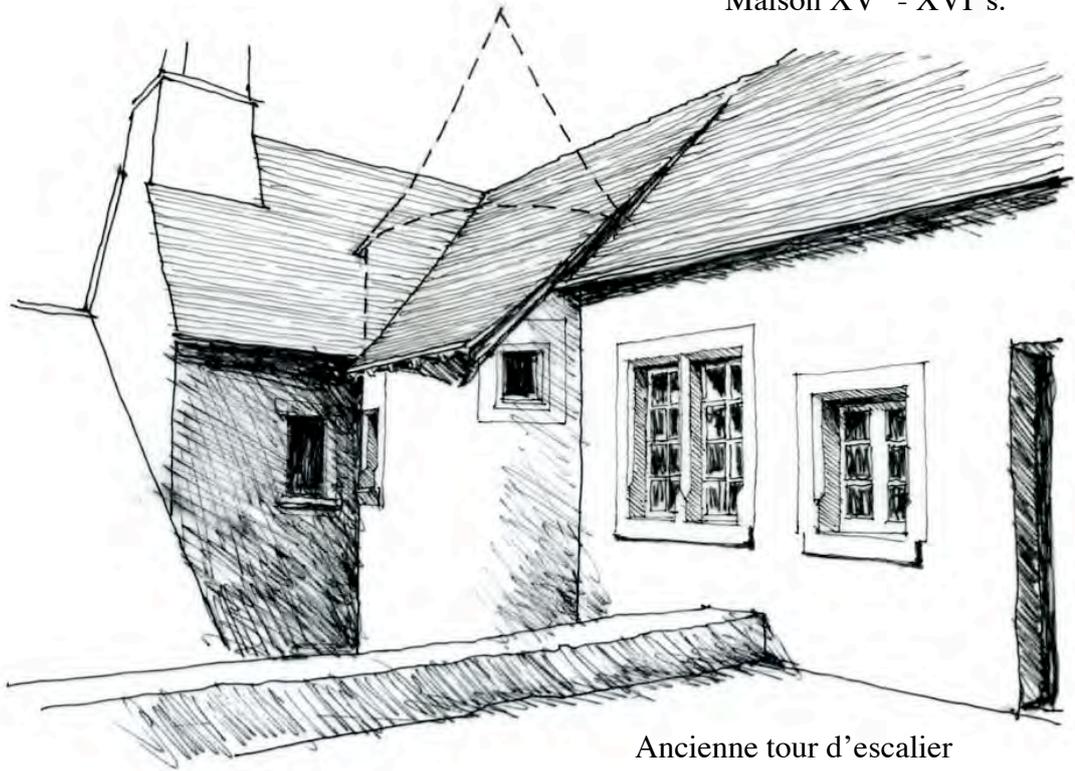


Traces d'une ancienne
fenêtre du XV°s.

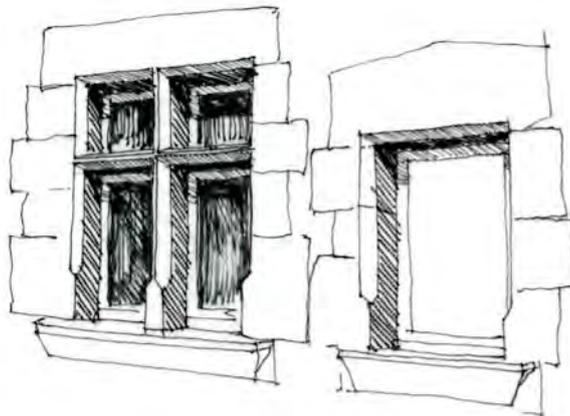


BOURG DES EYZIES
RUE DU MOULIN

Maison XV° - XVI°s.



Ancienne tour d'escalier
tronquée



Détails des fenêtres restitués (meneau et traverse, appuis)

BOURG DES EYZIES
RUE DU MOULIN



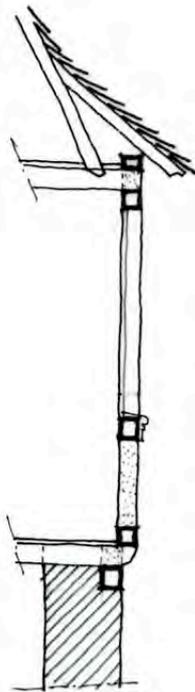
Couvertures en tuiles plates



Détails du XV^os.

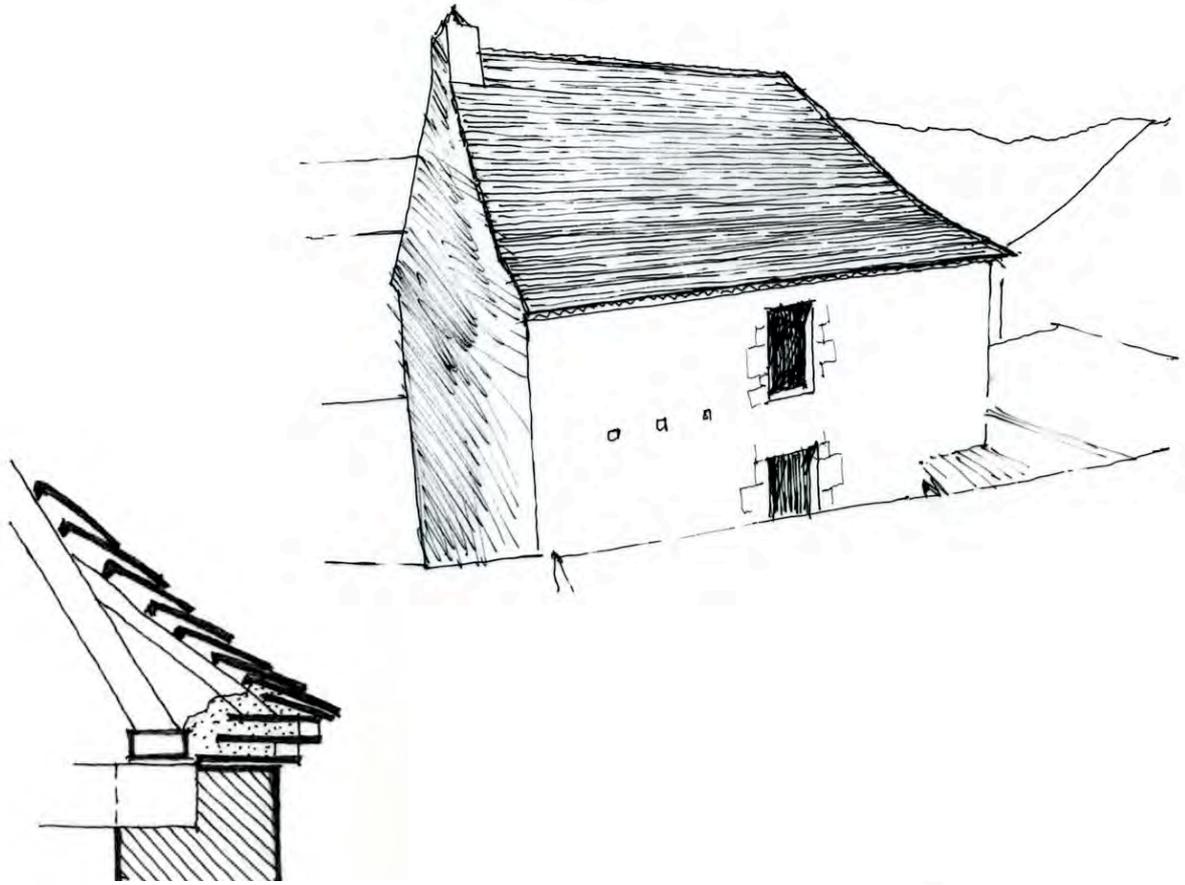
BOURG DES EYZIES

MAISON A PANS DE BOIS XVII° - XVIII° - XIX° s.

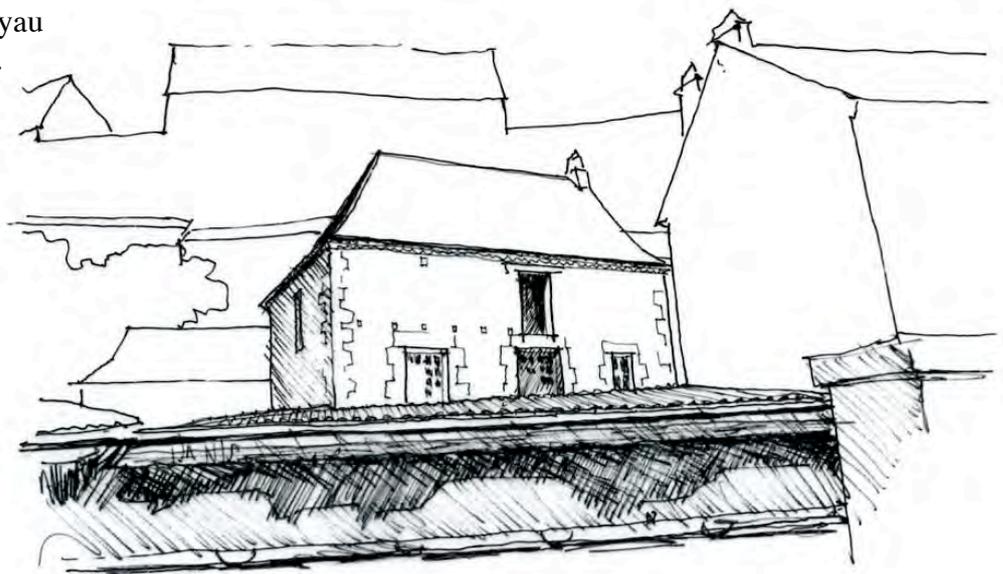


Coupe sur pan de bois

BOURG DES EYZIES
MAISON DEBUT XIX^oS.

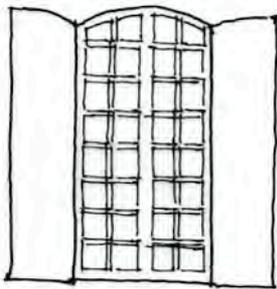


Coupe sur génoise
double avec coyau
en tuiles plates.



BOURG DES EYZIES LE BAREYROU

Maison XVIII^os.

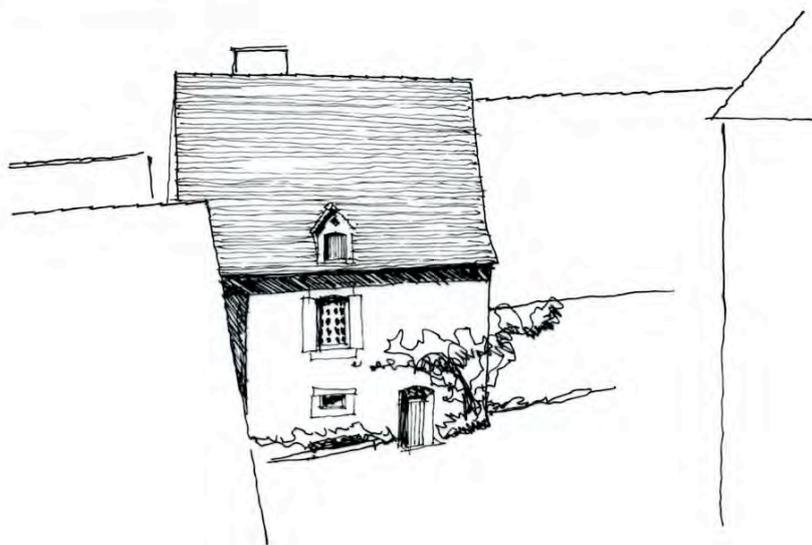


Croisées à petit
Bois et contrevents.



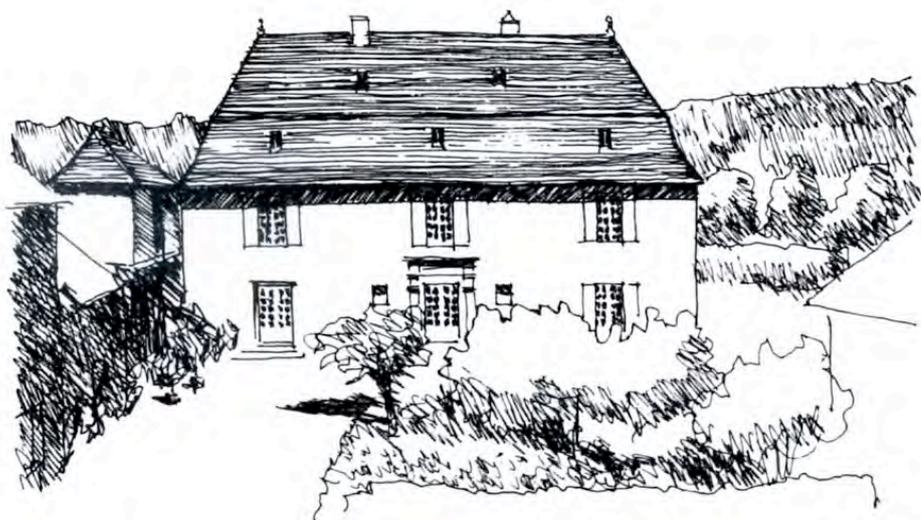
Porte pleine
Avec imposte

Couverture en tuiles plates

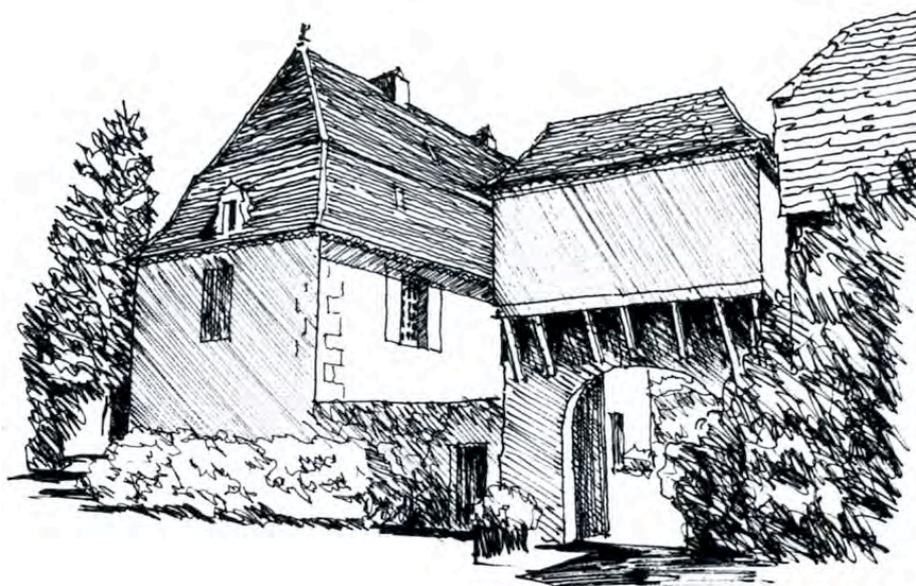


LA GRANGE

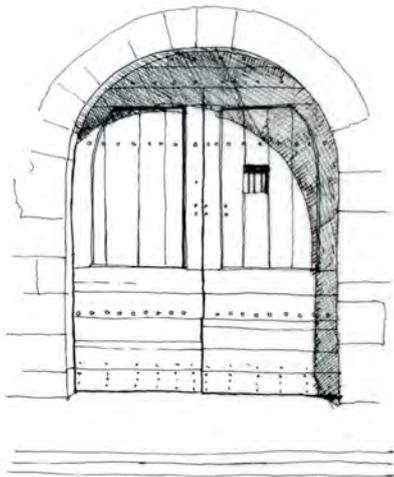
MAISON DU DEBUT DU XIX^os.



Toiture à la Mansard couverture en tuiles plates



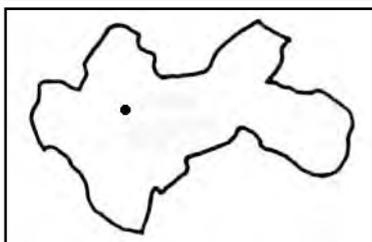
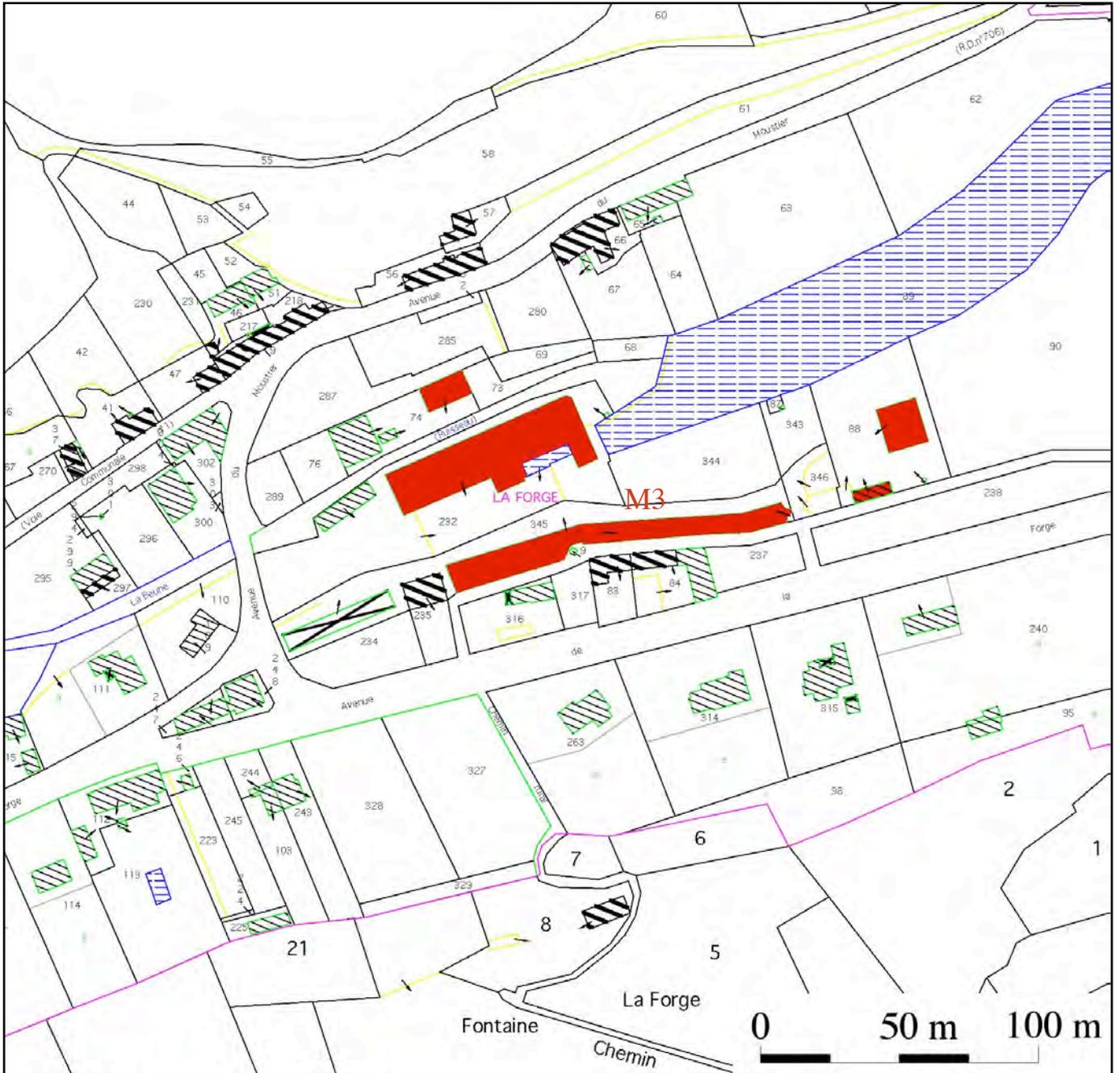
LA FORGE
MAISON DU XVIII^e s.



Détail de porte cochère



LA FORGE
Section AD
Repérage V. R. M3



SIREUIL
BATIMENTS DU XVIII^es.



Détail de lucarne



Pigeonnier ruiné
(toiture état d'origine en lauzes)

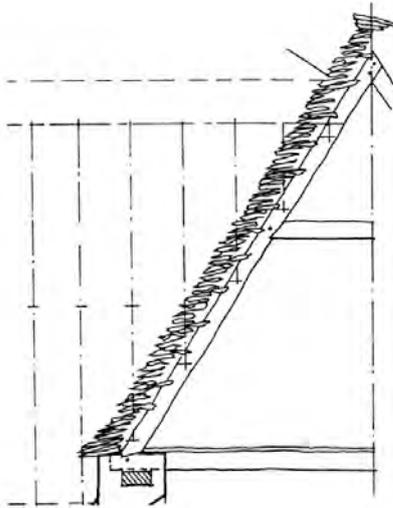


SIREUIL

Maisons du début XIX° s.



Les rives de toiture sont restées couvertes en lauzes



Détail de couverture en lauzes :

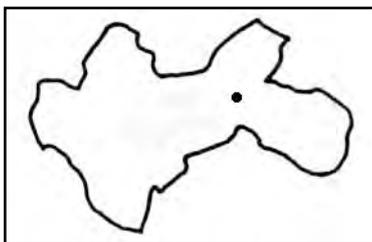
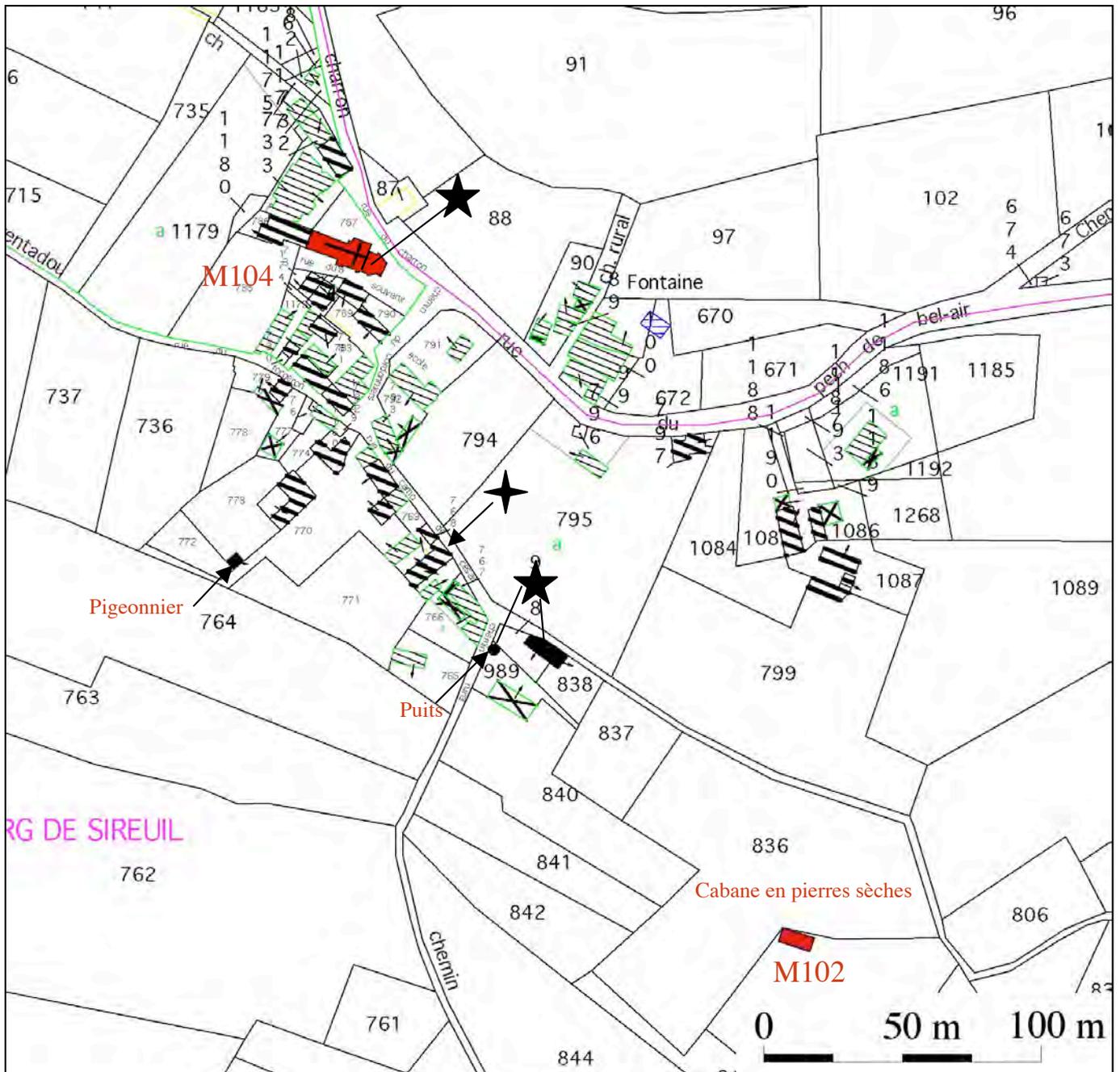
Fermes - chevrons.

Une lauze sur cinq est bloquée par des lattes de châtaignier refendu.



Maison couverte en lauzes à Sireuil

SIREUIL
Section Sireuil C3
Repérage V. R. M104, M102



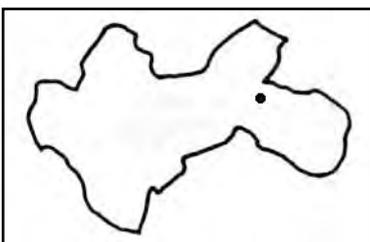
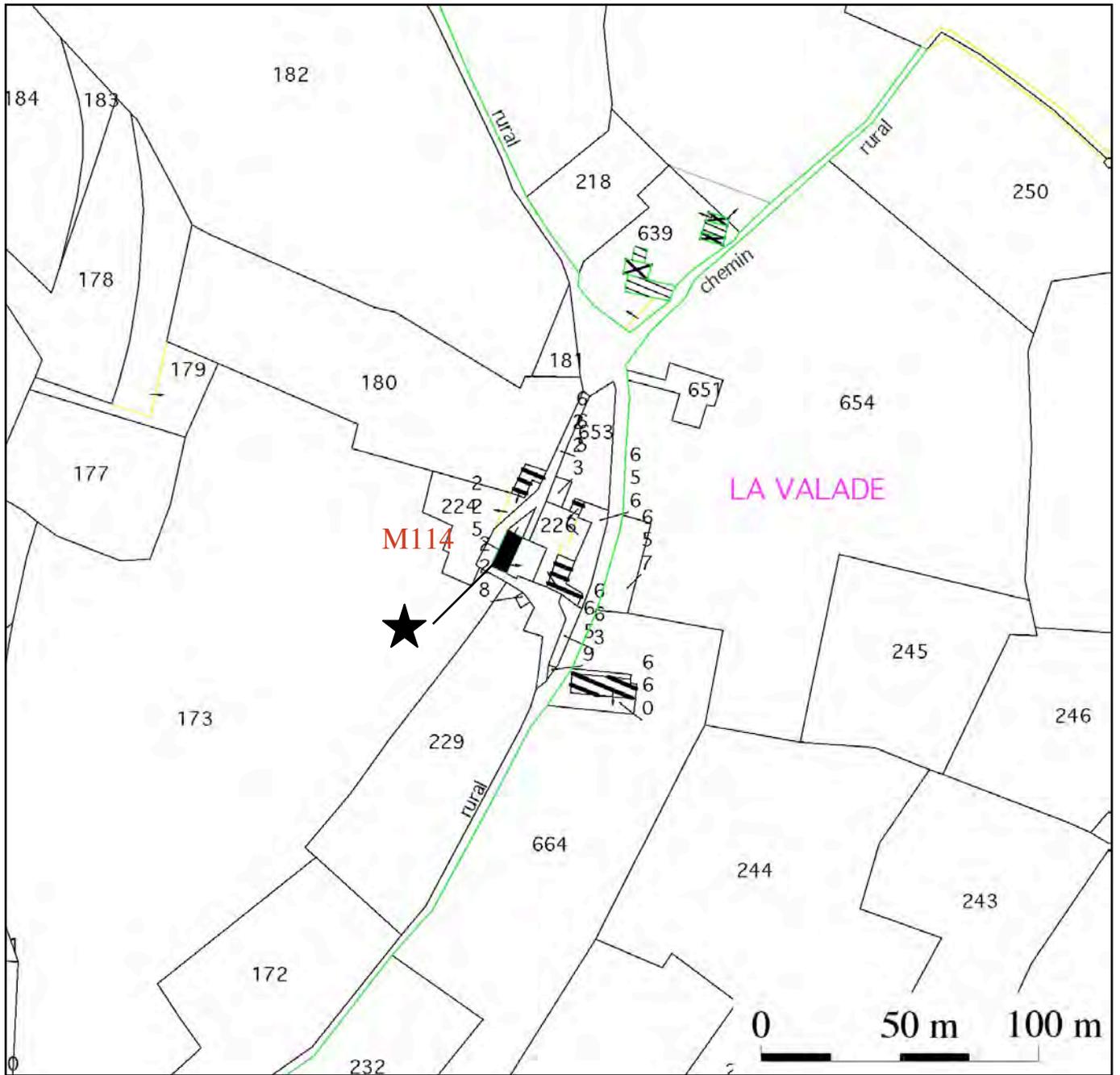
LA VALADE
LOGIS DEBUT XIX^os.



Couvertures en lauzes



LA VALADE
Section Sireuil B1
Repérage V. R. M114



MAISON XV° - XVI° / XIX°s.
Avec leurs dépendances



Pechmemie



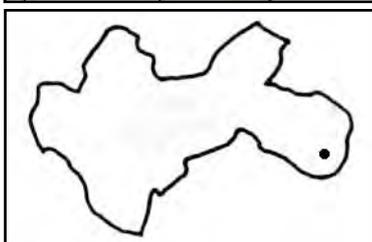
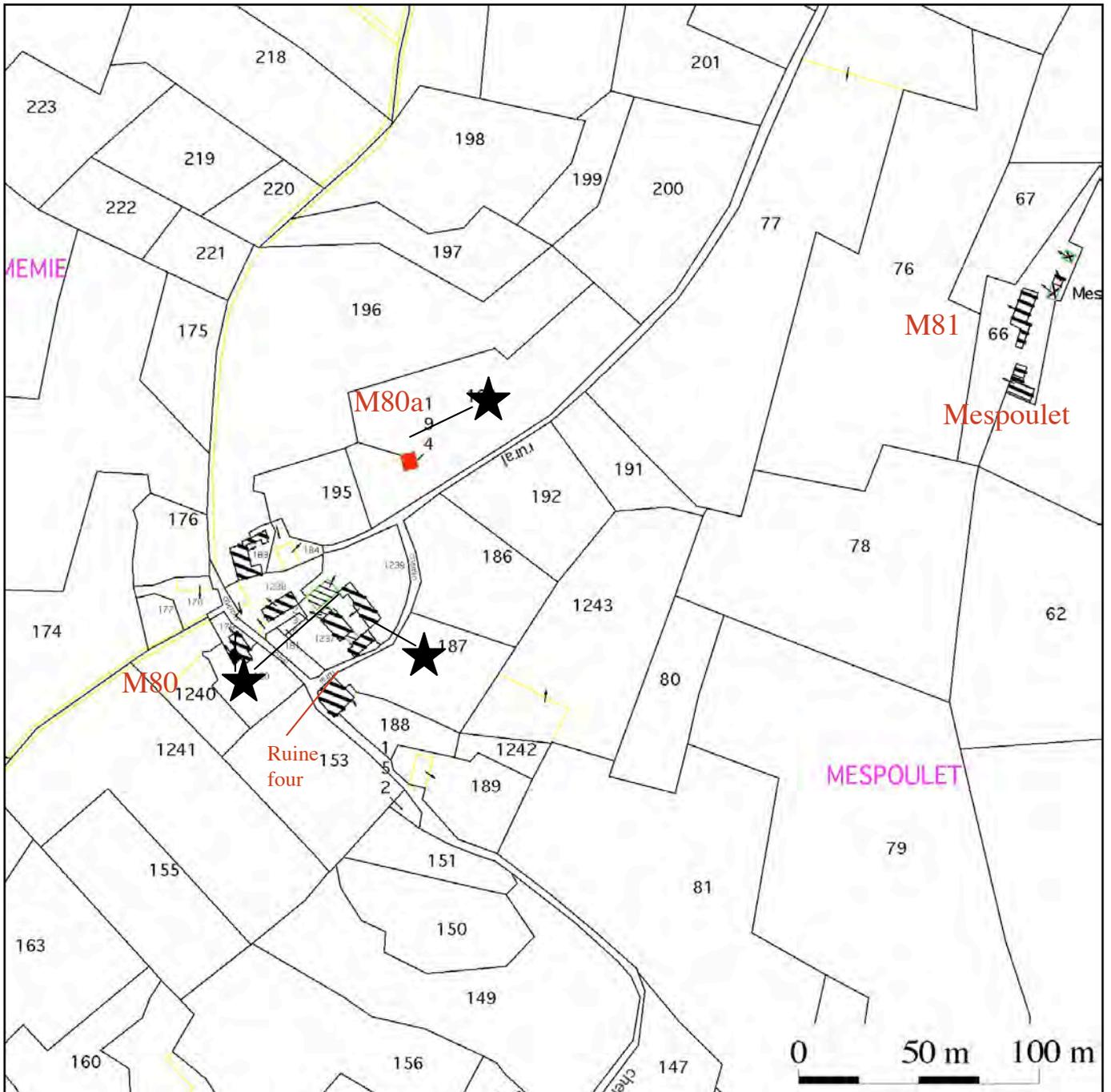
Le Bil

PECHMEMIE - MESPOULET

Section Sireuil - C1

Repérage V. R. M80 - M80a - M81

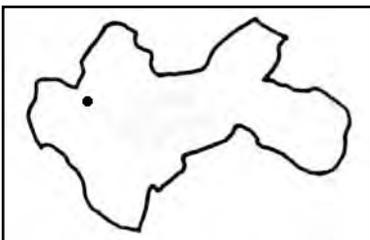
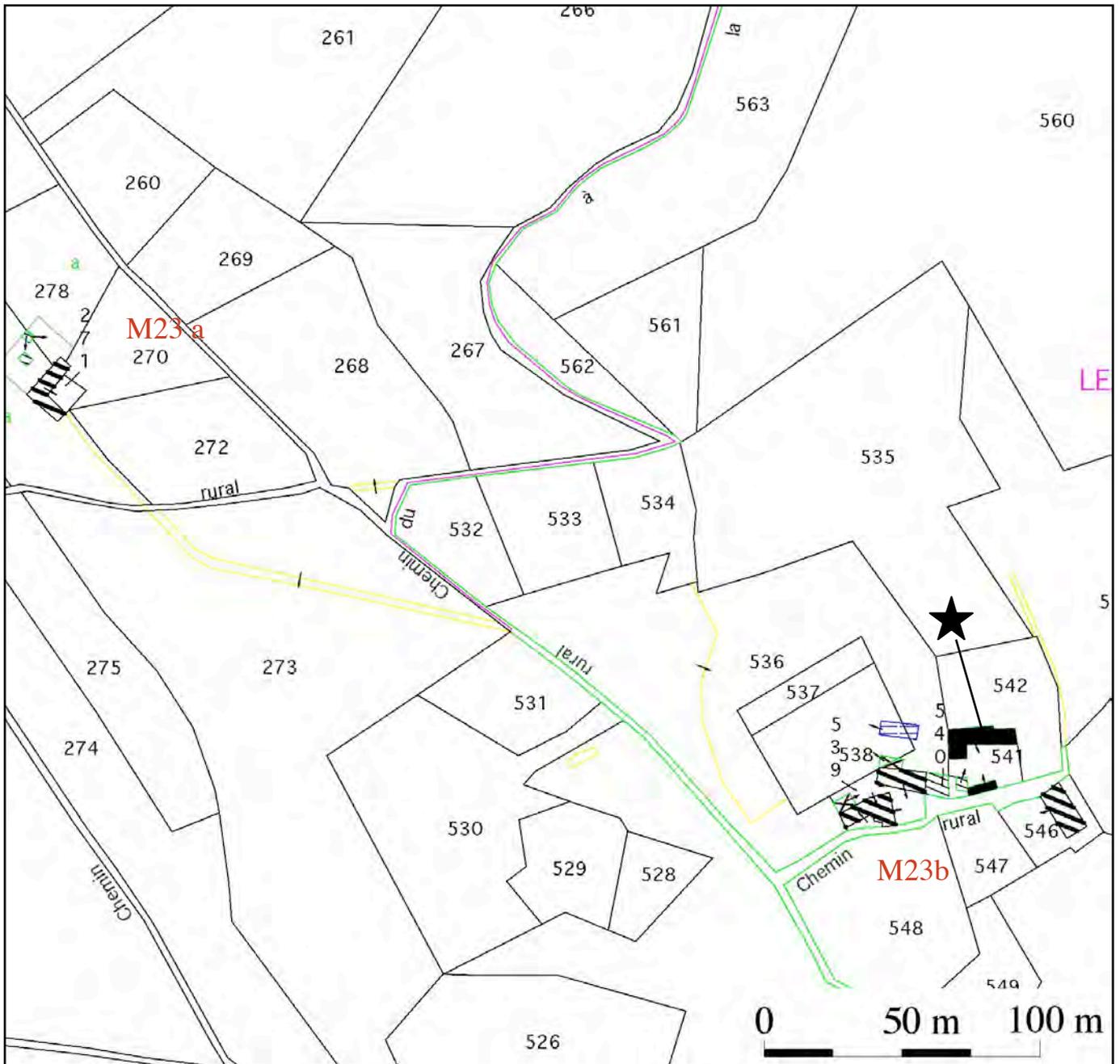
Hameau remarquable : Ensemble homogène avec bergeries, bories chemins et enclos bordés de murets en pierres sèches.



LE BIL

Section E2

Repérage V. R. M23a - M23b





Borie à Pechmemie

Couverture en lauzes



Puits couvert en lauzes à Sireuil

**CONSTRUCTION FIN XIX^os.
et BELLE EPOQUE**

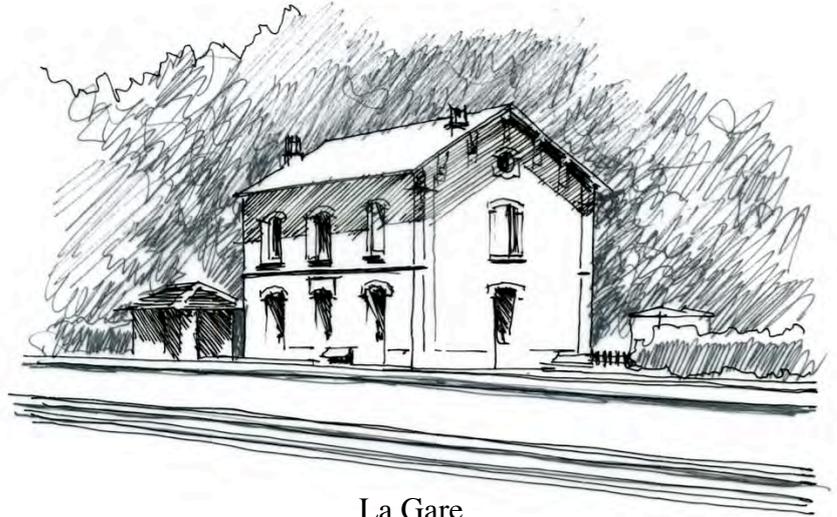
Croquis

L'ARCHITECTURE DE LA BELLE EPOQUE

L'arrivée du chemin de fer aux Eyzies, a coïncidé avec l'engouement pour le premier « tourisme archéologique ». Ces évènements ont laissé des traces consistantes dans le paysage :

- l'architecture typique d'esprit villégiature de la fin du XIX^e s. et du début du XX^e : hôtels et villas.
- les équipements du chemin de fer (la gare, les maisons de garde-barrières) et viaducs qui enjambent vallées et ravins.

LES EYZIES
BOURG NORD « Belle époque »



La Gare



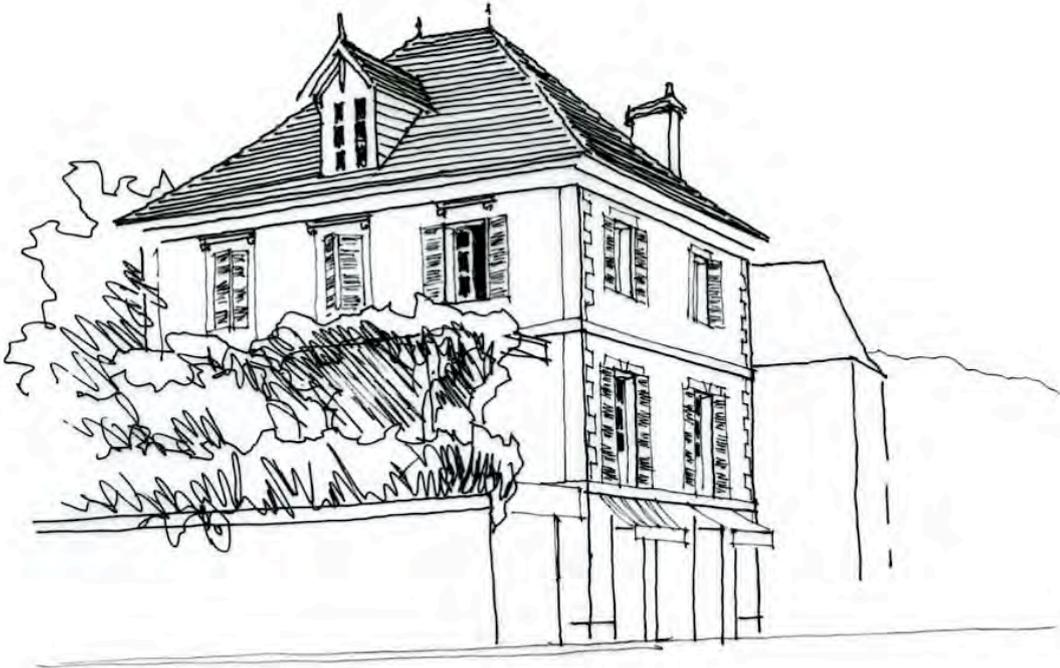
Détail de fenêtre et de console
d'avant toit



Avant toit de style anglo normand

BOURG DES EYZIES

MAISONS URBAINES ANNÉES 1870



Couvertures en tuiles plates ou tuiles « de Marseille ».
Chaînes d'angles et encadrement de pierre saillants.
Enduits couvrant.



BOURG DES EYZIES MAISON « BELLE EPOQUE »



Couvertures en tuiles plates ou tuiles « de Marseille ».
Avant toit très prononcés.
Parement en bossages irréguliers.



OUVRAGES D'ART
LE PONT DE CHEMIN DE FER



SIXIEME PARTIE

LES ENJEUX D'UNE PROTECTION COHERENTE

La mise en évidence et l'analyse des différentes composantes du patrimoine de la commune de Eyzies, élaborées dans le rapport de présentation, permettent de dégager les enjeux de protection, et de justifier les outils de cette protection, à savoir le zonage, le plan des protections, et le règlement.

LES ENJEUX LIES AU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE et TROGLODYTIQUE

Le patrimoine archéologique de la commune est mondialement connu, d'une richesse et d'une importance primordiales.

Paradoxalement, les documents disponibles rendaient son appréhension globale et sa localisation difficiles.

Quant au patrimoine troglodytique, présent partout dans la commune et visible en de nombreux endroits, il n'existait pas de document synthétique donnant un aperçu global et une localisation.

L'inventaire de Mme Valérie Rousset a permis de faire un point détaillé sur l'ensemble des sites, dont la localisation est reprise à l'échelle du cadastre, sur le plan de zonage de la Z.P.P.A.U.P.

Un patrimoine mal connu et mal situé est d'autant plus fragile, soumis aux risques d'oubli et de détérioration.

L'importance de sauvegarder ce patrimoine unique est évidente.

Les documents de la Z.P.P.A.U.P. permettent de l'identifier clairement, et de l'appréhender globalement, avec les règles qui régissent déjà sa protection, les règles particulières en cohérence avec l'ensemble du patrimoine communal.

LES ENJEUX D'UNE PROTECTION PAYSAGERE

CONSTAT

Le territoire de la commune, particulièrement accidenté, se caractérise par la juxtaposition :

- de plateaux boisés où s'organise une occupation en hameaux au milieu de vastes clairières autour qui conservent quelques parcelles agricoles,
- des fonds de vallées dont certains ont gardé une destination agricole en situation d'abandon progressif, d'autres où a pu s'organiser notamment l'urbanisation du bourg des Eyzies.
- des combes autrefois agricoles, progressivement envahies par la végétation,
- des fronts de falaises, qui donnent au site son côté le plus spectaculaire, peu à peu gagnés aussi par la végétation.

Globalement, on assiste à une déprise agricole, qui s'effectue au profit d'un boisement de plus en plus généralisé, ou de plantations de peupliers. Cette évolution est dommageable dans la mesure où elle homogénéise le paysage, et aboutit peu à peu à la fermeture des perspectives paysagères les plus attrayantes.

Les entrées de ville, les perspectives urbaines les plus spectaculaires sont menacées du fait de nombreuses plantations, spontanées ou artificielles, auxquelles il convient de remédier.

Le boisement spontané (chênes verts), des nez de falaise, particulièrement au-dessus du bourg des Eyzies, atténue sensiblement le caractère spectaculaire et majestueux du site. D'une manière générale, tous les fronts de falaises connaissent cet envahissement par les crêtes, mais aussi par le bas où les arbres se développent facilement.

Cette évolution est progressive depuis une cinquantaine d'années, mais son aggravation tangible est relativement récente.

PROPOSITION

Le déboisement des coteaux et des plateaux ne sera pas interdit au titre de la ZPPAUP. L'hypothèse d'une évolution constante du paysage sera maintenue, permettant à l'agriculture, et au travers elle l'occupation humaine de l'espace, de retrouver à terme ses droits. Pour éviter tout traumatisme paysager, ces déboisements seront autorisés dans leur principe, mais devront se faire après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Une incitation à développer des opérations ponctuelles de déboisement et de gestion des nez de falaise sera engagée, afin de redonner à ces dernières leur ampleur et leur majesté.

Le boisement des fonds de vallée sera par contre interdit, sauf dans les zones urbaines où un rideau végétal le long de la rivière diminuerait l'impact du mitage. La plantation de rideaux n'est pas proscrite, ainsi que celle de sujets isolés.

Dans le principe, les boisements artificiels existants (peupliers) ne pourront pas être renouvelés dans les vallées et les combes, de manière à conserver les ouvertures paysagères entre les coteaux.

Les aménagements paysagers dans les zones urbanisées font l'objet de prescriptions spécifiques, en particulier pour ce qui concerne les espaces publics.

LES ENJEUX D'UNE PROTECTION URBAINE

CONSTAT

La structure urbaine de la commune des Eyzies se caractérise par la présence de deux types d'occupation distinctes :

- Le bourg des Eyzies, ancienne urbanisation médiévale, largement remanié au XIX^{ème} siècle, du fait de l'arrivée du chemin de fer et de l'expansion touristique de la commune. Aujourd'hui, le village se structure autour d'une rue commerçante principale. Les nombreuses constructions récentes ont organisé progressivement l'occupation du fond de la vallée, de manière spontanée. Une occupation anarchique de plus grande ampleur risquerait d'altérer la perception du site. Le mitage pavillonnaire, encore limité et ponctuel, doit absolument être évité.
- Les autres agglomérations respectent un schéma beaucoup plus traditionnel. Il s'agit principalement de Tayac, de Sireuil, mais également de l'ensemble des hameaux du territoire communal. Le principe d'agglomération traditionnelle est maintenu, souvent au cœur d'un espace agricole ouvert. La structure de ces bourgs et hameaux les rends fragiles, par rapport à l'arrivée de constructions neuves à proximité, qui peuvent en altérer la perception. Les territoires constructibles à proximité des bourgs sont déterminés avec précision dans le cadre de la carte communale, en étroite cohérence avec la Z.P.P.A.U.P.

PROPOSITION

L'ensemble du bourg actuel des Eyzies doit conforter sa vocation urbaine, afin de permettre une densification du site déjà occupé. Cette urbanisation devra se faire en respectant, sur le plan urbain et architectural, des règles minimales d'intégration, afin d'éviter des atteintes irréversibles.

Les agglomérations anciennes et éventuellement des ensembles isolés, font l'objet de prescriptions architecturales détaillées, et spécifiques au bâti ancien, avec un zonage spécifique. Les zones d'extension récente ou future, font l'objet de règles plus souples, avec un zonage spécifique également, qui vise à conserver la logique d'extension aux abords immédiats d'un noyau existant.

LES ENJEUX DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

CONSTAT

Comme pour les aspects paysagers et urbains, on constate une partition de la commune en deux systèmes distincts :

- le bourg des Eyzies a perdu une grande partie de son patrimoine bâti traditionnel, antérieur au XIX^{ème} siècle. Plusieurs traces existent néanmoins et témoignent de l'ancienneté du bâti d'origine au pied du château. A cette architecture traditionnelle se sont substitués des éléments en nombre notable, d'époque 1900, consécutivement à la construction de la gare et à l'afflux des premiers touristes. Cette architecture, au demeurant peu originale, constitue un témoignage de l'impact de l'archéologie et de ses découvertes. A noter une déqualification du paysage urbain, du fait de la banalisation des devantures commerciales.
- dans les bourgs et les agglomérations périphériques subsiste une architecture traditionnelle, souvent de grand intérêt et diversifiée : fermes traditionnelles dont certaines avec couvertures en lauzes, maisons de maîtres, etc.. Cette architecture est menacée par le retrait de l'agriculture qui laisse à l'abandon de nombreux bâtiments (par exemple, le bâti de la Mouthe est très menacé), menacée également et corollairement par le rachat de ces bâtiments par les touristes ou, au sens large, des néo-ruraux. Il en résulte des interventions architecturales abusives qui dénaturent le bâti, modifient ses abords, changent radicalement la perception de ces éléments de patrimoine. Une plus grande sensibilisation aux qualités de ce bâti, doublée d'une protection efficace, vise à corriger à cet état de fait.

PROPOSITIONS

Les bâtiments légendés réglementairement au plan de protection comme dignes d'intérêt devront :

- être définitivement à l'abri de toute démolition
- bénéficier de prescriptions architecturales précises, en ce qui concerne les techniques de restauration, les matériaux, l'organisation de leurs abords.

Il s'agira principalement :

- des éléments de l'architecture traditionnelle du Périgord, conservée au regard de leur intérêt en tant que trace (dans le bourg en particulier) ou du fait de leur participation à un ensemble (dans les hameaux).
- Des éléments de l'architecture de la « Belle Epoque », significatifs du passé récent de la commune. Les dispositions spécifiques concernant leur restauration sont formulées, pour éviter toute intervention abusive.

Pour ce qui concerne le bâti neuf, à venir, le règlement et le zonage s'organisent selon un principe « concentrique » :

- au sein des zones les plus sensibles, une logique de stricte intégration sera privilégiée pour faire disparaître ces éléments neufs et les intégrer dans un ensemble.
- Au sein des zones à densifier pouvant être loties, les dispositions sont moins restrictives et visent simplement à éviter les constructions portant atteinte au paysage. La créativité y sera même encouragée, avec pour simple souci d'éviter les hauteurs abusives et les matériaux trop voyants.

CONCLUSION :

Les éléments constitutifs de la Z.P.P.A.U.P.

Pour répondre à ces enjeux, les documents constituant la Z.P.P.A.U.P. sont les suivants :

• Un principe de zonage (annexe 1) portant la légende suivante :



• ZP1 : Ensemble bâtis d'intérêt architectural

Cette zone est éclatée en plusieurs petites emprises : le pied du château, le bourg de Tayac, le bourg de Sireuil, les hameaux de caractère. Son objectif est de maintenir la cohérence d'un bâti traditionnel, pour lequel des prescriptions architecturales précises sont formulées. Des constructions nouvelles pourront intervenir pour densifier le tissu, mais en stricte intégration par rapport au bâti ancien.



• ZP2 : Ensemble boisés ou agricoles

Cette zone constitue l'essentiel du territoire de la commune, principalement les plateaux. Elle vise à maintenir une évolution entre espaces boisés et espaces agricoles. Les défrichements y sont autorisés, mais sous condition. Cette zone n'est pas vouée à la construction (inconstructible dans le cadre de la carte communale).



• ZP3 : Ouvertures paysagères à maintenir

Ce zonage concerne les zones de vallées et de combes, pour lesquelles le boisement sera formellement interdit. Par contre, des rideaux d'arbres ou des plantations de fruitiers pourront être envisagés. Cette zone n'est pas vouée à la construction (inconstructible dans le cadre de la carte communale).



la ZP4 : Zones de densification urbaine ou d'urbanisation future

Ces zones ont pour objectif de répondre à l'exigence éventuelle de constructions de logements neufs. Elles sont situées soit en zone déjà urbanisée (avec pour objectif de les densifier), soit à proximité de noyaux construits existants.



Nezs de falaises à dégager

M

Patrimoine Bâti



Occupation troglodytique



Patrimoine archéologique

Petit patrimoine

CH

Chemin

CA

Carrière

F

Fontaine et source

• Un plan des protections (annexe 2) portant la légende suivante :



Monuments historiques qui relèvent de la loi di 31 décembre 1913.



Les édifices qui par leur rareté ou leur qualité exceptionnelle constituent un témoin majeur



Les édifices ayant conservé les caractères de l'architecture traditionnelle locale, soit globalement, soit par suffisamment de détails significatifs à protéger



Les édifices caractéristiques de la « belle époque ».



Les édifices couverts en lauzes



Les édifices avec rives en lauzes

• Le règlement